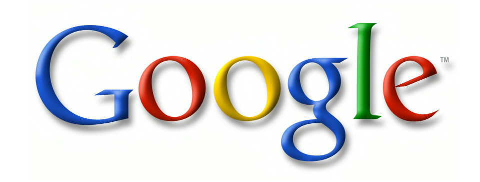



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06183826 8



NABO
Argens









HISTOIRE
DE
L'ESPRIT HUMAIN
OU
MEMOIRES
SECRETS ET UNIVERSELS
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES

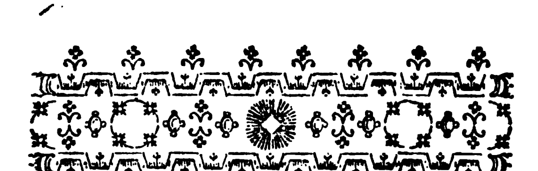
PAR
M. JEAN BAPT. DE BOYER, MARQUIS D'ARGENS,
CHAMBELAN DE S. MAJ. LE ROI DE PRUSSE
DIRECTEUR DE LA CLASSE DE BELLES-LETTRES
DANS L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES
DE BERLIN.



TOME VI.

A BERLIN,
CHEZ HAUDE ET SPENER
1766.

MÉMOIRES SECRETS ET UNIVERSELS DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.



LETTRE DIX-SEPTIEME.

§. I.

ARIEN.

MONSIEUR,

Arien vivoit ſous l'Empereur Adrien, & ſous les deux Antonins, le Pieux & le Philoſophe, qui lui ſuccéderent. Moreri a donc commis une faute, lorſque pour prouver qu'Arien l'Hiſtorien n'étoit point le même qu'un certain Arien Juriſconſulte, il a dit *que notre Hiſtorien n'avoit vécu que ſous l'Empire d'Adrien, & que le Juriſconſulte avoit été encore en eſtime ſous Antonin le débonnaire.* La faute de Moreri eſt d'autant plus grande, que le regne d'Adrien [1] ne dura que vingt-& un ans, dix mois & vingt-

[1] *Obiit* (Adrianus) *in Campania, major ſexagenario, Imperii anno XXI. menſe X. die XXIX.* Eutropii *Breviarium Hiſt. Rom. Lib. VIII.*

vingt-neuf jours. Il auroit donc fallu qu'Arien eût commencé à écrire, à l'age de dix à onze ans, ses premiers Ouvrages, vû la grande quantité qu'il en a fait. Au reste, Moreri a eu raison de dire que quelques personnes avoient eu tort d'attribuer à Arien ce qu'*Ulpien & Paulus décident sur l'autorité d'un Auteur de son nom.* Il est certain que les plus habiles Critiques ne sont point de ce sentiment, & plusieurs d'eux ont prouvé évidemment qu'on ne pouvoit sans une grande erreur confondre l'Historien avec le Jurisconsulte.

Arien étoit de Nicomedie, ville de Bithynie. Il fit ses études dans cette ville [a], & y devint ensuite Sacrificateur de Cérès & de Proserpine. Photius nous a conservé ces particularités, qu'il avoit trouvées dans un Ouvrage d'Arien, dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui, & que nous ne connoissons que par le précis que nous en a donné

[a] *Legi* Bithynica ejusdem libris octo: *quibus de Bithynia fabulosas narrationes, ceteraque ad ea pertinentia, accurate perscribit: patriæ nimirum patriam historiam offerens.* Nicomedia *enim genus se ducere hoc Opere ostendit; eaque in urbe natum, alitum, litterisque imbutum, sacerdotium Cereris, ejusque Proserpinæ (quibus sacram esse urbem scribit) gessisse.* Photii *Bibliotheca, Art.* XCIII. *p.* 234.

donné ce savant Patriarche de Constantinople.

Arien fut lié d'une grande amitié avec Pline le jeune. Il y a apparence que la première cause de cette union fut le Proconsulat que Pline avoit exercé dans la province du Pont, & dans celle de Bithynie, qui étoit la patrie d'Arien. Il paroît, par les lettres que nous avons de Pline, qu'il avoit beaucoup d'estime pour lui, & qu'il faisoit un grand cas de ses jugemens. Il le prie dans une de ces lettres [3] de vouloir bien lire un de ses Ouvrages qu'il lui envoioit, & de vouloir, selon sa coutume, en corriger les fautes.

Arien fut disciple du fameux Philosophe Epictete, & c'est à lui à qui nous devons les propos de ce grand homme, & son *Enchiridion*, Livre excellent. Il nous assûre dans sa Préface qu'il avoit écrit les discours de son maître comme il les lui avoit entendu

edit. Pauli Stephani. *MDCXI.* Je me sers toujours dans le reste de cet Ouvrage de la même édition.

3 *Quia tardiorem adventum tuum prospicio, librum quem prioribus epistolis promiseram, exhibeo. Hunc rogo ex consuetudine tua legas, & emendes: eo magis quod nihil ante peraeque eodem* ζήλῳ *scripsisse videor. Tentavi enim imitari Demosthenem.* C. Plinii *Epist. Lib. I. Epist.* 2.

tendu prononcer, & qu'il n'y avoit rien ajouté.

On ne connoît point le tems où Arien a écrit ſes Livres d'hiſtoire : il eſt impoſſible de ſavoir s'ils ont ſuivi ceux qu'il a donnés comme appartenant à Epictete, ou s'ils les ont dévancés.

Parmi les Ouvrages hiſtoriques d'Arien, il y en a beaucoup qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Cet Auteur avoit écrit l'hiſtoire [4] de ce qui ſe paſſa, après la mort d'Alexandre, entre ſes principaux Capitaines, qui ne purent s'accorder dans le partage des conquêtes de leur maître, & qui ſe firent la guerre pendant long-tems. Cette hiſtoire étoit diviſée en dix Livres, dont nous n'avons plus rien aujourd'hui que l'abrégé aſſez conſidérable que Photius nous en a donné dans ſa *Bibliothéque*.

Arien avoit compoſé [5] un Ouvrage ſur les antiquités fabuleuſes de la Bithynie, & ſur

4 *Scripſit idem* (Arianus) *res poſt Alexandrum geſtas Libris decem, quibus militarem exercitus ſeditionem complectitur, electionemque ea conditione factam &c.* Phot. *Biblioth Art. XCII.*

5 Voyez la ſeconde citation de cet Article.

6 *Meminit vero hoc ipſo in Libro & aliorum Operum, quorum alterum quidem* Timoleontis Corinthii res in Si-

[redacted]

ſur les évenemens réels qui étoient arrivés dans des tems poſtérieurs aux tems fabuleux. Nous ne connoiſſons encore cet Ouvrage que par ce que Photius nous en dit dans ſa *Bibliothéque.* Il y parle auſſi de deux autres Livres d'Arien, qu'il citoit dans ſon Ouvrage ſur la Bithynie [6] Le premier contenoit ce que Timoléon le Corinthien avoit fait de conſidérable dans la Sicile, & le ſecond traitoit des moïens dont s'étoit ſervi Dion pour délivrer la ville de Syracuſe & toute la Sicile de la tyrannie du ſecond Denys. Stephanus cite pluſieurs fois un autre Ouvrage d'Arien, qui contenoit dix ſept Livres, & que nous avons encore perdu. Il concernoit l'origine des Parthes & des Scythes, & contenoit une deſcription de leur guerre avec les Romains ſous l'empire de Trajan. Il ne nous reſte donc aujourd'hui de tant d'Ouvrages hiſtoriques d'Arien que ſept Livres des conquêtes

cilia geſtas continet : *alterum vero* res Dionis Siracuſani, *memoratu dignas refert*, cum Syracuſas hic, omnemque adeo *Siciliam a Dionyſii ſecundi (qui primi filius fuit) tyrannide liberavit; inſuperque & a Barbaris, quos ut tyrannidem firmaret Dionyſius eo adduxerat.* Phot. *Biblioth. Art. XCIII.*

tes d'Alexandre le Grand, un huitiéme qui traite de l'Inde, une deſcription du Pont Euxin, & une autre de la mer Erythrée, du Golphe Perſique & de la mer Rouge, dans lesquelles il y a des choſes fort curieuſes.

La Mothe-le-Vayer prétend qu'Arien peut ſervir très utilement à corriger plusieurs fautes de Quinte Curce. „Il ſe ren„contre, 7 dit-il, beaucoup d'endroits dans „l'Hiſtoire de Quinte-Curce qui ont beſoin „d'être réparés par le texte d'Arien. Car „quand le premier dit, dans ſon ſixième „Livre, qu'Alexandre partit de chez les Ba„taves, il n'y a point de doute qu'il ne „faille mettre, comme dans Arien, qu'il „ſorte d'Ecbatane; & tous les voyages des „Indes Orientales, faits depuis cent cin„quante

7 La Mothe le Vayer, *p.* 317. *Tom.* 1. *edit. in folio.*

8 *Eſt ſane Scriptor hic nemini eorum qui Hiſtoriam optime contexuerunt poſtponendus. Nam & narrationum brevitate præſtat, & importunis digreſſionibus, aut crebra parentheſi, continentem Hiſtoriæ tenorem minime lædit. Decori inſuper obſervans, nova orationis compoſitione magis quam vocabulis usque eo eſt, plane ut alio nullo modo neque clarior, neque dilucidor fieri narratio poſſit. Dum vero ſignificantes, ſonanteſque ac teretes adhibet dictiones, æqualitate non minus quam granditate orationem temperat.*

„quante ans, montrent que celui-ci a mieux „parlé, en repréſentant les maiſons, ou ca- „banes de quelques Ichthyophages, bâties „d'oſſemens de baleine & d'arrêtes de pois- „ſon, que Quinte-Curce, qui ſe contente „de nommer les matériaux dont elles „étoient conſtruites, des conques ou coquil- „les, & des excrémens de la mer, *Conchas* „*& Purgamenta Maris.*"

Photius donne de grandes loüanges à Arien. Il dit [8] qu'il eſt égal aux plus grands Hiſtoriens, qu'il narre avec beaucoup de briéveté & ſans faire des digreſſions incommodes, qu'il obſerve avec ſoin les bienſéances, qu'il eſt impoſſible d'être plus clair que lui, & qu'il emploie avec dignité les façons de parler fortes & élevées lorſqu'il juge à propos de s'en ſervir. Si Arien fait

Verborum item innovatio non eſt illi longius, ſed e propinquo petita, & quæ lumen orationi vel maximum addat, ut ſit vocabuli quaſi halitus quidam ac geſtus potius quam mutatio conſuetorum verborum. Quo fit ut & perſpicuitas exoriatur, non in hac ſolum parte, ſed etiam in apparatu, ordine, & narrationis maxime compoſitione: quod ipſum eſt totum perſpicuitatis artificium. . . . . denique, ut ſemel dicam, ſi quis poſt hunc lectum ad cæteros Hiſtoricos ſe contulerit, multos etiam antiquorum humiliores deprehendat. Phot. *Biblioth. Art. XCII.*

fait usage de quelques expressions nouve
les, elles ne sont point recherchées, ma
elles naissent, pour ainsi dire, du sujet qu'
traite, y apportent une grande clarté, (
donnent à sa narration plus d'évidence. En
fin, selon Photius, lorsqu'on aura lû Arie
& qu'on lira ensuite les plus anciens Histo
riens, on en trouvera beaucoup parmi eu
qui seront au-dessous de lui.

Le défaut de bien des Historiens c'e
celui de donner trop de croiance aux pro
diges. La Mothe-le-Vayer loüe beaucou
Arien à ce sujet. *A peine*[9] dit-il, *trou
ve-t-on daus son Histoire un évenement mi
raculeux qui la puisse rendre suspecte, si l'o
en excepte quelques prédictions d'Aristandre
avec le conte de ces deux fontaines nouvelle
d'eau & d'huile, qui parurent auprès d
fleuve d'Oxus, aussi-tôt qu'Alexandre s'y fu
campé.* A oüir la Mothe-le-Vayer, o
croiroit qu'Arien a été presque exempt d
superstition, & qu'on ne peut lui faire qu
le reproche d'avoir rapporté quelques pré
dictions d'Aristandre, & d'avoir parlé d
ces deux fontaines d'eau & d'huile; mai
on peut justement accuser cet Historie
d'avoir encore rapporté dans ses Ouvrage
u

9 La Mothe le Vayer, *Tom. I. p. 316. edit in folio.*

un nombre de prodiges, dont un homme de bon ſens connoît d'abord le ridicule: dans ſa, *Deſcription du Pont Euxin*, en parlant de l'Isle Achillea, qui étoit, ſelon quelques Auteurs, à l'oppoſite du Danube, & dans laquelle Achille avoit un Temple, Arien [10] dit, & paroît croire que ceux, qui abordoient dans cette isle, alloient conſulter l'Oracle d'Achille pour apprendre de lui s'ils devoient eux-mêmes choiſir dans les pâturages la victime qu'ils vouloient immoler; ils conſignoient enſuite ſur l'autel le prix qu'ils croioient qu'elle pouvoit valoir. Si l'Oracle n'acceptoit point leur demande, ils augmentoient le prix juſques à ce qu'ils euſſent été acceptés; ce qui arrivoit lorsqu'ils étoient parvenus à donner la ſomme que valoit la victime, qui alors, étant païée ſuivant ſa juſte valeur, non ſeulement ne s'enfuioit plus, mais venoit elle-même ſe préſenter au Temple. Le même Arien [11] dit encore qu'Achille apparoiſſoit en ſonge à ceux qui approchoient de cette isle, & leur ſervoit en quelque façon de pilote, en leur indiquant l'endroit qui étoit le plus commode pour aborder. Cet Hiſtorien

10 Arian. *in Periplo Ponti Euxini*, *p.* 83.
11 Id. *ibid.*

torien ajoute qu'Achille non ſeulement ſe montroit à ceux qui dormoient; mais auſſi quelquefois à ceux qui veilloient. Comment eſt-il poſſible que de ſemblables contes ſoient faits par un Hiſtorien qui d'ailleurs a beaucoup de mérite, & qui joint l'étude de la Philoſophie à la connoiſſance des Belles-Lettres? Lorſqu'on reflêchit ſérieuſement ſur de pareils écarts de l'eſprit humain, on ne ſait plus à quoi s'en tenir ſur ſa nature, & on la croiroit néceſſitée par ſon eſſence à juſtifier ce qu'a dit Séneque, *Nullum magnum ingenium ſine miſturæ dementiæ.* Donnons encore une preuve qu'Arien, quelque beau génie qu'il eût, avoit cependant une bonne doſe de la *miſtion* dont parle Séneque. Cet Hiſtorien dit que les oiſeaux alloient tous les matins dans le Temple d'Achille pour y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les plumes, afin de le balayer enſuite avec leurs aîles. Voilà des oiſeaux qui prenoient toutes les précautions poſſibles pour ne pas faire de la pouſ-

12 *Ut autem apertius dicam, Alexandrinus ſum, honeſtiſſimo loco habitus in patria, verſatusque Romæ in agendis cauſis apud Auguſtorum tribunalia, donec me inter ſuos Procuratores optaverunt. Cætera qui volet ſcire, ex Com-*

pouffiére en balayant. Une bonne dévote Janféniste Convulfionaire n'auroit pas eu plus d'attention, en nettoiant le tombeau de St. Pâris.

§. II.

APPIEN.

Appien a vécu fous l'empire de Trajan, fous celui d'Adrien, & il a prolongé fes jours jufque fous celui des Antonins; ainfi il a été contemporain d'Arien, dont nous venons de parler. Il nous apprend lui-même [12] qu'il étoit d'une des bonnes maifons d'Alexandrie, & qu'étant venu à Rome. & aiant pris le parti du Barreau, il s'y diftingua affez pour qu'on l'élevât au rang de ceux qu'on appelloit les *Procureurs d'Augufte*. Photius [13] dit qu'il eut le commandement d'une province, & il donne de grandes loüanges à fes Ouvrages, qui confiftoient en trois Volumes, qui contenoient

mentariis de hac ipfa re fcriptis cognofcere poterit. Apian. Alex. *Hift. Rom. Præfatio. fub fin.*

[13] *Appianus hic genere Alexandrinus fuit, Romæque initio caufas egit: mox dignus habitus qui Imperatorum nomine provinciam adminiftraret.* Photii *Biblioth. Art. LVII.*

noient vingt-quatre Livres [14] L'Hiſtoire d'Appien commençoit [15] à l'embráſement de Troye, & s'étendoit au-delà du regne d'Auguſte, cet Auteur aiant parlé de pluſieurs évenemens poſtérieurs à cet Empereur, & fait même mention de quelques-uns arrivés dans le tems de Trajan.

Il ne nous reſte plus aujourd'hui des vingt-quatre Livres dont l'Ouvrage d'Appien étoit compoſé, qu'un Livre des Guerres Puniques, un des Syriaques, un des Parthiques, un de celles contre Mithridate, un de celles contre les Eſpagnols, un de celles contre Annibal, cinq des Guerres Civiles, & quelques fragmens de celles d'Illyrie & de celles des Gaules. Les fragmens de celles d'Illyrie ſont très conſidérables; au-lieu que nous n'avons qu'un ſeul morceau de celles des Gaules.

Pho-

[14] *Lecta eſt Appiani* Romana Hiſtoria *tribus quidem voluminibus, libri vero quatuor viginti.* Id. *ibid.*

[15] *Hiſtoriæ totius initium ducitur ab Ænea, filio Anchiſe filii Capys, qui Trojano bello interfuit, Ilioque capto atque everſo fugit, & variis jactatus erroribus ad Italiæ quoddam litus ſe applicuit, quod Laurentum dictum; ubi & caſtra illius oſtenduntur, & ex ipſo, ora illa maritima* Trojana *nominatur. Id. ibid.*

Photius dit que [16] le ſtyle d'Appien eſt ſimple & n'a rien d'élevé, mais qu'il eſt cependant très propre à l'Hiſtoire. Il loüe auſſi beaucoup cet Hiſtorien [17] ſur ſa grande connoiſſance dans l'Art de la guerre, & ſur la maniére dont il en parle. La Mothe-le-Vayer [18] *dit qu'on ne croit pas lire les combats qu'il décrit, mais qu'on penſe les voir, & être ſouvent au milieu de la mêlée.*

Appien a écrit l'Hiſtoire d'une façon qui ſemble lui avoir été particuliére chez les Anciens; car il a donné ſéparément l'Hiſtoire des provinces, & des guerres dont il a fait mention. Il faut convenir que quoique cette maniére paroiſſe d'abord défectueuſe, parce qu'elle ne ſuit point l'ordre des tems, & qu'elle ne fait pas voir ce qui s'eſt paſſé d'année en année dans des lieux éloignés les uns des autres & dans des nations

[16] *Stylus illi tenuis, ac minime redundans; ſed Hiſtoriam, quoad ejus fieri poteſt, veram texit.* Id. *ibid.*

[17] *Militaris diſciplinæ, ſi quis alius, exarator eſt. Oratione dejectos militum animos erigere, & ardentiores mitigare, affectusque exprimere, ac ſi quid aliud imitari dicendo licet, optime novit. Id. ibid.*

[18] La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 322. *edit. in folio.*

tions différentes elle a cependant l'avant
qu'elle eſt très propre à repréſenter cha
choſe à part, & à mettre ſous les y
ſans confuſion tous les évenemens qui
rapport à une même choſe; au-lieu
dans la plûpart des Hiſtoires générale
regne un desordre, cauſé par la quan
de faits que l'on eſt obligé de raſſembl
& qui, n'aiant pas aſſez de rapport enſ
ble, forment un cahos dans lequel le lect
le plus attentif ſe perd.

Bien des Ecrivains n'ont point été a
favorables à Appien que Photius. Bo
[19] l'a accuſé de pluſieurs défauts de m
moire & de jugement. Il lui reproche
pendant une faute, dont la Mothe-le-V
yer ſemble l'avoir aſſez bien juſtifié. „Qua
„Bodin [20] dit-il, ſoutient que les Roma
„ne ſe ſont jamais prêté leurs femmes l'

19 Bodin. *Meth. Hiſt. Cap.* 4.

20 La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 20.

21 *In ſumma Græcorum potentia, quantumvis ambiti extra Græciam nihil firmæ ditionis acquiſivit, contenti bertatem generis diu tueri & invictæ virtutis opinion Cæterum poſt Amintæ Philipum & Alexandrum hujus um, videntur mihi ſe male geſſiſſe, & indigne ſuis maj bus Aſiaticum quoque Imperium rebus geſtis ac virtute nime conferendum, hiſque Europa pretulit, propter infir*

„à l'autre, à la mode des Parthes & des „Lacédémoniens, c'est pour reprocher à „Appien d'avoir été trop crédule. Mais „Plutarque, dans la Vie de Caton, avoit „déjà écrit la même chose, & assûré que ce „même Caton envoia librement à l'Orateur „Hortense son épouse Martia pour en tirer „lignée, à quoi la Loi de Romulus, ou celle „dont parle Aulugelle, contre les adultères. „ne répugne pas, comme Bodin se l'est „imaginé".

Scaliger traite encore assez mal Appien, qu'il appelle *un véritable enfant dans l'Histoire*, L'expression est trop forte, mais il faut avoüer qu'Appien a deux défauts considérables. Le premier, c'est la trop grande crédulité; le second, c'est une partialité aveugle pour les Romains, qu'il flatte sans cesse [21] au préjudice des Grecs, de toutes les

tutem ignaviamque earum gentium apparebit in processu hujus Historiæ. Paucis enim præliis Romani in suam potestatem redegerunt tot quas nunc tenent provincias, quamvis defensas milite Macedonico: verum circa Africam Europamque exhauserunt laboris plurimum. Rursus Assyriorum. Medorum, Persarum tria maxima Imperia simul congesta ne tempus quidem nongentorum annorum æquare possunt, quantum duravit in hodiernum Romana potentia. Amplitudo vero illorum Imperiorum dimidio minor fuit, si conferantur terminui. Appian. Alex. *Hist. Rom. Præfatio, p.5.*

les nations de la terre, & de la ſienne même. Il vante avec une oſtentation infinie la grandeur de leur Empire [22] la ſageſſe de leur Sénat. Quant à la ſuperſtition, il rapporte les prodiges les plus ridicules, ſans donner la moindre marque qu'il les rejette. Tantôt c'eſt [23] une mule qui a fait un poulain, peu après c'eſt une femme qui accouche d'un ſerpent. Les tremblemens de terre, cauſés par des cauſes naturelles, deviennent chez lui des prodiges qui annoncent

[22] *At Romanum Imperium magnitudine felicitateque præſtitit propter diuturnitatem ſuam, & Senatus in conſiliis providentiam: quamquam nec virtus, nec tolerantia laborum difficultatumque ſumma in eo parando defuit. Id. ib.* Il eſt bon de remarquer, que lorsqu'Appien écrivoit ainſi, c'étoit après toutes les guerres civiles qui avoient partagé le Sènat & noïé la République dans des fleuve de ſang. Lorsqu'on lit les guerres de Sylla & de M rius, de Céſar & de Pompée, d'Auguſte & de Brut n'a t-on pas une bonne opinion de la ſageſſe & de vertu de ce Sènat Romain, toujours diviſé, & touj l'auteur de tous les malheurs de Rome, de l'Itali des Provinces par ſa deſunion?

[23] *Inter alia* (prodigia,) *mula etiam peperit, & u ſerpentem enixa eſt: terræ motus quoque ingens in urb quot Templa proſtravit, & quamvis Senatus populiqu mani cura minime ceſſet in rebus talibus, tamen Cap incerta cauſa conflagravit, a Regibus ante CCCC. ann*

cent les guerres civiles. La défaite des Crassus fut prédite [24] par une chûte qu'ils firent tous les deux en sortant d'un Temple, le septième Consulat de Marius [25] avoit été annoncé par sept petits aiglons qui étoient descendus sur lui lorsqu'il étoit encore enfant. Mais tous ces prodiges ne sont rien, eu égard à ceux qui arriverent à Rome lors de la guerre civile des Triumvirs [26]. Les chiens poussoient des hurlemens affreux, à la manière des loups; & les loups,

dienm; quæ omnia portendebant strages, & expugnationes Italiæ, ipsique populo Romano servitutem mutationemque Reipublicæ. Appian. Alex. *de Bellis Civil, Lib. I.* Au reste, je crois devoir remarquer que c'est dans les guerres civiles de Sylla contre Marius qu'arriverent tous ces prodiges.

24 *In hujus Deæ Templo (quam quidam Venerem, quidam Junonem putant, quidam Naturam ex humore præseminantem omnia) primum ei prodigium oblatum est: exeuntibus enim Crassis, junior procidit in foribus, & mox super eum senior.* Appian. Alex. *de Bellis parth. Lib. p.* 137.

25 *Ferunt enim decidisse in gremium ejus septem pullos aquilinos, & vates prædixisse summum honorem illi obventurum septies.* Appian, Alex. *de Bellis Civil. Lib. I. p.* 387.

26 *Interea multa horrenda in urbe visa sunt prodigia: nam & canes quasi ex composito ululatum lupino more simul edebant inauspicatum, & lupi per forum discurrebant,*

loups, qu'on n'avoit jamais vûs entrer dans les villes, couroient dans toutes les places publiques: un enfant nouveau-né parla, & qui plus eſt, un bœuf eut l'uſage de la voix humaine, & parla auſſi. Les ſtatues parurent ſuantes, & l'on vit même du ſang mêlé dans la ſueur de pluſieurs. On entendoit les cris des hommes, le bruit des armes & des chevaux, & cependant l'on ne voioit rien. Il plut pluſieurs fois des pierres (tems véritablement fâcheux pour ceux qui ſe trouvoient alors dans les rues), les Temples & les ſimulacres des Dieux furent frappés de la foudre.

Convenons que dans les Mandemens, que Mr. de Monpellier a faits au ſujet des miracles, operés par la terre du tombeau du Bienheureux Pâris, il n'y a pas de plus grands

animal inaſſuetum civitatibus. Bos etiam humanam vocem emiſit, & infans recens natus locutus eſt: in ſimulacris ſudor apparuit, in quibusdam eorum etiam mixtus grumis ſanguis: exauditi ſunt magni clamores virorum & armorum crepitus, ſtrepitusque equorum currentium, quum nihil tale cerneretur oculis: circa ſolem quoque multa prodigia ſunt obſervata, & lapidibus aliquoties pluit; & ſacræ ædes de cælo ſæpe tactæ ſunt, pariterque aliquot ſtatuæ. Appian. Alex. *de Bellis Civil. Lib. IV. p.* 591.

[27] *Quapropter Numine irato prodigia quoque prænuntia*

grands prodiges, quoiqu'il y en ait pourtant d'une grande conséquence, qui sont attestés par de très honnêtes gens de tous les différens états; ce qui nous montre que l'on a tort de vouloir mettre les Anciens au-dessus des Modernes, & que nous ne cédons pas même en miracles aux Grecs & aux Romains.

Appien nous apprend encore un grand nombre de prodiges qui annoncerent à Cassius & à Brutus leur perte [27]. Un Licteur mit à Cassius, qui faisoit la revûe de ses troupes, une couronne à l'envers; une statue de la Victoire, que ce Général Romain avoit consacrée, tomba d'elle-même par terre; des troupes d'oiseaux s'arrêterent dans son camp, sans faire aucun cri, & l'on y vit un grand nombre d'essains d'abeilles. Brutus [28], célebrant à Samos son jour de naissan-

fuere illorum exitus: nam Cassio copias lustranti Lictor inversam coronam imposuit: & aurea Victoria dedicata ab eo sponte decidit: aves quoque gregatim supra illius castra sine ullo clangore consederunt. Appian. *de Bellis Civil. Lib. IV. p.* 669.

28 *Brutum item Sami natalem suum celebrantem in comessatione, quamvis non esset proclivis ad talia, sine ulla evidente causa hunc versum protulisse aiunt:*

Sed me sors misera & Latonæ perdidit infans.

Id. *ibid.*

naissance, quoiqu'il n'eût pas coutume d
reciter des vers, dit celui-ci, étant à tabl
sans aucune raison : *Sed me sors misera &*
Latonæ perdidit infans ; c'est à-dire, *U*
destin malheureux & le fils de Latone m'o
perdu. Le même Brutus, étant sur le poir
de passer avec son armée d'Asie en Europ
vit [29] pendant la nuit, à la lueur d'un
lampe. un spectre à qui il eut le courag
de demander quel Dieu, ou quel homm
il étoit. „Je suis ton mauvais génie, re
„pondit le spectre, tu me verras dans le
„champs de Philipes", & il apparut véri
tablement à Brutus la veille de la bataill
qu'il donna dans ces mêmes champs.

Appien a aimé si fort à instruire se
lecteurs de tous les prodiges, qu'en par
lant de ceux qui arriverent à l'occasion d
la mort de Jules César, il saisit l'occasio
d'en faire un paralléle avec ceux qu'on d
avoir précédé la mort d'Alexandre. Il fa
en vérité bien aimer à raconter des mira
cles pour aller rappeller ceux qui sont arr
vés à Babylone, à propos de quelques un
qu

29 *Et quum* (Brutus) *trajecturus esset cum exercitu*
Europam ex Asia, noctu lucubrantem ad deficientem luce
nam, vidisse astare sibi spectrum inusitata facie, & intrepi
percontatum, Quis nam hominum Deorumve esset : spectru

qui ont été operés à Rome. Appien auroit fait un excellent Historien d'ordre; cependant je lui passerois plus aisément la superstition que la partialité. A quoi sert-il de flatter les hommes, en les trompant? Un Ecrivain, qui, pour plaire à une nation, ou à un Prince, déguise la vérité, manque également, & à ceux qu'il loüe, & à ceux qu'il blâme. Il fait passer les premiers à la postérité pour des gens vains & injustes, car la vérité vient tôt ou tard à bout de découvrir le mensonge, & il donne occasion à ceux qu'il maltraite, de le couvrir de honte, en dévoilant sa mauvaise foi. L'équité est la qualité la plus nécessaire à un Historien: aprés elle, c'est la fermeté, car non seulement il faut qu'un Ecrivain s'abstienne de noircir la vertu; mais il faut qu'il ait le courage de montrer toute l'horreur du crime, rien ne doit l'arrêter, il est le dépositaire de la vérité, il faut qu'il en rende compte à la postérité.

Il y a des gens, qui, par une délicatesse mal entendue, voudroient qu'on déguisât certai-

respondisse. Tuus sum, Brute, malus genius, Philippis me videbis iterum, aiunt apparuisse ei pridie quam postremo pugnatum est. Idem, ibid.

certaines choses. Mr. de Colbert, ce Ministre si grand & si respectable, & dont la mémoire doit être chere à tous les gens qui pensent, donnoit cependant dans cette erreur [30]. Il ne pouvoit souffrir Suétone, parce que cet Historien avoit relevé la turpitude de certains Empereurs. Le célebre Despreaux disoit à ce sujet que c'étoit au contraire parlà que Suétone devoit être recommandable aux gens qui aiment la vérité, & qu'on ne pouvoit pas faire des portraits de fantaisie, comme en ont tant fait Mademoiselle de Scuderi & son frere. Selon le même Despreaux, il faut dans la Vie des hommes célebres relever jusqu'à leurs minuties, comme a fait Plutarque: il n'y a rien qui intéresse autant le lecteur, & cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font la plûpart de nos Ecrivains, & que ces grandes descriptions de combats, de batailles & de siéges, faites par des Historiens Jésuites dans les chambres d'un Collége.

Plusieurs Auteurs ont accusé Appien d'être plagiaire, & ce n'est pas sans raison;

[30] Voyez les *Boleana* par Mr. *de Monchenai*, qu'on à mis à la tête de la derniére edition in quarto des Oeuvres de *Boileau*, faite à Paris.

[redacted]

son; car il est vrai qu'on trouve dans ses Ouvrages un grand nombre de passages, pris mot à mot dans Polybe, dans Plutarque & dans plusieurs autres Historiens, sans qu'il les ait jamais cités. Cependant malgré tout ce que je viens de dire, il est certain qu'Appien est un Historien très utile, dans lequel on trouve bien des choses qui ont échappé, ou qui ont été inconnues aux autres Ecrivains qui ont traité les mêmes matières que lui.

On peut voir dans Photius le titre que portoient les Livres que nous avons perdus d'Appien, & par ce titre on voit d'abord ce qu'ils contenoient, & de quels faits ils traitoient.

§. III.

DION CASSIUS.

Nicée, ville de Bithynie, fut la patrie [31] de Dion Cassius, à qui l'on a donné les surnoms de *Cocceius* & de *Coccianus*. Son pere étoit Consulaire, il fut Gouverneur de la Dalmatie, & ensuite Proconsul de la Cilicie. Quant à Dion Cassius, l'Empereur Macri-

[31] *Patria illi Nicæa Bithyniæ, quam ex parte palus, Ascania dicta, circumluit*, Phot. *Biblioth. Art. LXXI.*

Macrinus [32] l'éleva à la dignité de Préfet de Pergame & de Smyrne. Il commanda ensuite en Afrique, & il eut aussi le gouvernement de la Pannonie. L'Empereur Alexandre, fils de Mammée, le choisit enfin pour exercer le Consulat avec lui, & quelque tems après, il reçut encore le même honneur, & fut fait Consul avec l'Empereur

32 *Hunc Alexandrum Consulatum iterum secum gessisse Scriptor refert, sumptusque quos in Magistratus administrationem Dionem impendisse oportuit, Imperatorem ipsum, collegam nimis honorandi cupidum contulisse, idem quoque Historicus a Macrino Imperatore Pergamo ac Smirnæ Præfectus, post in Africa Dux fuit. Pannoniam hinc administravit; Consulque iterum, ut dictum est, creatus.* Id. ibid.

33 *Commodus luxuria & obscænitate depravatus, gladiatoriis armis sæpissime in ludo, deinceps etiam in amphitheatro cum hujusmodi hominibus sæpe dimicavit.* Eutropii *Breviar. Hist. Rom. Lib. VIII. Art. XV.*

34 La premiere chose que fit Caracalla, en venant au trone, ce fut de faire mourir les Medecins de son pere, parce qu'ils n'avoient pas voulu l'empoisonner pendant sa maladie. Voici ce que dit Herodien à ce sujet. *Igitur Antoninus, mortuo Severo, summam potestatem nactus, confestim universos ab ipsa (quod aiunt) lare interficere cœpit. Nam & Medico; supplicio affecit, quod sibi parum obtemperaverant jubenti maleficium aliquod admittere & senis maturare necem.* Herod. *Hist. Lib.* 3. *p.* 85. Quelque tems après, le même Caracalla tua son frere Geta dans les bras de sa mere. *Quare irrupto fratris cubiculo, ni-*

reur pour la ſeconde fois. Il falloit que Dion Caſſius eût autant de prudence que de bonheur pour pouvoir ſe ſoutenir pendant le regne de tant de méchans & cruels Empereurs, ſous leſquels il vécut; car avant de parvenir à l'Empire d'Alexandre, Prince vertüeux, il eſſuia la domination de Commode [33] de Caracalla [34] de Macrinus [35] d'Hé-

hil cum tale expectantem ſupra matris pectus multo undantem ſanguine ſævus obtruncat. Herod, *Hiſt. Lib.* 3. *p.* 91.

[35] *Quamvis* Macrinus *inſtaurare choros, & ſacra facere perpetuo videretur, plurimos tamen ex illuſtribus viris atque opulentis interfecit . . . . Veſtalem Sacerdotem quam ſacræ leges caſtam eſſe, & virginem perpetuo voluit, abreptam e Templo pro uxore habuit.* Herod. *Hiſt. Lib. V. p.* 120. La devotion de Macrinus reſſembloit à celle de Louïs XI. elle ne l'empêchoit pas de faire mourir les innocens, & de contenter ſes paſſions. L'excuſe, qu'il donna au Senat ſur l'enlevement de la Veſtale, eſt fort plaiſante. Il dit qu'il étoit épris de ſes charmes, que la nature humaine étoit foible & ſujette à faire des fautes, qu'au reſte il convenoit qu'un grand Prêtre ſe mariât avec une Prétreſſe, & que cela rendoit ſon mariage plus reſpectable. C'eſt encore Hérodien qui nous apprend ces particularités. *Ita mæſtum tanto flagitio ac piaculo Senatum per epiſtolam conſolatus, humanum eſſe id peccatum, captum ſe illius puellæ amore: Ceterum Sacerdoti congruere Sacerdotis nuptias, ob idque etiam auguſtiores futuras.* Herod. *Hiſt. Lib. V. p.* 120.

d'Héliogabale [36] ſans perdre, je ne dis pas la vie ni ſes biens, mais même ſa réputation: choſe ſi aiſée à être enlevée à la Cour des tyrans, & qu'on perd presque toujours lorsqu'on évite leur disgrace. „Il eſt plus „heureux à un homme vertueux, dit un „Auteur Eſpagnol, de mourir bientôt que „de vivre long-tems lorsqu'il eſt obligé „d'être à la Cour d'un méchant Prince. S'il „a aſſez de force pour conſerver ſa vertu, „le peuple croit qu'il l'a perdue, & qu'il „ne ſe ſoutient qu'aux dépens de la probité. „Nous voions un exemple de cette vérité „dans Séneque. S'il fût mort dans les pre„miéres années du regne de Néron, ſa ré„putation ſeroit venue jusqu'a nous, exempte „des tâches que le tems n'a point encore „effacées."

Dion Caſſius, quelque tems après ſon ſecond Conſulat, aiant une incommodité conſidérable aux jambes [37] ſe retira dans ſa patrie pour y vivre tranquillement, & en

[36] *Is* (Heliogabalus) *cum Romam ingenti, & militum, & Senatus expectatione veniſſet, probris ſe omnibus contaminavit. Impudiciſſime & obſcæniſſime vixit, bienniogue poſt & VIII. menſibus tumultu interfectus eſt militari, & cum eo mater Semia Syra.* Eutrop. *Hiſt. Brev. Lib. VIII. Art. XXII.*

en particulier. Il dit que son gènie le lui avoit prédit long-tems auparavant par ce vers d'Homere: *Loin du bruit*, *du carnage*, *&* *des hommes cruels*. On sera peut-être surpris de voir que Dion Cassius avance hardiment qu'il avoit un génie familier; mais puisque l'on en avoit passé un à Socrate, il pensoit qu'on auroit eu mauvaise grace à lui chicaner le sien. Nous avons parmi les Modernes de très habiles gens qui ont eu des manies singulières, on les leur a pardonnées en faveur des talens supérieurs qu'ils avoient; nous devons avoir la même indulgence pour les Anciens & leur passer les leurs. Les Anciens étoient dans le goût d'avoir des esprits familiers, & nos Philosophes modernes, même les plus illustres, ont la fantaisie d'écrire des commentaires Théologiques. Newton a commenté l'Apocalypse, Locke les Epîtres de St. Paul, le Baron Decouturcs, l'élegant Traducteur de Lucrece, a donné une Vie de

57 *Revertit* (Dion Cassius) *domum pedibus jam æger, vitæ reliquum ibi* (*quod in Bithynia agenti genius ille, ut ait, prædixerat*) *victurus*:

Ἐκ τ' ἀνδροκτασίης, ἔκ θ' αἵματος ἔκ τε κυδοιμοῦ

Extra hominum cædem, sine sanguine, & absque tumultu.

Photii *Biblioth*, *Art*. *LXXI*. *p*. 106.

de la Sainte Vierge, qu'on peut regarder comme un excellent commentaire du peu de choſe qu'on trouve à ſon ſujet dans l'Evangile & dans les Actes des Apôtres. *Trahit ſua quemque voluptas*, Chacun ſuit ſon penchant. Les Philoſophes anciens aimoient les eſprits folets, les modernes aiment à expliquer les Prophétes. Je ſouhaiterois que l'ancienne mode revint, & je trouve qu'il eſt plus amuſant & plus commode de faire parler un génie familier, que d'éclaircir des viſions où perſonne n'a jamais pû rien entendre depuis dix-ſept ſiécles.

Ce fut par l'ordre de ſon génie que Dion Caſſius écrivit ſon Hiſtoire; auparavant il n'avoit travaillé qu'à des Livres de Philoſophie, & certes il avoit raiſon de lui obéir aveuglément; car il en avoit reçu de très grands ſecours, & il s'étoit bien trouvé d'avoir

38 *Somnia quæ mentes ludunt volitantibus umbris.*
Non Delubra Deum, nec æthere Numina mittunt;
Sed ſibi quiſque facit. Nam cum proſtrata ſopore
Urget membra quies, & mens ſine pondere ludit:
Quicquid luce fuit, tenebris agit, oppida bello
Qui quatit, & flammis miſerandas ſævit in urbes,
Tela videt, verſaſque acies, & funera Regum,
Atque exundantes perfuſo ſanguine campos.



oir suivi ses conseils. Il évita par leur moïen, en se retirant dans la Pannonie, es embuches que lui préparoient les solats Prètoriens

Avant de venir aux Ouvrages historiques le Dion Cassius, nous remarquerons, en assant, que les Ouvrages Philosophiques, auxquels il s'étoit appliqué, convenoient arfaitement à un Philosophe qui avoit un énie familier à ses ordres. Il avoit fait un Livre des songes divins, & de leur explication, & l'on sent bien qu'il ne les interretoit pas dans le goût de l'Auteur de es Vers [38]:

> Les songes, qui souvent dans les nuits les plus sombres
> Abusent notre esprit par de legères ombres,
> Ne sont pas l'ouvrage des Dieux,
> Et ne viennent jamais des Temples, ni des cieux:
> Chacun s'en fait à sa manière,
> Et se les figure en dormant,

Suivant

ui causas orare solent, legesque, forumque,
t pavido cernunt inclusum corde tribunal.
ondit avarus opes, defossumque invenit aurum.
enator saltus canibus quatit. Eripit undis,
ut premit eversam periturus navita puppim.
cribit amatori meretrix. Dat adultera munus.
t Canis in somnis leporis vestigia latrat.
n noctis spatio miserorum vulnera durant.

T. Petronii Arbitr. *Satir. p.* 33.

Suivant ſon exercice, ou ſon tempérament.
Lorsqu'un profond ſommeil nous ferme la paup
L'eſprit, ſe trouvant libre, agit ſans la mat
Il retrace dans l'ombre à notre entendement
Les objets qu'à nos ſens préſente la lumière.
Le guerrier, dont les jours ſe paſſent dans un C
Qui s'occupe ſans ceſſe à forcer des murailles,
A bruler des cités, à donner des batailles,
Il voit des champs couverts de ſang,
Des troupes en déroute, avec des monceaux d'ar
Et des Rois maſſacrés au milieu des allarmes.
Celui, qui du Barcau fait ſon unique emploi,
Voit le juge en ſon ſiége, & lit toujours la lc
Pour cacher ſes tréſors, l'Avare a mille adreſſe
Et ſouvent croit trouver de nouvelles richeſſes.
Le Chaſſeur de ſes chiens fait retentir les bois.
Le Pilote, en révant, croit périr quelquefois,
Et quelquefois auſſi ſe ſauvant du naufrage,
Il conduit ſon navire au plus prochain rivage.
Une Coquette écrit pour remplir ſes deſirs.
La femme débauchée achete ſes plaiſirs :
Et le chien même aboye à la piſte du liévre.
Enfin le criminel a ſans ceſſe la fièvre :
Et la nuit, trop fidèle à peindre nos malheurs,
Des mortels affligés prolonge les douleurs.

Dion Caſſius nous apprend qu'il fut dix
à ramaſſer les matériaux néceſſaires à
Hiſt

39 *Grandis ejus ſermo, & tumidus, eo quod rerum in*
tium ſenſu adferat, veteris item ipſi conſtructionis ſermo
nus, verborumque, quæ rerum magnitudini reſpondeant.
riodi parentheſibus trajecta, & hiperbatorum opportunus

Hiſtoire, & qu'il en emploia douze à les mettre en usage. L'Ouvrage de cet Hiſtorien contenoit autrefois quatre-vingt Livres, qui étoient diviſés en huit Décades. Il commençoit à l'arrivée d'Enée en Italie, & s'étendoit jusqu'à la mort de l'Empereur Eliogabale. Aujourd'hui le trente-cinquieme Livre eſt le premier de ceux qui nous reſtent, & ce qui ſuit jusqu'au ſoixantieme eſt presque entier; mais nous n'avons à la place des vingt derniers Livres, qui achevoient le nombre des quatre-vingt, qu'un Abrégé de ces mêmes vingt Livres, fait par Xiphilin, qui vivoit dans le onzieme ſiécle. Il étoit de Trebizonde, & avoit été élevé dans un Monaſtere. On le trouva digne d'être fait Patriarche de Conſtantinople. Ces Auteurs, qui ont parlé de lui, diſent qu'il joignoit beaucoup de probité à de grandes connoiſſances. Quelques Ecrivains ont prétendu, mais ſans fondement, que l'Abrégé de Dion avoit été fait par ſon neveu.

Photius [39] dit que le ſtyle de Dion Caſſius eſt ſublime, qu'il emploie des penſées nobles,

Numeri porro & intercisio, etsi accurate adhibita, ob orationis tamen perspicuitatem, obiter legentibus non sunt manifesta. In narrationibus praeterea, & concionibus Thucydidis maxime est aemulus. Photii *Biblioth. Art. LXXI.*

nobles, & qu'il se sert de termes d
tours de phrase, qui, tenant de l'anci
construction, répondent parfaitement
majesté de l'Histoire & à la grandeu
matieres. Les transgessions & les p
thèses, qui ordinairement jettent de la
fusion dans le discours, n'en causent a
dans celui de Dion Cassius, malgré
les emploie très souvent. Quoique son
soit très châtié & très élevé, le Le
ne s'apperçoit pas cependant de l'ar
est toujours clair, toujours naturel,
dans ses narrations, soit dans ses haran
Il a imité Thucydide, mais selon Pho
40 il est plus clair que lui, & l'emp
à ce sujet sur l'Ancien; pour le reste,
ressemble parfaitement.

La Mothe-le-Vayer loue beaucoup
sur la manière dont il développe les
sorts de la politique. „Il n'y a point d'
„torien, dit-il 41 qui nous ait si bien
„velé que lui ces secrets d'Etat que T
„nomme *Arcana imperii*, & dont il fai
„si hauts mystères. Il est tellement
„à décrire l'ordre des Comices, l'étab

„l

40 *In narrationibus praeterea & concionibus Thu
maxime est aemulus, nisi quod ad perspicuitatem magi*

[redacted]

„ment des Magiſtrats, & l'uſage du Droit „public des Romains, que ces choſes ne „s'apprennent point plus diſtinctement ail„leurs; & pour ce qui concerne la conſé„cration des Empereurs, leur apothéoſe, „ou enrôlement au nombre des Dieux, nous „pouvons dire qu'il eſt le ſeul Hiſtorien qui „nous en ait fait voir une belle forme, ſi„non qu'Herodien l'a voulu depuis imiter „ſur le même ſujet. C'eſt particuliérement „dans le cinquante-ſixième Livre où Dion „repréſente la pompe des funérailles d'Au„guſte, ſon lit de parade, ſon effigie de „cire, & ſon oraiſon funèbre, que Tibere „recita par écrit devant le peuple. Il ex„poſe enſuite de quelle façon ſon corps „fut brulé, comme Livia recueillit & mit „ſes os à part, bref avec quelle adreſſe on „fit partir l'aigle du haut du bucher, d'où „il ſembloit que cet oiſeau de Jupiter em„porta au ciel l'ame de l'Empereur".

Dion Caſſius a inſeré un grand nombre de harangues dans ſon Ouvrage. Elles ſont preſque toutes directes, & par conſéquent telles qu'elles ſeroient ſi elles étoient prononnon-

dit: cætera fere Thucydides illi norma eſt, ac regula. Idem, ibidem.

* La Mothe-le-Vayer, p. 330. *edit. in folio Tom. I.*

noncées par un Orateur en plein Sénat. Les harangues d'Agrippa & de Mecene ſont dans ce genre; elles ſont ſi longues, qu'elles contiennent tout le cinquante-deuxième Livre. Mecene vouloit porter Auguſte à ſe démettre de l'empire, & Agrippa au contraire ſoutenoit qu'il devoit le conſerver. C'eſt-là le ſujet de ces deux harangues, qui ſont d'une grande beauté. Corneille en a bien ſû faire uſage dans la ſcène où Auguſte conſulte Cinna & Maxime pour ſavoir s'il quittera la ſuprême puiſſance. Ce n'eſt pas ſeulement dans le Cabinet & dans le Bareau que Dion Caſſius fait haranguer les perſonnes dont il parle, les Généraux d'armées prononcent auſſi des harangues directes. Xiphilin rapporte, dans le ſoixante-& deuxième Livre de ſon Abrégé, une grande oraiſon que Dion Caſſius fait reciter à Paulinus au moment que ſes troupes ſont prêtes à fondre ſur celles des Anglois, & le même Paulinus, après avoir diviſé ſon armée en trois corps, fait trois harangues tout de ſuite pour exhorter ſes ſoldats à bien combattre. Il falloit que Paulinus eût plus envie

* *Id vero neminem latet, quod quum multos in exilium miſſos, non Cæſare modo ſuperſtite, ſed defuncto etiam, ex libellis ſcilicet ejus in urbem reduxerit patruo ſuo non ſub-*

envie de parler que de se battre; mais ne condamnons point ce Général sur la faute de Dion Cassius, qui lui fait prononcer des harangues auxquelles il ne pensa jamais, car cet Historien est souvent dans ce cas. Il fait, par exemple, prononcer à Ciceron une très longue harangue directe contre Marc-Antoine, dont Ciceron n'eut jamais la moindre connoissance. Il y a non seulement de la mauvaise foi, mais de l'impertinence dans la conduite de Dion Cassius; car dans le tems qu'il écrivoit, on avoit toutes les oraisons que Ciceron prononça contre Antoine, puisque nous avons encore aujourd'hui ces mêmes oraisons. Or n'est-il pas ridicule, pour ne pas dire insensé, qu'un Historien rapporte un grand discours comme aiant été fait par un homme, dont le véritable discours, entiérement différent de celui qu'on lui prête, non seulement existe encore, mais est entre les mains de tout le monde? Il est bon de remarquer que dans cette longue harangue, que Dion prête à Ciceron, il y a deux faussetés manifestes. La première, c'est qu'il suppose [42] que

venerit. . . . . Bambalionem etiam ipsius cognomenti ratione infamem diligit. Dion. Caff. *Hist. Lib.* 45. *sub fin.*

que Ciceron ᐧ accusa Marc-Antoine de n'avoir pas rappellé son oncle, ni pendant la vie de César, ni après la mort de César. La seconde fausseté, c'est qu'il dit que Ciceron reprocha à Antoine son amour pour Bambalion, homme perdu de débauche, & que son nom diffamoit. Il est faux que Ciceron ait fait de tels reproches à Antoine; il remarque au contraire que Caius Antoine étoit au Sénat lorsque Marc-Antoine son neveu harangua contre Dolabella. Or, César vivoit encore alors: & quant à Bambalion, Ciceron dit simplement qu'il étoit étonnant qu'Antoine, qui avoit épousé la fille d'un habitant de Tusculum, la fille de Bambalion, ainsi nommé par ignominie, osât reprocher à Octave d'avoir pour mere une femme qui étoit née à Arieta.

Il y a dans Dion Cassius un grand nombre d'autres mensonges, qu'il a dit pour favoriser le parti de César contre celui de Pompée, & la faction d'Antoine contre celle de Ciceron. Il étoit si partial, que sous le prétexte de rapporter la réponse qu

Quir

43 *Nonne enim is est qui Cæsarem Pompeji inimic reddidit? qui, ne in gratiam redirent, impedivit? qui bis persuasit ut hæc in Antonium statuerent, quibus iri tus Cæsar fuit? qui Pompejo Italia excedendi ac in M*

Quintus Fuſius Calenus fit au diſcours que Ciceron avoit prononcé contre Antoine, il trouve le ſecret de dire de cet illuſtre Orateur les choſes les plus affreuſes Cette harangue de Quintus Fuſius Calenus eſt fort longue, & tient presque la moitié du quarante-ſixiéme Livre. Celle-de Ciceron, qui eſt rapportée auparavant, occupe une grande partie du quarante-cinquième, & l'on peut dire hardiment que dans l'Ouvrage de Dion Caſſius la longueur des harangues égale la longueur de la narration hiſtorique. Il ſemble que dans le diſcours de Quintus Fuſius Calenus, Dion Caſſius ſe ſoit efforcé d'y répandre tout le fiel & toute l'amertume poſſible. On voit qu'il cherche, à quelque prix que ce ſoit, de ternir à jamais la mémoire de Ciceron, [43] il l'accuſe d'avoir rendu Pompée ennemi de Céſar; d'avoir empêché, après les avoir brouillés, qu'ils ne ſe raccommodaſſent; d'avoir fait prononcer par le Sénat contre Antoine les arrêts qui irriterent Céſar; d'avoir conſeillé à Pompée d'abandonner l'Italie & de ſe retirer,

* *doniam commigrandi (qui omnium eorum malorum, quibus deinceps afflicti ſumus, unica cauſa fuit) conſilium dedit? qui Milonis opera Clodium occidit, Bruti manu Cæſarem interfecit?* Dion. *Hiſt. Rom. Lib.* 46. *p*, 336.

tirer en Macédoine, ce qui avoit été l'unique cause de tant de malheurs qui avoient affligé la République; d'avoir tué Claudius par le secours de Milon, & César par la main de Brutus; d'avoir enfin 44 contraint Catilina, en le poussant à bout, de faire la guerre, & d'avoir fait mourir Lentulus sans aucun jugement du Sénat. Dion ne s'arrête pas à ces reproches, il dépeint Cicéron comme 45 un homme infidèle, turbulent, qui, après avoir aimé Antoine, l'accabloit d'injures, qui faisoit semblant d'être attaché à Octave pour lui tendre ensuite des embuches, & le faire assassiner, comme il avoit fait son pere. Peu content de

44 *Qui Catilinam ad bellum contra nos gerendum impulit? Lentulum indemnatum necavit?* Idem, ibid.

45 *Atque is Antonium, quem amavisse hactenus dicit, contumeliis opprobriisque incessit: Cæsaris vero, cujus patrem interemit, ipsi quoque per occasionem paulo post insidiaturus, partes fovet: homo natura infidelis ac turbulentus, cujusque animus nullis repagulis continetur: qui omnia miscet ac conturbat, pluribus ipse vicibus, quam id ad quod confugit fretum agitatus: ut recte nomen transfugæ inde invenerit: isque suo ex arbitrio vos amicos hostesque judicare possit.* Dion. *Rom. Hist. Lib.* 46. *p.* 336. & 337.

46 *Neque enim pater ei genus opesve reliquit, fullo, operasque in colendis vineis ac oleis locans: eoque quæstu, &*

[redacted]

de ces injures, Dion Caſſius paſſe à des invectives plus fortes. Il reproche à Ciceron [46] que ſon pere étoit teinturier, & qu'il étoit ſouvent réduit, pour vivre, à cultiver les vignes & les oliviers; il conſumoit en débauche le peu d'argent qu'il gagnoit, il paſſoit les iours & les nuits a s'enyvrer; ſon fils Ciceron fut élevé dans les mauvais lieux & dans les tavernes auprès d'un tel pere, étant la plûpart du tems à demi-nud, vivant avec des miſérables, & ramaſſant les ordures des laines.

S'il falloit en croire Dion Caſſius [47] Ciceron auroit été un juge corrompu, qui auroit vendu la juſtice au plus offrant, qui

eluendis pannis, abunde contentus vitam ſuſtentare: ſordidiſſimo victu interdiu noctuque ſe explens, inter quæ noſter hic educatus, haud abſurde ad meliores conculcandos & eluendos accedit, conviciis ex officinis ſedentariis triviiſque depromptis inſtructus. Ergo talis quum ſis, qui nudus inter nudos adoleveris, ſordes lanarum, ſimumque & merdas colligens, auſus es, homo impuriſſime, primum Antonii adoleſcentiam obtrectare, qui ut ſuo genere dignum erat, pædagogis præceptoribusque uſus eſt. Idem, ibid. p. 337.

47 *His ades, hinc te alis, his ſpem fortunæ obnoxiam venditas, his in ſuffragiis judicum obtinendis mercede conductus operam navas. Amicum hunc ſolum quovis tempore habes, qui plurimum dat: inimicos vero, omnes quibus ut-*

qui n'auroit été ami des gens qu'à proportion qu'il en auroit reçu de l'argent, ou qu'il en auroit esperé des services, & qui, semblable aux courtisannes, n'auroit flatté les personnes qui se fioient à lui, que pour les dépouiller plus aisément. Les talens de Ciceron, selon le même Historien [48], étoient de calomnier les gens de bien, de décrier les personnes qui occupoient les premiéres places, d'affecter d'être ami de ceux dont il esperoit de se servir pour exécuter de grands crimes, d'animer les jeunes gens contre les vieillards, & d'abandonner lâchement ceux qu'il avoit mis dans le danger. Dion Cassius dit ensuite que Ciceron [49] aiant eu tant de mauvaises qualités, il n'étoit pas sur-

hil est negotiorum, aut qui alium quam te patronum diligunt: quos jam in manibus tuis habes, quasi ignorans negligis: qui vero jam primum ad te accedunt, eis adblandiris ac arrides, quemadmodum mulierculæ tabernariarum meritoriarum solent. Dion. *Rom. Hist. Lib.* 46. *p.* 338.

48 *Tuas vero artes quis non miretur? quæ sunt autem eæ? semper meliori invidere, excellentioribus æmulari, calumniari eos qui honore præstant, obtrectare potentibus, omnes ex æquo bonos odisse, simulare se amicum iis tantum per quos malum aliquod facinus editurum te speres: ejusque rei causa subinde minores natu adversus seniores concitare: fidem tibi habentes, postquam in periculum adduxeris, deserere.* Idem, ibid. p. 339.

ſurprenant qu'il eût été la cauſe de la ruine de la République, en donnant à Pompée des légions & un commandement qui ne lui appartenoient pas, en enlevant à Céſar des choſes qui lui étoient légitimement dûes, en conſeillant à Pompée de ne point accepter les conditions que Jules Céſar lui offroit, en lui perſuadant d'abandonner l'Italie & d'aller en Macédoine, où lui, Ciceron, alla le trouver, ne lui fut d'aucun ſecours, & déſerta dès que la fortune devint contraire.

On croiroit, après tant d'injures, que Dion ne mettroit plus de nouvelles invectives dans la bouche de Quintus Fuſius Calenus. Celles, que nous venons de voir, ne ſont rien, eu égard à celles qui ſuivent, dont

49 *Quæ cum ita ſint, tamen audes dicere Cæſarem ab Antonio contra patriam adductum, ab eo bellum civile excitatum, eum unicam omnium quæ ſubſecuta ſunt nobis cauſam malorum fuiſſe? Nequaquam ille quidem, ſed tu, qui Pompejo alienas legiones & imperium tribuiſti; Cæſari ea quæ ipſi fuerant conceſſa adimere aggreſſus es: conſilium Pompejo & Conſulibus dediſti ne conditiones a Cæſare latas acciperent, urbem Italiamque relinquerent: qui Cæſarem Romam advenientem non aſpexiſti, ſed in Macedoniam ad Pompejum transfugiſti: neque ei quidem auxilium attuliſti, ſed ad ea quæ agebantur connivens, poſt infortunio afflictum deſeruiſti.* Idem, ibid. p. 341.

dont je donnerai ici un leger échantillon, D'abord Calenus attaque Ciceron ſur ſa maniére de plaider. Il prétend [50] que quoiqu'il ait été pluſieurs années à Athènes pour étudier, il ne monte jamais à la Tribune des harangues qu'en tremblant, & comme s'il alloit être obligé de défendre ſa vie; qu'il ne dit que des choſes baſſes, triviales, & ne ſe ſouvient plus de ce qu'il avoit prémédité de dire lorsqu'il étoit chez lui. Calenus ajoute qu'il n'y a perſonne qui ignore que de toutes les oraiſons que lui Ciceron avoit publiées, il n'en avoit prononcé aucune comme elles étoient, & qu'il les avoit composées enſuite, témoin celle contre Verres.

Calenus

[50] *Etſi trienium totum Athenis commoratus, ita enim tremebundus ad Tribunal accedere ſoles, ac ſi de vita dimicaturus, locutusque humile quid & exanimum diſcedis, neque eorum memor quæ domi præmeditatus fueras, neque quod ex tempore diceres inveniens quicquam. Audacia enim in affirmando & promittendo omnes homines excedis: ipſis autem certaminibus, convitiis ac maledictis excepti infirmiſſimus timidiſſimusque. Putas-ne eſſe quemquam ignoret nullam admirabilium earum orationum tuarum edidiſti, a te dictam eſſe, ſed omnes deinde conſcrip quemadmodum alii Duces ac Magiſtros equitum ex fingunt? Quod ſi negas, recordare quomodo Verrem*

[redacted]

Calenus vient ensuite aux Ouvrages de Ciceron. Il soutient [51] qu'il s'occupe à écrire des Livres contre ses meilleurs amis, dans lesquels il montre tant de mauvaise foi & de noirceur, qu'il n'ose pas les publier. *Il est fâcheux*, dit à ce sujet Calenus, en apostrophant Ciceron, *de ne pouvoir nier des choses qu'il est honteux d'avoüer.* Cette réflexion est une affreuse méchanceté de Dion Cassius; car elle semble prouver que Ciceron convenoit en plein Sénat des reproches que lui faisoit Calenus. Nous n'en avons déjà que trop rapporté, finissons par ceux qui regardent la famille de cet illustre Orateur. Calenus dit à Ciceron [52], en parlant de ses femmes, qu'il a répudié la première,

saveris, quanquam ex arte paterna ei aliquid adhibebas, tamen minxisse te. Idem, ibid. p. 338.

[51] *Omittam etiam Libros quos contra amicos conscribis, in quibus adeo tibi ipsi improbitatis conscius es, ut in publicum emittere eos non audeas. Certe miserrimum est, ea non posse negare quæ fateri sit turpissimum.* Idem, ibid. p. 339.

[52] *Quis nescit quemadmodum priore tua conjuge, quæ duos tibi natos pepererat, ejecta, aliam Virginem duxeris, ipse ætate decrepita, ut ejus facultatibus æs alienum dissolvere posses? Sed ne ea quidem retinuisti, nimirum ut libere*

mière, quoiqu'il en eût deux enfans; qu'il en avoit epousé une autre, dont il avoit lui-même prostitué l'honneur par un vil intérêt; qu'il avoit commis des incestes avec sa fille, & que son fils étoit si yvrogne, qu'il étoit plongé jour & nuit dans la débauche la plus crapuleuse. Enfin Calenus, passant jusqu'à la figure de Ciceron, lui dit qu'il n'eût point porté de robe longue, si ce n'eût été pour cacher ses vilains pieds & couvrir ses jambes mal faites.

J'ai rapporté les principales injures dont Dion a voulu noircir la réputation d'un des plus grands hommes de la République, parce que je crois que rien n'est plus propre

Cerelliam habere posses, quam tanto te ætate superiorem, quanto inferior ea puella fuit quam duxeras, stupravisti, ... filium vero in tanta temulentia educas, ut sobrius neque interdiu sit, neque noctu. Idem, ibid. p. 345.

53 La Mothe-le-Vayer, p. 332. *Tom. I. edit. in folio.*

54 *Cum autem Ciceronis quoque allatum caput esset, (is enim in fuga deprehensus ad jugulatus fuerat) Antonius multis in eum atrocibus convitiis invectus, caput pro rostris poni jussit, magis conspicuo quam cætera loco: ut quo de loco contra ipsum concionans Cicero auditus fuisset, ibi caput ejus cum dextera (nam hæc quoque amputata fuit) conspiceretur. Fulvia autem id caput arreptum, priusquam auferretur, insultansque amarulentis verbis, & conspuens,*

pre à faire mépriſer ce que cet Hiſtorien a dit contre d'autres perſonnages illuſtres. Or, il y en a peu qu'il n'ait diffamé lorſqu'ils ont été attachés au parti de Pompée, & ſon acharnement à leur nuire eſt ſi grand, qu'il revient pluſieurs fois à la charge [53]. Cependant la Mothe-le-Vayer ſe trompe lorſqu'il dit que Dion Caſſius, non content de la harangue qu'il fait prononcer à Calenus dans le quarante-ſixième Livre contre Ciceron, prend encore occaſion dans le Livre ſuivant de faire vomir mille injures contre ſa memoire par Fulvia, femme d'Antoine [54], qui, après qu'on lui eut porté la tête de cet Orateur, lui perça la langue d'une

genibus ſuis impoſuit, orique ejus aperto linguam extractam, acubus (quales ſecum comendi capitis cauſa mulieres ferunt) compunxit, additis crebris ac turpibus opprobriis. Dion. *Hiſt. Lib.* 48. *p.* 378. Voilà tout ce que dit Dion. Or il ne met aucune injure, aucune invective dans la bouche d'Antoine, ou de Fulvia, qui puiſſe noircir la réputation de Ciceron; il ſe contente de dire que Fulvia dit des injures à la tête de cet Orateur. Mais dire ſimplement & en général qu'une perſonne dit des paroles injurieuſes à un autre, ce n'eſt point vouloir ternir ſa réputation. Ainſi la faute de la Mothe-le-Vayer eſt abſolument inexcuſable, & il faut convenir qu'il citoit de mémoire, & qu'il accuſoit Dion d'un crime dont il n'étoit pas coupable.

d'une infinité de coups d'aiguilles. Fulvia ne dit aucune injure dans Dion, elle exécute seulement cette action, aussi lâche que barbare, & qui seule est capable de rendre à jamais celle, qui l'a faite, le mépris & l'horreur de la postérité.

Ce n'est pas seulement contre les grands hommes attachés à Pompée, que Dion Cassius a montré son envie & sa mauvaise foi, il n'a pas épargné davantage ceux qui ont vécu long-tems après, & il a maltraité Séneque presque autant que Ciceron. Xiphilin nous a conservé dans son Abrégé les horreurs que Dion avoit écrites de ce Philosophe. Je vais en donner la traduction [55]. „Séneque se rendit coupable des „plus grands forfaits. Ce n'étoit pas seule„ment dans le commerce criminel, qu'il „avoit

[55] *Nec enim in hac re solum, sed in plerisque aliis con tra facere visus est, quam philosophabatur. Cum enim ty rannidem improbaret, tyranni præceptor erat; cumque insu taret iis qui cum Principibus versarentur, ipse a palatio n discedebat. Assentiores detestabatur, cum ipse reginas co ret & libertos, ac laudationes quorundam componeret.] prehendebat Divites is, cujus facultates erant ter mi sestercium: quique luxum aliorum damnabat, quingentos podas habuit de ligno cedrino, pedibus eburneis, simile pariter inter se, in quibus cœnabat. Ex quibus omnib quæ sunt iis consentanea, quæque ipse libidinose fecit,*

„avoit avec Agrippine, qu'il agiſſoit d'une „façon différente à celle dont il faiſoit pa„rade dans ſes Ouvrages de Philoſophie, „car il écrivoit contre la tyrannie, & il étoit „le gouverneur d'un[redacted]; il affectoit de „mépriſer ceux qui s'[redacted]oient aux Grands, „& il étoit ſans ceſſe à la Cour ; il diſoit „qu'il déteſtoit les flatteurs, & il flattoit per„pétuellement ceux dont il croioit avoir be„ſoin ; il affectoit un grand mépris pour „les richeſſes, & il étoit le plus riche hom„me de l'Empire ; il condamnoit le luxe, „& il avoit cinq cens tables de bois de cèdre, „dont les pieds étoient garnis d'yvoire, fai„tes de la même manière, desquelles il ſe „ſervoit dans ſes feſtins. Quoiqu'il eût „épouſé une femme très belle & d'une gran„de naiſſance, il aimoit cependant les hom„mes,

intelligi poſſunt. Nuptias enim cum nobiliſſima atque illuſtriſſima fœmina contraxit: delectabatur exoletis, idque Neronem facere docuerat : . . . . Sabina perſuaſit Neroni Agrippinam de medio tollere, quod ab ea diceret ei parari inſidias. Ad id facinus quoque (ut a permultis fide dignis hominibus dictum eſt) Seneca eum invitavit ; ſive crimen a ſe declinare cuperet, ſive Neronem ad nefariam cædem faciendam perducere, ut eum quam celerrime Dii hominesque perderent. Joannis Xiphilini *Epitome* Dionis. *Nero p.* 273.

„mes, & il avoit inſpiré ce goût à Néron . . . „Ce fut lui qui conſeilla à Néron de faire „mourir ſa mere. Il eſperoit que ce meur- „tre rendroit cet Empereur ſi odieux aux „Dieux & aux hommes, qu'il entraineroit „infailliblement sa perte . . . . . . [56] il fut „la cauſe de la révolte de l'Angleterre, parce „qu'aiant placé à uſure des ſommes immen- „ſes chez les Anglois, il voulut tout à coup „retirer ces ſommes, & il emploia pour „cela les plus grandes violences . . . . . . [57] „il entra dans des conjurations contre Néron „ſon bienfaiteur . . . . . . [58] & aiant été „condamné à la mort par ce Prince, il ré- „ſolut de faire mourir Pauline ſa femme „avec lui, & il lui ouvrit lui-même les „veines".

On voit que Séneque eſt peint par Dion Caſſius avec des traits qui ne ſont pas plus avanta-

[56] *Ad hanc cauſam acceſſit, quod cum eis invitis Seneca quadringenties ſeſtertium ſub magnis uſuris credidiſſet, eam ſummam omnem ſimul magna vi atque violentia exigebat.* Idem, ibid. p. 278.

[57] *At Seneca & Rufus Præfectus Pretorii, cum aliis viris illuſtribus contra Neronem conjuràverunt. Non enim amplius ejus turpitudinem perferre, non petulantiam, non crudelitatem poterant.* Idem, ibid. p. 218.

avantageux & plus flatteurs que ceux qu'il a emploiés en faisant le portrait de Ciceron. Il n'y a que la jalousie la plus basse & la plus condamnable qui puisse engager un Auteur à attaquer avec aussi peu de ménagement la mêmoire de deux hommes aussi respectables que Ciceron & Séneque. Cependant je crois devoir remarquer ici que dans ce que Dion Cassius dit de Séneque, il y a plusieurs choses dont il est bien difficile de justifier Séneque. Par exemple, ce qui regarde ses richesses & son luxe, ne peut être traité de mensonge. Il est sûr qu'il écrivoit tous les jours contre l'ambition, contre l'envie d'acquérir des trésors, & il étoit le plus grand courtisan & l'homme le plus riche de la Cour de Néron. Quant au commerce criminel avec Agrippine Suillius [59] le lui reproche dans Tacite; &

[58] *Seneca vero Paulinam uxorem interficere voluit. Dicebat enim se ei persuasisse mortem contemnere, eamque secum una mortem obire cupivisse. Igitur ejus quoque Senecæ venas incidit: sed cum is difficile moreretur, militibus mortem ei accelerantibus ante mortuus est quam uxor. Ita Paulina superstes fuit . . . . itaque Seneca hoc modo discessit e vita, licet ut homo imbecillis animi.* Idem, ibid. p. 288.

[59] Tacit. *Annal. Lib.* 13.

& pour ce qui regarde la mort d'Agrippine, il y a de très fortes conjectures pour croire que si Séneque ne l'avoit pas conseillée, du moins il ne l'ignoroit pas. Il est certain qu'après que le premier attentat, qu'on avoit fait contre la vie d'Agrippine, eut manqué, Séneque non seulement consentit au second, mais même y eut quelque part. Voici comment Tacite, Historien d'un poids bien plus grand que Dion Cassius, raconte cet évenement tragique. Je vais rapporter ses propres paroles, & l'on pourra juger du dégré du crime de Séneque; car il est certain qu'il est coupable [60]. „Le „vaisseau, construit pour faire périr Agrippine, n'étoit pas encore fort éloigné, lors„que tout à coup le signal étant donné, le „plancher de la chambre, chargé de plomb, „tombe & assomme Coperius. Aceronia „& l'Impératrice, qui étoient couchées sur „un lit, furent garanties à la faveur d'une „cloison assez forte, qui ne succomba point „sous le faix. Cependant le vaisseau ne se „rompoit point, à cause du trouble où „étoient les matelots, dont la plûpart ne „savoient rien de l'entreprise, & empêchoient „les

60 Tacit. *Annal. Liv. XIV*. Je me sers de la Traduction d'Ablancourt.

„les complices. A la fin ils eurent or-
„dre de renverser le vaisseau pour le faire
„périr; mais plusieurs s'y opposoient & se
„penchoient à l'autre bord: si bien que cet-
„te contestation fit qu'Agrippine & Aceronia
„tomberent plus doucement dans la mer.
„Mais Aceronia fut incontinent assommée
„à coups de perche & d'aviron pour s'être
„dite l'Impératrice, pensant par-là se sauver.
„Agrippine échappa du danger par son
„silence, & se sauva à la nage à la faveur de
„quelques nacelles qui accoururent du port,
„& la ramenerent dans sa maison par le lac
„Lucrin, n'aiant qu'une legère blessure à
„l'épaule .... L'Empereur attendoit
„avec impatience la nouvelle de sa mort,
„lorsqu'on lui vint dire qu'elle étoit échap-
„pée avec une legère blessure, & qu'il n'é-
„toit arrivé de l'avanture qu'autant qu'il
„falloit pour la découvrir. Alors saisi de
„fraïeur & de rage, & pensant déjà la voir
„à la tête des esclaves, ou des soldats,
„assembler le peuple, implorer le Sénat &
„leur conter sa blessure avec le meurtre de
„ses gens, il fait appeller Burrhus & Séne-
„que, qui *peut-être n'ignoroient pas l'en-
„treprise.* Ils demeurent long-tems tout
„étonnés, dans un profond silence; car il
„n'eût servi de rien de convier Néron au

„repentir, & la choſe en étoit venue au „point qu'il falloit qu'il ſe réſolût à mourir, „ou à perdre ſa mere. A la fin Séneque „le premier regarde Burrhus, comme pour „lui demander ſi ſes ſoldats exécuteroient „bien ce parricide; l'autre répond qu'ils „étoient trop affectionnés à la maiſon des „Céſars & à la mémoire de Germanicus „pour rien entreprendre contre ſa fille, & „qu'Anicete achevât ce qu'il avoit commen„cé. Il s'y offre, & ſans déliberer davan„tage, en demande l'exécution".

Il eſt d'abord très probable par cette narration que Séneque avoit ſû la premiére entrepriſe contre la vie d'Agrippine ſa bienfaitrice, qui l'avoit rappellé de l'exil, & l'avoit rendu, après ſon fils, le premier de l'Empire. Mais enfin je veux que Séneque ait ignoré ce premier attentat, il a non ſeulement ſû le ſecond, mais il l'a conſeillé, parce qu'il a cru la vie de Néron en danger. Mais quoi! un Philoſophe, un homme qui écrivoit tous les jours *que la mort étoit cent fois plus douce que le crime; que la fin de nos jours étoit ſouhaitable dès que nous ne pouvions les prolonger que par l'infamie*, non ſeulement conſent à un parricide, mais eſt le premier à demander à Burrhus ſi ſes ſoldats n'exécuteront pas ce forſait

forfait énorme? Qu'il me ſoit permis de dire ici quelque choſe qui paroît aggraver le crime de Séneque. Il me ſemble que la réflexion, que fait Tacite pour juſtifier Séneque, *qu'il falloit que Néron perdît ſa mere, ou qu'elle le perdît*, n'eſt placée dans cet endroit que pour diminuer l'atrocité du conſeil de Séneque, autant qu'il étoit poſſible. Mais d'ailleurs elle ne me paroît pas bien certaine; je crois même que la conduite, qu'Agrippine avoit tenue après s'être ſauvée des flots, en montre la fauſſeté. [61] „Conſidérant, dit Tacite, le péril qu'el„le avoit couru, elle commença à recon„noître pourquoi on lui avoit écrit des „lettres ſi obligeantes, & fait tant d'hon„neur & de careſſes. Elle ſe repréſentoit „le débris du vaiſſeau rompu ſi près du „bord, ſans écueil & ſans orage, la chûte „du plancher tombé tout à coup comme „une machine, ſa bleſſure & la mort d'A„ceronia, & ſachant que le ſeul moïen de „ſe ſauver de ces embuches, étoit de faire „ſemblant de n'en rien voir, elle envoia un „de ſes affranchis, nommé Agerinus, vers „Néron pour lui apprendre le danger qu'el„le avoit couru, & comme elle en étoit

„échap-

61 *Idem, ibid.*

„échappée par la bonté des Dieux, & par „la félicité de son regne". On voit que le danger, que couroit Néron, n'étoit point assez pressant pour autoriser cet Empereur à faire tuer sa mere: & si l'on dit qu'Agrippine, après avoir dissimulé quelque tems, auroit tôt ou tard perdu son fils, je soutiens que cela n'excuse point Séneque. puisque par ses principes mêmes il devoit plûtôt conseiller à Néron de tout risquer, que de commettre un parricide. Enfin dans le cas dont il s'agit, Séneque ne peut être excusé que par les gens qui conviendront qu'ils aimeroient mieux assassiner leur mere, que de risquer de perdre la vie. Cependant un galant homme expose tous les jours la sienne pour réparer un leger affront qui pourroit flétrir son honneur. Je demande si l'honneur n'est pas entiérement détruit par un parricide? Je ne crois pas qu'il y ait d'homme assez insensé pour le nier. Il s'ensuit donc de ce principe que Séneque, après avoir tant écrit de Livres sur la vertu, a conseillé à Néron de manquer à tous les sentimens de la nature & de l'honneur, plûtôt que de courir le risque de mourir.

Il y a deux accusations dans Xiphilin desquelles je crois qu'il est aisé de justifie

Sén

Séneque. La première, c'eſt celle d'avoir aimé les garçons & d'avoir accoutumé Néron au même amour criminel. Tacite & Suétone n'ont jamais fait un pareil reproche à Séneque. L'autre accuſation, c'eſt que Séneque, qui prétendoit avoir accoutumé Pauline ſa femme à mépriſer la mort, voulut qu'elle mourût avec lui, & lui ouvrit lui-même les veines. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette ſeconde accuſation, ainſi que dans la première. Ce fut Pauline elle-même qui ſouhaita de mourir, & Séneque ne lui ouvrit point les veines. Ecoutons parler Tacite [62] „Séneque embraſſa ſa femme, & l'aiant un peu raſſû„rée dans un malheur ſi inopiné, il la pria „de modérer ſa douleur, & de ne pas ver„ſer des larmes éternellement: qu'elle jettât „les yeux ſur ſa vie paſſée, & par la con„ſidération de ſes vertus tachât d'adoucir le „regret de ſa perte. Elle répondit qu'elle „avoit réſolu de mourir, auſſi bien que „lui, & demanda à périr d'une même main. „Alors Séneque, ne voulant pas s'oppo„ſer à ſa gloire, & craignant de la laiſſer „expoſée aux injures après ſa mort, *Je „t'avois,*

62 Tacit. *Annal. Liv. XV.* Je me ſers toujours de la traduction d'Ablancourt.

„*t'avois*, dit-il, *montré les moïens de vivre*; „*mais je ne t'envierai pas l'honneur de mourir:* „*que notre conſtance ſoit égale! la tienne ſera* „*toujours plus glorieuſe.* Après ils ſe firent „couper les veines des bras en même tems; „mais parce que le ſang couloit plus len- „tement à Séneque, à cauſe de ſa vieilleſſe „& de ſes auſtérités, il ſe fit couper auſſi „celles des jarets & des jambes. Cepen- „dant comme il ſe ſentoit de cruelles dou- „leurs, de peur d'affoiblir le courage de „Pauline par ſa préſence, ou de n'en avoir „pas aſſez lui-même pour la voir ſouffrir, „il lui conſeilla de ſe faire porter en une „autre chambre, & dans ce fatal moment „ſon éloquence lui fourniſſant toujours quel- „que nouveau ſujet de parler, il fit appel- „ler des Secretaires, & dicta pluſieurs cho- „ſes. Néron, qui n'avoit aucune haine „particuliére contre Pauline, empêcha ſon „deſſein pour ne ſe point encore charger „de la haine de ſa mort. Ses domeſtiques „donc, par ordre des ſoldats, lui arrête- „rent le ſang, & lierent les veines". Je remarquerai, en paſſant, que la manière dont

63 *Non enim amplius ejus turpitudinem perferre, non petulantiam, non crudelitatem poterant. Itaque ſe atque illam ſimul his malis liberari cupiebant. Idque palam Su-*

dont Tacite raconte la mort de Pauline, & dont il parle de l'amour qu'elle avoit pour ſon mari, & de celui que Séneque avoit pour elle, détruit entiérement ce que l'Abréviateur de Dion Caſſius dit de la paſſion criminelle que Séneque avoit pour les garçons. Les femmes à coup ſûr ne ſe couperont jamais les veines pour ſuivre dans le tombeau des maris qui ſeront de ce goût. Au reſte, il eſt certain que Séneque avoit conſpiré contre Néron; mais en cela les Hiſtoriens l'excuſent en faveur de la néceſſité qu'il y avoit de délivrer Rome d'un monſtre, tel que Néron [63].

Dion Caſſius n'a pas moins été ſuperſtitieux qu'Arien & Appien; il a, comme eux, rapporté mille prodiges, capables de décréditer la vérité de l'Hiſtoire auprès de tous les Philoſophes, dont la plûpart ne ſont que trop portés à la mépriſer, & penſent comme le Pere Mallebranche. *Il retranchoit de ſes lectures celles qui ne ſont que de pure érudition. Un inſecte le touchoit plus que toute l'Hiſtoire Grecque, ou Romaine.* Le Pere Mallebranche avoit grand tort d'agir

ſpicius Aſper Centurio, & Subrius Flavus Tribunus militum apud Neronem confeſſi ſunt. Joannis Xiphilini *Epitome* Dionis. *Nero. p.* 288.

d'agir de même; car la première partie de la Philoſophie d'un galant homme, c'eſt celle qui regarde le cœur & l'eſprit humain; & où peut-on mieux apprendre à connoître l'un & l'autre que dans l'Hiſtoire? Quel eſt l'homme de bon ſens qui ne ſente qu'il lui eſt cent fois plus utile de connoître ce qui peut être utile à rendre les hommes meilleurs, & ce qui peut empêcher des accidens capables de nuire, non ſeulement à la ſociété de quelques particuliers, mais même à tout un Etat, que de ſavoir ſi nous voions tout en Dieu, ſi la Terre eſt allongée, ou applatie aux Pôles, s'il y a des preuves évidentes de l'exiſtence de nos corps, & ſi les corps céleſtes s'attirent mutuellement en raiſon inverſe de leur quarré de diſtance? Toutes ces queſtions ſont d'une auſſi grande utilité que de connoître l'heure où le Grand Mogo boit du caffé, & le plus grand jour de fê te de la Cour du Roi de Mongale. Ma un Miniſtre d'Etat, qui ſait l'Hiſtoire, pe & doit même s'en ſervir pour éviter tomber dans les mêmes fautes qu'ont fai ceux qui ont été dans le même poſte (lui. Un Général d'armée y apprend métier; un Prince y voit ſans déguiſer l'horreur qu'on a eue dans tous les

pour les tirans, & la fin miſérable qu'ils ont eue ordinairement. Il y découvre encore l'amitié que les peuples ont portée aux Souverains vertueux. L'Hiſtoire enfin lui repréſente naturellement & avec beaucoup de force ce qu'aucun de ſes courtiſans n'ôſeroit lui dire. Quant aux ſimples particuliers, rien ne leur eſt plus utile que la lecture de l'Hiſtoire Elle forme leurs moeurs, & les excite non ſeulement à la vertu, mais encore à la gloire. Que l'on me nomme les Généraux que les Ouvrages de Newton ont formés, les Miniſtres qu'ont produit ceux de Mallebranche, les bons citoiens qu'ont faits ceux de Deſcartes. Les Commentaires de Jules Céſar, l'Hiſtoire de Quinte-Curce, celle de Polybe ont rendu habiles Généraux des Officiers, qui ſans leur lecture ne l'auroient jamais été. Tacite & Suétone ont fait & ſont encore tous les jours de grands Miniſtres. Thucydide, Xénophon & Tite-Live ont rendu pluſieurs de leurs lecteurs de très bons citoiens; & quel eſt l'homme, qui, en voiant les exemples glorieux qu'ils rapportent des gens qui ont aimé leur patrie, ne ſe ſente émû, & ne tourne ſon eſprit du côté de la gloire?

Revé-

Revenons à la ſuperſtition de Dion. Il dit [64] que quelques jours avant la bataille de Philippes, le ſoleil parut à Rome, tantôt plus grand, tantôt plus petit, & qu'il avoit lui pendant la nuit. Il rapporte ce qu'on a dit des Pſylles, & il adopte toutes les fables qu'on a écrites de ces peuples. Il y a pourtant une particularité véritable dans ce que rapporte Dion, & qui a été obſervée par Suétone. C'eſt qu'Auguſte avoit une ſi grande envie de conduire en triomphe à Rome Cléopatre vivante, qu'il fit ſucer ſa bleſſure par pluſieurs Pſylles, pour ſavoir s'ils pourroient, en tirant le venin du ſang, la faire revivre. Dion nous donne une deſcription ſingulière des Pſylles, & ſi puérile, qu'aujourd'hui un enfant de dix ans s'en moqueroit & la regarderoit comme

[64] *Romæ enim ſat aliquando diminutus, & minimus viſu apparuit, aliquando maximus, cum duobus aliis conſpectus eſt, aliquando etiam noctu effulſit.* Dion. *Rom. Hiſt. Lib.* 47. *p.* 400.

[65] *Cæſar, audito Cleopatræ interitu, attonitus, corpus ejus vidit, remediaque ei & Pſyllos adhibuit, ſi qua eam ratione vitæ reſtituere poſſet: Pſylli enim hi viri ſunt (neque enim femella naſcitur Pſylla) qui poſſunt omnium ſerpentum venena ex hominibus nondum mortuis exugere, neque ipſis morſis a ſerpentibus incommodum ullum accidit.*

comme un conte de nourrice [65] „Il ne naît, „dit-il, jamais de femme parmi les Psyl„les. Ces hommes naissent d'eux mêmes, „& conservent leur race sans le secours des „femmes. Ils peuvent tirer du corps des „autres hommes le venin de la piqûre des „serpens, pourvû qu'ils ne soient pas encore „morts. Quant à eux, ils éprouvent leurs „enfans, en les présentant, d'abord qu'ils „naissent, aux serpens, qui ne peuvent point „les blesser, & qui s'engourdissent dès qu'ils „sont couverts des vêtemens de ces mê„mes enfans". Les Auteurs, qui, avant Dion, avoient parlé des Psylles, en avoient dit bien des fables; mais cet Historien a renchéri sur toutes. Voici ce qu'Hérodote en a écrit [66] „Après les Nasomones, on „trouve les Psylles, qui périrent autrefois „par

Nascuntur autem ex se ipsis: natosque aut serpentibus continuo injectis, aut ipsis fasciolis in serpentes conjectis probant; nam serpentes neque lædere infantem possunt, & vestibus ejus impositis, corpore corripiuntur. Quum nullo modo ad vitam reduci Cleopatra posset, miratus eam, ac misericordia prosecutus, magnopere doluit, omni se triumphi sui gloria spoliatum esse ratus. Idem, ibid. p. 519.

[66] Hérodot. *de la traduction de* du Ryer, *Tom.* 2. p. 140. *edit. in* 12.

„par cet accident étrange. Comme le vent „du Midi eut ſeché tous les lieux où ils „conſervoient de l'eau, car tout le païs, „qui eſt entre la Syrte, eſt un païs aride „& ſec, ils réſolurent dans une aſſemblée „publique, & d'un commun conſentement, „d'aller faire la guerre contre ce vent (je „ne dis que ce que diſent les Lybiens,) „& quand ils furent arrivés aux lieux ſablon„neux, le vent du Midi ſe leva, qui les „enſévelit ſous les ſables". On voit qu'Hérodote n'eſt point trop fabuleux dans ſa narration. Il parle des Pſylles comme d'un peuple fou; cependant il eſt preſque impoſſible de croire qu'il y ait une nation aſſez folle pour déclarer la guerre au vent. On peut dire, pour excuſer Hérodote, que nous ſavons, à n'en pas douter, qu'il y a des peuples qui croient, en pouſſant de grands cris, ſoulager la lune, & l'aider à ſe défendre contre un dragon. Ils ne manquent jamais de s'aſſembler dans une grande plaine dès qu'ils voient une éclipſe, & alors Dieu ſait le beau carillon qu'ils font.

Il

[67] *Multa enim fulmina per ſerenum delapſa ſunt, terra ingenti motu concuſſa eſt, multis locis hominum ſimulacra apparuerunt, faces in ſublimi ab occaſu ad cælum recurrerunt.* Dion. *Hiſt. Rom. Lib.* 37. *p.* 46.

Il faut convenir de bonne foi que puisqu'il y a aujourd'hui des gens assez fous pour vouloir aider la lune dans les combats qu'elle a à soutenir, il peut y en avoir eu autrefois qui ont été assez extravagans pour déclarer la guerre au vent du Midi. Pline, qui parle des Psylles, renchérit sur Hérodote. Il fait mention de leur vertu à guérir les morsures des serpens par leur attouchement. Il parle aussi de la manière dont ils éprouvoient leurs enfans; mais il ne dit point qu'ils les fissent sans femmes. Ce surcroît de fable étoit réservé à Dion. Il y a dans son Histoire un grand nombre de contes aussi risibles. J'en rapporterai ici quelques-uns, pour montrer que le Paganisme a eu des Auteurs qui valent bien nos compilateurs de Légendes. Commençons. [67] „Dans plusieurs endroits „on vit des Ombres revenir . . . , [68] une „petite chapelle, dédiée à Junon sur le mont „Albane, & qui regardoit l'Orient, se tourna „tout à coup au Septentrion". Après cela, je conseille aux Protestans de faire les difficiles,

[68] *Prodigia quædam evenerunt, nam Sacellum quoddam Junonis exiguum, quod in Albano super mensa dedicatum orientem solem spectabat, ad Septentrionem conversum erat.* Idem, *Lib.* 39. *p.* 111.

ciles, & de chicaner les différens voïages qu'a fait la Chapelle de Lorette, avant d'arriver à bon port où elle est actuellement [69] „Au mont Latinus on entendoit un „grand bruit sous la terre [70] .... il plut „des pierres & des motes de terre. On „vit un grand flambeau dans le ciel, qui „partit du Midi, & parcourut la voute cé„leste jusqu'au Septentrion ..... [71] un des „Temples de la Fortune s'ouvrit de lui„même, & du sang, répandu dans l'en„droit où l'on pêtrissoit le pain, coula „jusques au Temple de l'autre Fortune .... „[72] un loup entra dans la ville, & une laye „fit un marcassin, qui, excepté les pieds, „étoit parfaitement ressemblant à un éle„phant .... [73] Comme Cassius eut passé „son

[69] *Tumultusque sub terra in monte Latino exauditus erat.* Idem, ibid. p. 111.

[70] *Faxque a cæli parte quæ Meridiem spectat, ad Orientem transcurrerat; multa quoque fulmina deciderant: sæpius glebis, lapidibusque & testis pluerat.* *Lib.* 42 *p.* 159.

[71] *Delubrum Fortunæ sponte sua apertum est. Præter sanguis ex pistrino effusus, ad alterius Fortunæ Templi profluxit.* Idem, *Lib.* 42. *p.* 222.

[72] *Hæc prodigia Romanos perturbaverunt: lupus in u visus; sus fœtum elephanti, præterquam pedes, cætera s lem edidit.* Dion. *Rom. Hist. Lib.* 43, *p.* 242.

„son camp, il tomba tout à coup du ciel „un déluge d'eau; une immense quantité „de sangliers entra de tous côtés dans le „camp, renversa & confondit tout. D'où „l'on présagea que la puissance de Cassius „ne dureroit guères". Je ne finirois jamais, si je rapportois ici tous les autres prodiges dont Dion fait mention dans son Ouvrage; mais je ne puis cependant oublier deux miracles operés par Vespasien, qui valent bien tous ceux qui ont été faits sur le tombeau de St. Pâris [74]. Etant à Alexandrie, il rendit la vûe à un aveugle, en lui crachant sur les yeux, & il guérit un homme qui avoit la main estropiée, en marchant dessus. Ces deux malades avoient été avertis en songe qu'ils recevroient leur guérison

73 *Quum uno loco cum his omnibus castra Cassius locasset, repente magna vis aquæ de cælo decidit, aprique omnibus portis simul in castra irruentes, omnia quæ in ipsis erant confuderunt ac conturbarunt: adeo ut quidam ex iis potentiam ejus mox futuram, ac paulo post interitum adventurum præsagierint.* Dion. *Hist. Rom. Lib.* 41. *p.* 393.

74 *Vespasianus cæcum hominem, itemque alterum cui imbecilla manus erat, (qui per quietem ipsum adire jussi fuerant) sanavit, oculis alterius sputo conspersis, & manu alterius conculcata: quæ opinio divinitatis eum celeberrimum fecit.* Joannis Xiphilini *Epitome* Dionis. *Vespasianus. p.* 319.

soin de l'Empereur . . . . Convenons c
Vespasien emploioit des façons singuliè
dans les miracles qu'il opéroit. Il redı
soit une main estropiée, en faisant tı
ce qu'il falloit pour l'estropier davanta
C'est Xiphilin, l'Abréviateur de Dion,
qui nous devons la conservation de
deux belles guérisons. Malheureusem
je ne crois pas que la recette, dont Ves
sien se servit, puisse être mise en pratic
aujourd'hui, & je ne pense pas qu'auc
aveugle aille jamais à Vienne prier l'Em
reur de lui cracher au visage. Parmi
maniéres, dont les Souverains guériss
les malades, celle dont se servent les R
de France, me paroît la plus sûre.
touchent les personnes qui ont les écroi

75 *Fama est Arnuphin Magum Ægyptium*, . . *Mercurium illum qui est in aere*, *aliosque Dæmones*, *busdam artibus magicis invocavisse*, *ac per eos pluvian torsisse*. *Hæc quidem a Dione dicuntur*. Joannis X lini *Epitome* Dionis M. Antoninus. Phil. *Lib.* X p. 367. Quoi qu'il en soit de Mercure, il falloit la soif des Romains fut bien ardente, puisqu'ils c battoient en bûvant, & que plusieurs avaloient du mêlé avec de l'eau. Voions ce que dit à ce suj même Auteur. *Dion addit Romanos*, *cum primum p caderet*, *omnes suspexisse in cælum*, *eamque in ora rece deinde scutis galeisque subjectis inde sorbuisse largiter*, *e*

les, en leur disant, *Le Roi te touche, Dieu te guérisse.* Ils les font mettre ensuite entre les mains de très habiles Médecins, qui les traitent & les guérissent. Voilà des miracles, dont aucun incrédule ne s'étonnera, & qu'il est très utile de perpétuer dans un Etat.

Dion ne s'accorde point sur un fait avec Tertullien, Eusebe, Paul Diacre. Ces Auteurs Ecclésiastiques ont pretendu que c'étoit aux prières des Chrétiens qu'on devoit les pluies qui tomberent en faveur des soldats de Marc Aurele, & les tempêtes qui détruisirent une partie de l'armée des Quades. Dion au contraire dit qu'il faut les attribuer 75 aux enchantemens magiques d'un certain Arnuphis Egyptien, qui invoqua

que ad bibendum dedisse : cumque Barbari in ipsos impetum facerent, eos simul bibisse & pugnasse, compluresque saucios sanguinem infusum in galeas, simul cum aqua absorbuisse. Hi præterea gravia damna accepissent urgentibus hostibus, quod magna ex parte in bibendo erant occupati; nisi vehemens grando, compluraque fulmina in hostes cecidissent. Itaque licebat videre in eodem loco aquam ignemque simul de cælo cadere, atque ob eam causam valere alios & bibere, alios exuri ac prorsus interire. Non enim ignis attingebat Romanos; aut si forte interdum cum eis misceretur, extinguebatur subito: neque imber juvabat Barbaros, sed eos non secus inflammabat atque oleum; ita ut aquam

qua Mercure & les Démons de l'air. Un Physicien, pris pour juge entre ces différens Historiens, ne pourroit-il pas dire qu'il plut, parce qu'il devoit pleuvoir par des causes naturelles?

§. IV.

HERODIEN.

Hérodien a écrit l'Histoire des Empereurs qui ont regné depuis Marc-Aurele jusqu'au jeune Gordien. Cette Histoire contient donc ce qui s'est passé pendant soixante-&-dix ans, Hérodien assûre qu'il n'a écrit que ce dont il a été certain. „Ceux, „[76] dit-il, qui ont transmis à la postérité „les évenemens passés depuis long-tems, „& qui ont voulu renouveller le souvenir „de

requirerent pluvia perfusi, infligerentque sibi vulnera, quo ignem sanguine restinguerent. Idem, *ibid.* Voilà un nombre de miracles, qui pourroient fort bien occuper une place dans la Légende.

76 *Qui res antiquas posteris prodiderunt, veteremque Historiæ memoriam renovare literis studuerunt magna ex parte, dum famam eruditionis affectant, nomenque suum conantur ab injuria oblivionis asserere, minus sane multam in veri pervestigatione, quam in exornanda componendaque oratione industriam posuerunt: rati scilicet, neque, si quid in re-*

„de l'Hiſtoire ancienne, ont été ordinaire-
„ment plus attentifs à écrire élegamment
„qu'à ne dire que des choſes dont ils fus-
„ſent parfaitement éclairés. Ils cherchoient
„plûtôt à éterniſer leur nom qu'à perpé-
„tuer la vérité. Ils penſoient que s'ils di-
„ſoient des choſes fauſſes, on ne pourroit
„point les en convaincre, à cauſe de l'éloig-
„nement des tems, & qu'ils joüiroient ce-
„pendant de la gloire d'avoir publié des
„Ouvrages parfaitement bien écrits. Plu-
„ſieurs ſont tombés dans un autre défaut,
„ſéduits par la haine qu'ils portoient à
„quelques Grands, ou par des inimitiés
„particulières, ou par leur inclination
„pour certaines villes, & pour quelques
„perſonnes privées, ils ſe ſont répandus,
„ou en invectives, ou en loüanges immo-
„dérées,

bus a ſuo remotiſſimis falſi proderetur poſſe refelli; & ſe tamen ſuavitate narrationis ampliſſimum fructum percepturos: alii vero privatis inimicitiis tyrannorumque odio provecti: aut in laudes Principum, civitatum, privatorumque hominum immodicis aſſentationibus effuſi, tenues per ſe res atque humiles ſcribendi tamen artificio longe ſupra veri fidem ſuſtulerunt. Ego vero contra, non quidem acceptam ab aliis, aut incognitam, aut teſtibus egentem hiſtoriam, ſed eorum qui legent, ſenſibus adhuc memoriæque recenti inhærentem, ſumma vel fide vel diligentia collectam conſcribendam ſuſcepi. Herodian. *Hiſt. Lib. I. Proœmium.*

„dérées, & ont décrit avec emphase de très „petites choses qu'ils ont voulu rendre „considérables, sans ménager la vérité. „Quant à moi, je ne dirai que ce que j'ai „vû. Je ne ferai aucune mention des faits „que je ne connois point parfaitement, „& dont je n'ai pas été informé par moi-„même, ou par des personnes très croia-„bles; je ne parlerai que de faits récens, „& dont la mémoire est encore nouvelle".

Photius dit 77 qu'Hérodien écrit d'un stile clair, sans affecter les termes Attiques; il en emploie cependant de très propres, & qui élevent sa narration. Il n'y a rien de superflu dans ses Ouvrages, & l'on peut dire

77 *Scriptoris hujus* (Herodiani) *dictio clara est atque perspicua, quin & jucunda: vocibus autem utitur temperatis, neque supra modum Atticis, quibus nativa illa communi sermonis gratia quodam modo violetur: nec rursus in humilitatem quandam ita demissis, ut artem omnem illae fugisse videantur. Ad haec nec supervacaneis tumet, neque necessarium quid omittit: sed ut uno verbo absolvam, omnium Historiae virtutibus paucis sane cedit.* Photii *Biblioth. Art.* 99. *p.* 275.

78 Comme le discours de Marc Aurele est fort court, je crois que je ferai plaisir à mes lecteurs de le placer ici. *Qui* (amici) *postquam convenerunt, constituto in eorum*

dire qu'il n'est ni diffus, ni trop concis. Il est enfin inférieur à fort peu d'Historiens. Il s'est servi des harangues directes; mais elles sont courtes, & renferment d'excellentes choses. Celle de Marc-Aurele à ses amis dans les derniers instans de sa vie, devroit être lûe & méditée tous les jours par les Souverains. Ceux qui regnent, y trouveroient les plus utiles leçons pour former les mœurs & le caractère de leur successeur, & ceux qui, n'aiant point encore le pouvoir suprême, sont destinés à l'avoir, y verroient combien un des plus vertueux Empereurs étoit allarmé des travers où il craignoit que son fils ne donnât. Il disoit [78] à ses amis que c'étoit lui procurer

conspectu adolescente filio, paululumque e grabato sublevans, hujuscemodi habuit orationem: dolere vos atque angi, quum itaque affectum contemplamini, minime mirandum. Quippe humanum est humanis casibus ingemiscere: multoque magis misericordiam provocant quæ oculis usurpamus. Ceterum peculiaris vobiscum nostra ratio est: nam de mei erga vos animi conscientia mutuam spero a vobis quasi meo jure benevolentiam. Nunc autem illud incidit, quum & mihi sit judicium faciundum, frustra ne vobis honorem tamdiu habuerim, studiumque omne meum lubens detulerim: & vobis, referenda gratia, ostendendum non esse vos eorum quæ accepistis immemores. Videtis filium quem ipsimet educastis,

curer l'immortalité, que de rendre son fils vertueux; ce furent là presque ses dernières paroles.

Il y a plusieurs choses très intéressantes dans Hérodien, & qu'on ne trouve point aussi bien détaillées dans les autres Historiens

primas nunc adolescentiæ metas ingredientem, quasique in salo atque in fluctu vitæ gubernatoribus indigentem, ne rerum imperitia de recto quasi cursu ablatus, malis artibus impingat. Este igitur vos illi pro me uno multi parentes, excolendo scilicet atque optima suggerendo. Neque enim aut pecuniæ vis, tyrannidis luxuriam explere, aut stipantia satellitum agmina tueri Principem possunt: nisi illi ipsi quos regas, animum imperanti benevolentem accommodent. Quippe ii demum diu tutoque imperant, qui metum ex credulitate, sed amorem ex bonitate civium suorum animis instillant. Neque enim quos servire necessitas coegit, sed quos obtemperare sua quemque voluntas adegit, ii sunt in agendo patiendoque, a suspicione omni assentationeque vacui: nunquamque imperia detractant, nisi violenter contumeliosèque sint habiti. Est autem difficile in maxima licentia moderari sibi, quasique frenos imponere cupiditatibus. Quod si bene vivendi auctores illi fueritis, & quæ nunc coram auditis, identidem admonueritis, una opera & ipsum vobis reliquisque omnibus optimum Principem reddetis, & memoriam nostram demerebimini: quam scilicet immortalem hac una ratione poteritis efficere. Talia dicentem Marcum ita repente animus defecit ut statim conticesceret, & languore nimio



riens. Parmi les plus curieuses, on peut placer les cérémonies de la pompe funébre des Empereurs, & de leur apothéose. Hérodien en donne un long détail, en parlant des honneurs funèbres qui furent rendus aux cendres de l'Empereur Sévere. „Les Romains, [79] dit-il, ont la coutume „de

supinus in lectulum relaberetur. Herod. *Hist. Lib. I.* Commodus, *p.* 4 *&* 5. *edit.* Henr. Stephan. MDLXXXI.

[79] *Mos est enim Romanis consecrare Imperatores, qui superstitibus filiis vel successoribus moriuntur: quique eo sunt honore affecti, relati dicuntur inter Divos. Est autem tota urbe quasi luctus quidam, festæ celebritati promiscuus: quippe functum vita corpus, ritu hominum sumptuoso funere sepeliunt. Sed imaginem, defuncto quam simillimam fingunt, eamque in regiæ vestibulo proponunt supra eburneum lectum maximum atque sublimem, vestibus instratum aureis & quidem imago illa ad ægroti speciem pallida recumbit. Circa lectum vero utrimque magnam partem diei sedent, a læva quidem Senatus omnis, vestibus atris amictus, a dextra vero matronæ, quas virorum aut parentum dignitas honestat. Harumque nulla vel aurum gestans, vel ornata monilibus conspicitur; sed vestibus albis exilibus indutæ mærentium speciem præbent. Hæc ita per septem dies continuos faciunt: medicis ad lectum quotidie accedentibus, inspectum velut ægrum, deterius se habere, subinde pronuntiantibus. Deinde ubi jam visus obiisse diem, lectum humeris attollunt Equestris Senatoriique Ordinis nobilissimi ac lectissimi juvenes; perque viam sacram in vetus forum*

„de consacrer les Empereurs après leur mort. Ceux, qui reçoivent cet honneur, sont regardés comme étant mis au rang des Dieux. On fait d'abord à leur corps les funérailles ordinaires, ensuite on place dans le vestibule de leur palais sur un lit d'yvoire, couvert de superbes ornemens, leur figure en cire. Pendant sept jours, les Sénateurs, vêtus de noir, & les Dames Romaines, dont les maris ont un rang distingué, viennent se placer auprès du lit, les Sénateurs à gauche, & les femmes à droite, habillées de blanc, sans aucun

deferunt, ubi Magistratus Romani deponere imperium consueverant. Utrimque autem gradus quidam sunt ad scalarum similitudinem exstructi: in quibus, altera ex parte puerorum chorus est e nobilissimis atque Patriciis; altera fœminarum illustrium, hymnos in defunctum pæanasque canentium, verendo ac lamentabili carmine emodulatos. Quibus peractis, tollunt iterum lectum, atque extra urbem perferunt in Martium campum: ubi, qua latissime campus patet, suggestus quidam specie quadrangula lateribus æquis assurgit, nulla præterquam lignorum ingentium materia compactus in tabernaculi formam. Id quidem interius totum est aridis fomitibus oppletum, extra autem intextis auro stragulis atque eboreis signis variisque picturis exornatum. Infra vero alterum minusculum quidem positum est, sed forma & ornatu persimile, portis januisque patentibus. Tertiumque item, & quartum semper superiore contractius: ac deinceps alia,

„aucun ornement. Les Médecins viennent „aussi tous les jours rendre visite à la figu„re de cire, s'approchent du lit, la consi„dérent, & déclarent ensuite que le mala„de se porte toujours plus mal. Enfin le „huitième jour étant arrivé, les jeunes Séna„teurs & Chevaliers Romains portent le lit „sur leurs épaules au Marché vieux, en „prenant le chemin de la Rue sacrée. C'est „à ce Marché où les Magistrats ont cou„tume d'être démis de leur charge. Là „plusieurs chœurs de filles & de jeunes gar„çons chantent des hymnes à la louange „du

donec ad extremum quod est omnium brevissimum perveniatur, possis ejus ædificii formam comparare turribus his quæ portibus imminentes, noctu igne prælato naves in tutas stationes dirigunt: pharos vulgo appellant. Igitur lecto in secundum tabernaculum sublato, aromata & suffimenta omnis generis, fructus herbasque succosque omnes adoratos conquirunt, atque acervatim effundunt. Quippe neque gens est, neque civitas; neque honore ullo aut dignitate præcellat, quin certatim pro se quisque suprema illa munera Principis honori deferant. Ubi vero ingens aromatum acervus aggestus est, ac locus omnis expletus, tum circa ædificium illud adequitant, universis Equestris Ordinis certa quadam lege ac recursu, motuque; pyrrichio numeroque in orbem decurrentibus. Cursus item decenti similiter ordine circumaguntur, insessi purpuratis rectoribus, qui personas ferunt quæ habent imagines Ducum omnium Romanorum Princi-

„du Prince mort. La pompe funèbre va „ensuite dans le Champ de Mars, où l'on „a élevé un vaste monument, dont les quatre faces sont égales. Le dedans est rempli de matière combustible, & le dehors „est couvert d'or, d'yvoire & de diverses „peintures. Le second étage de ce bâtiment est un peu plus petit, mais il est „orné, ainsi que le premier; les portes „en sont ouvertes. Le troisième est de même, ainsi que les autres, jusques au dernier. Ce bâtiment ressemble parfaitement „à une de ces grandes tours qu'on bâtit „dans les ports de mer pour y mettre de „la lumière pendant la nuit, qui serve aux „mariniers à diriger leur route. Le lit de „l'Empereur est placé dans le second étage, au milieu des aromates, des parfums, „des herbes odoriferantes, des fleurs les „plus rares; car il n'est aucun particulier „un peu distingué, aucune ville, aucune „province qui ne veuille se distinguer par „quelque présent honorable. Après qu'on „a pla-

pumque illustrium. Quæ ubi celebrata sunt, facem capit Imperii successor, eamque tabernaculo admovet. Tum cæteri omnes undique ignem subjiciunt: cunctaque illico fomitibus illis aridis odoramentisque referta, igni valido corripiuntur. Mox ab extremo minimoque tabernaculo tanquam e

„a placé tous les présens, les Chevaliers „Romains font courir leurs chevaux autour „du monument, & font des évolutions „qu'on appelle *Pyrrhiques*. Ensuite des „chars, qui portent des personnes qui re- „présentent les personnages illustres de l'E- „tat, font la même manœuvre. Après „toutes ces cérémonies finies, le successeur „du mort à l'empire prend un flambeau, „& met le feu au monument, & d'abord „les matières combustibles & les aromates „s'embrasent & communiquent bientôt le „feu à tout le reste de l'édifice; & lorsque „la flamme commence à s'élever dans les „airs, on fait partir du dernier étage une „aigle, qu'on croit porter au ciel l'ame „de l'Empereur, qui est mis alors au nom- „bre des autres Dieux".

Comme le tems rend les hommes plus industrieux & plus avisés, on a supprimé le bucher, & l'aigle dans les apothéoses modernes. Les canonisations se font à Rome

fastigio quodam, simul cum subjecto igni accensura in aetheream aquila dimittitur: quae in caelum creditur ipsam Principis animam deferre: ac jam ex illo cum caeteris Numinibus Imperator colitur. Herod. *Hist. Lib.* 3. *p.* 87. Anton. & Geta.

ome aujourd'hui avec autant
cence que les anciennes, sans
feu un grand nombre de cho
s. On voit par-là combien
est supérieure à celle des Poë
Hérodien étoit d'Alexandrie.
'abord été Grammairien, &
listoire, il avoit fait plusieurs
ages que nous n'avons plus
vécut long-tems à Rome à l
mpereurs; ce qui le mit en
ruire par lui-même des faits
it éclaircir.



1 *Legitur historicum Opus Libris sex* *ex Advocato Fisci.* Phot. *Biblioth. Art.*

2 *Incipiens autem Historiam jam inde, Augusto, & Imperatores omnes ad Dio currens, nudam quasi designationem, suc m commemorat: dum latius tandem a Di i Imperio potiti sunt, Libris quinque*

„a placé tous les préſens, les Chevaliers „Romains ſont courir leurs chevaux autour „du monument, & ſont des évolutions „qu'on appelle *Pyrrhiques.* Enſuite des „chars, qui portent des perſonnes qui re-„préſentent les perſonnages illuſtres de l'E-„tat, ſont la même manœuvre. Après „toutes ces cérémonies finies, le ſucceſſeur „du mort à l'empire prend un flambeau, „& met le feu au monument, & d'abord „les matières combuſtibles & les aromates „s'embraſent & communiquent bientôt le „feu à tout le reſte de l'édifice; & lorſque „la flamme commence à s'élever dans les „airs, on fait partir du dernier étage une „aigle, qu'on croit porter au ciel l'ame „de l'Empereur, qui eſt mis alors au nom-„bre des autres Dieux".

Comme le tems rend les hommes plus induſtrieux & plus aviſés, on a ſupprimé le bucher, & l'aigle dans les apothéoſes modernes. Les canoniſations ſe font à Rome

faſtigio quodam, ſimul cum ſubjecto igni accenſura, in æthe-rem aquila dimittitur: quæ in cælum creditur ipſam Principis animam deferre: ac jam ex illo cum cæteris Numinibus Imperator colitur. Herod. *Hiſt. Lib.* 3. p. 87. Anton. & Geta.

Rome aujourd'hui avec autant de magnificence que les anciennes, ſans perdre par le feu un grand nombre de choſes prétieuſes. On voit par-là combien notre ſageſſe eſt ſupérieure à celle des Païens.

Hérodien étoit d'Alexandrie. Il avoit d'abord été Grammairien, & outre ſon Hiſtoire, il avoit fait pluſieurs autres Ouvrages que nous n'avons plus aujourd'hui. Il vécut long-tems à Rome à la Cour des Empereurs; ce qui le mit en état de s'inſtruire par lui-même des faits qu'il vouloit éclaircir.



LETTRE

1 *Legitur hiſtoricum Opus Libris ſex* Zoſimi *Comitis, & ex Advocato Fiſci.* Phot. *Biblioth. Art. XCVIII.*

2 *Incipiens autem Hiſtoriam jam inde, ferme dixerim, ab Auguſto, & Imperatores omnes ad Diocletianum usque percurrens, nudam quaſi deſignationem, ſucceſſionemque eorum commemorat: dum latius tandem a Diocletiano, de iis qui Imperio potiti ſunt, Libris quinque tractare pergit. Primus enim Liber Imperatores ab Auguſto ad Diocletianum usque recenſet, ſextique finis in iis deſinit temporibus, quibus Alaricus Romam iterum obſidens, civibus ab*

* *

LETTRE DIX-HUITIEME.

§. I.

ZOSIME.

MONSIEUR,

Zoſime [1] étoit Comte & Avocat du Fiſc. nous avons déjà remarqué que cet emploi étoit une charge très honorable. Le premier des ſix Livres [2] de cet Hiſtorien, qui eſt très ſuccint, comprend la ſuite des Empereurs depuis Auguſte juſqu'à Probus, & alloit autrefois juſqu'à Dioclétien ; les cinq autres Livres ſont plus étendus, ſurtout quand il eſt queſtion de ce qui s'eſt paſſé

inopiam redactis, obſidionem ſolvit, eiſque Imperatorem dedit Attalum, quem tamen deinde rurſus abdicavit imperio, quod regnum ſibi traditum minus recte videretur adminiſtrare; atque ad Honorium Auguſtum Ravennæ tum agentem fœdus cum eo initurum miſit. Aſarus vero, Gothus & ipſe, ſimultates adverſus Alaricum exercens, cum trecentis quibus præerat, Honorianis partibus adjunctus, bellique ſocietatem pollicitus, Alarici rebus impedimentum objecit. Atque hunc ſexti Hiſtoriarum Libri finem facit. Idem, *ibid.*

paſſé ſous le regne de Théodoſe & de ſes enfans Arcadius & Honorius, tems auquel vivoit Zoſime. Il parle alors des choſes qu'il a vûes lui-même. Son Hiſtoire s'étend fort peu audelà du ſecond ſiége de Rome par Alaric; mais elle alloit plus loin autrefois. Nous avons perdu la fin du ſixième Livre, & il ne nous en reſte plus que le commencement.

Photius dit [3] que le ſtyle de Zoſime eſt pur, & qu'il plait par ſa douceur & par ſa clarté. On pourroit ſoupçonner, par ce que remarque le même Photius [4], que l'Hiſtoire de Zoſime avoit un grand rapport avec celle qu'Eunapius avoit écrite ſur les Céſars, & qu'il ſembloit que Zoſime l'eût ſimplement abrégée, tant l'une avoit de reſſemblance avec l'autre, ſi l'on en excepte ce qui regardoit Stilicon, que Zoſime

3 *Alioqui brevis eſt, dictione perſpicuus ac purus, nec ſuavitatis expers.* Idem, *ibid.*

4 *Dixerit autem aliquis hunc non ſuam Hiſtoriam ſcripſiſſe, ſed Eunapianam deſcripſiſſe, & partim brevitate duntaxat ab illa differre, partim etiam quod Zoſimus non, ut ille, Stelichonem conviciis proſcindat. Cætera propemodum idem eſt in Hiſtoria, pios præſertim Imperatores criminando. Arbitror autem duas hunc quoque, ſicut & illum, editiones*

me ne diffamoit pas,. ainsi que faisoit Eunapius. La Mothe-le-Vayer semble croire qu'il nous reste encore un Manuscript d'Eunapius, & il prétend qu'on pourroit éclaircir ce que dit Photius, si les Vénitiens donnoient au Public le Manuscrit qu'on assûre qu'ils ont de l'Histoire d'Eunapius.

On accuse Zosime d'avoir marqué dans son Histoire trop d'animosité contre les Chrêtiens. Evagrius, Nicéphore de Caliste, enfin presque tous les Auteurs Ecclésiastiques se sont élevés contre lui. Photius [5] dit qu'il aboye comme un chien après le Christianisme; il l'accuse d'avoir maltraité tous les Empereurs qui suivoient cette sainte Religion. Leunclavius, qui a donné une édition de Zosime, a placé à la tête une Apologie de cet Historien, & il le justifie parfaitement de tous les reproches qu'on

instituisse, etsi priorem hujus editionem non vidi; conjicere tamen ex Editionis novæ, *quam nos legimus, inscriptione licet, etiam alteram hanc, sicut & Eunapium, publicasse. Verum magis hic planus est & brevior, ut diximus, quam Eunapius, figurisque nonnisi raro utitur.* Idem, ibid.

[5] *Impiam hic Paganorum secutus Religionem, in pluribus adversus pios sæpius latrat.* Idem, ibid.

qu'on lui a faits. Il montre [6] que c'eſt à tort que Photius le compare à un chien qui aboye, & qu'aiant à parler de certains Empereurs Chrétiens, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'en rapporter les défauts, ainſi qu'il faiſoit mention de leurs bonnes qualités, & que c'étoit avec raiſon, & ſelon les loix invariables de l'Hiſtoire, qu'il blâmoit Conſtantin des meurtres & des parricides qu'il avoit commis, des impôts exorbitans qu'il avoit mis ſur le peuple; que c'étoit avec la même juſtice qu'il condamnoit les cruautés des enfans de Conſtantin, la foibleſſe de Jovien, les concuſſions & la diſſimulation de Valentinien, l'amitié déplacée que Gratian

[6] *Reſtat Photii Patriarchæ Byzantini judicium, quo Zoſimum tradit inſtar canis pios allatraſſe. Sed nos jam ante latratum illum minime fuiſſe noxium, nec morſum, velut rabioſi, peſtilentem oſtendimus, quod uti paucis in conſpectu quaſi poſitum adpareat, ex tota Zoſimi perſpicimus hiſtoria, reprehendi ab eo Conſtantinum ob exactionum acerbitatem, parricidia, luxum, profuſionem; quæ in eo vitia profeſſio Chriſtianæ Religionis parum extinxerit. Ejus filiis mutuas inter ſe cædes, & cognati ſanguinis effuſiones objicit. Joviani quæ fuerit ignavia, quam parum fortis in retinendis Reipublicæ Provinciis animus, oſtendit. Valentiniani plus æquo ſuſpicacem naturam, ideoque ſævam in eos quibus diffideret, cum gravi vexatione ſubditorum, quos onera tributorum immenſe exhauriebant, conjunctam notat. In Gratia-*

Gratian portoit aux Barbares, laquelle lui faiſoit négliger ſes propres ſujets, les changemens fréquens que Théodoſe fit dans les Magiſtrats, la vente des charges qu'il pratiqua pour trouver de l'argent afin de ſatisfaire à ſes voluptés, l'imbécillité d'Honorius gouverné par des Eunuques & des femmes, & la ſtupidité d'Arcadius. Voilà, dit Leunclavius, les défauts véritables que Zoſime reproche à ces Empereurs Chrétiens; mais puiſqu'on convient qu'ils les avoient, pouvoit-il faire autrement d'en parler, ſur-tout rendant dans toutes les occaſions juſtice à leurs bonnes qualités, & n'en paſſant aucune ſous ſilence? •

Les

in nimium Barbarorum amorem, ſuorum contemptum, & ipſi Principi necis fuiſſe cauſſam, & in Republica mutationem adtuliſſe monſtrat. Theodoſio mutatos, auctos, venditos Magiſtratus, immodicumque voluptariæ vitæ ſtudium vitio dat: Licet his exceptis, eum ingenue laudet. Ejus filios, Arcadium, non niſi Pecus Arcadicum, quod ab Eunuchis & mulierculis, ſummo cum detrimento Reipublicæ, bonorumque luctu, regeretur; Honorium, ignavia fratri parem fuiſſe declarat. Hi ſunt illi, puto, pii Principes, contra quos latraſſe Zoſimum Photius, ob eorum indicata vitia, queritur; quum, ſi quid in iiſdem prædicatione dignum reperiret, minime diſſimularet. Jo. Leunclavii *Apologia pro* Zoſimo, *&c.*

Les Auteurs Ecclésiastiques ont été révoltés contre Zosime, principalement par deux raisons. La première, parce qu'il loüe l'Empereur Julien ; la seconde, parce qu'il rapporte & condamne plusieurs actions horribles de Constantin. Ces Auteurs Ecclésiastiques, trompés par leurs préjugés, auroient voulu que Zosime, agissant ainsi qu'eux, se fût efforcé de changer en crimes les vertus de Julien, & en vertus les crimes de Constantin. Ce n'est point ici le lieu de justifier l'Empereur Julien, j'ai montré dans la *VIII. Lettre* combien l'on devoit peu

7 Κώνσταντίνȣ δὲ τὸν Λικίννιον καὶ ἐν τῇ Νικομηδεια πολιορκοῦντος, ἀπογνοὺς ταῖς ἐλπίσιν, ἐπισάμενέ τε ὡς ȣ̓δεμία δυνμίς ἐςιν αὐτῷ πρὸς μάχην αρκȣ̃σι τῆς πόλεως προσελθὼν, ἱκέτης τῷ Κωνςαντίνῳ καθίσταται, καὶ τὴν ἁλουργίδα προσογαγών, βασιλέα τε: δεσπότην ἐβόα, συγγνώμην ἐπὶ τοῖς προλαβȣ̃σαν αιτ ἐθάῤῥει γαρ ὡς βιώσεται, τῆς αὐτȣ̃ γαμετῆς ὅρ ἐπὶ τȣ́τῳ παρα Κωνςαντίνȣ λαβȣ́σης, ὁ δὲ Κωνςονος. Μαρτινιανὸν μὲν παρεδίδȣ τοῖς δορυφόροις ἐπὶ νάτω, Λικίννιον δὲ εἰς τὴν Θεσσαλονίκην ἐκπεμψα βιωσόμενον αὐτόθι σὺν ἀσφαλείᾳ, μετ' ȣ̓ πολὺ ὅρκȣς πατήσας, (ἦν γαρ τȣ̃το αὐτῷ σύνηθες) ἀ τȣ̃ ζῆν αὐτὸν ἀφαιρεῖται. Περιςάσης δὲ τῆς πά μόνον Κωνςαντῖνον ἀρχῆς, ȣ̓κέτι λοιπὸν τὴν κα

peu ajouter foi à ce qu'ont écrit de ce Prince St. Gregoire de Naziance, St. Cyrille & plusieurs autres. J'aurai dans les *Lettres* suivantes occasion de parler encore amplement de cet Empereur, en faisant mention des Auteurs Grecs qui ont écrit des réflexions critiques, *les Césars* de Julien me paroissant devoir être placés dans les Livres de ce genre.

Je viens donc actuellement à Constantin. Voici les principaux reproches que lui fait Zosime; je les traduirai très exactement 7, pour que l'on puisse mieux en juger. „Con-

σιν ἐνοῦσαν αὐτῷ κακοήθειαν ἔκρυπτεν, ἀλλὰ ἐνεδίδου τῷ κατ' ἐξουσίαν ἅπαντα πράττειν. ἐχρῆτο δὲ ἔτι καὶ τοῖς πατρίοις ἱεροῖς, οὐ τιμῆς ἕνεκα μᾶλλον ἢ χρείας. ᾗ καὶ μάντεσιν ἐπείθετο πεπειραμένοις, ὡς ἀληθῆ προειποῦσιν ἐπὶ πᾶσι τοῖς κατωρθωμένοις αὐτῷ. ἐπεὶ δέ εἰς τὴν ῥώμην ἀφίκετο, μεστὸς πάσης ἀλαζονείας, ἀφ' ἑστίας ᾠήθη δεῖν ἄρξασθαι τῆς ἀσεβείας. Κρίσπον γαρ παῖδα, τῆς τοῦ καίσαρος (ὡς εἴρηταί μοι πρότερον) ἀξιωθέντα τιμῆς, εἰς ὑποψίαν ἐλθόντα τοῦ Φαύστῃ τῇ μητρυιῇ συνεῖναι, τοῦ τῆς φύσεως θεσμοῦ μηδένα λόγον ποιησάμενος, ἀνεῖλε, τῆς δὲ Κωνσταντίνου μητρὸς Ἑλένης ἐπὶ τῷ τηλικούτῳ πάθει δυσχεραινούσης, καὶ ἀσχέτως τὴν ἀναίρεσιν τοῦ νέου φερούσης, παραμυθούμενος ὥσπερ αὐτὴν ὁ Κωνσταντῖνος, κακῷ τὸ κακὸν

„Conſtantin aiant aſſiégé Licinius ſon beau-
„frere dans Nicomédie, celui-ci voiant que
„ſes

ἰάσατο μείζονι. βαλανεῖον γὰρ ὑπὲρ τὸ μέτρον ἐκπυρωθῆναι κελεύσας, καὶ τούτῳ τὴν Φαύσταν ἐναποθέμενος, ἐξήγαγε νεκρὰν γενομένην, ταῦτα συνεπιστάμενος ἑαυτῷ, καὶ προσέτι γε ὅρκων καταφρονήσεις, προσήει τοῖς ἱερεῦσι καθάρσια τῶν ἡμαρτημένων αἰτῶν. εἰπόντων δὲ ὡς οὐ παραδέδοται καθαρμοῦ τρόπος δυσσεβήματα τηλικαῦτα καθῆραι δυνάμενος, αἰγύπτιός τις ἐξ Ἰβηρίας εἰς τὴν ῥώμην ἐλθὼν, καὶ ταῖς εἰς τὰ βασίλεια γυναιξὶ συνήθης γενόμενος, ἐντυχὼν τῷ Κωνσταντίνῳ, πάσης ἁμαρτάδος ἀναιρετικὴν εἶναι τὴν τῶν χριστιανῶν διεβεβαιώσατο δόξαν. καὶ τοῦτο ἔχειν ἐπάγγελμα, τὸ τοὺς ἀσεβεῖς μεταλαμβάνοντας αὐτῆς, πάσης ἁμαρτίας ἔξω παραχρῆμα καθίστασθαι. δεξαμένου δὲ ῥᾶστα τοῦ Κωνσταντίνου τὸν λόγον, καὶ ἀφιμένου μὲν τῶν πατρίων, μετασχόντος δὲ ὧν ὁ Αἰγύπτιος αὐτῷ μετεδίδου, τῆς ἀσεβείας τὴν ἀρχὴν ἐποιήσατο, τὴν μαντικὴν ἔχειν ἐν ὑποψίᾳ, πολλῶν γὰρ αὐτῷ διὰ ταύτης προῤῥηθέντων εὐτυχημάτων καὶ ἐκβάντων εἰς ἔργον, ἐδεδίει μήποτε καὶ ἄλλοις κατ' αὐτοῦ τι πυνθανομένοις τὸ ἐσόμενον προῤῥηθείη. καὶ ἐκ ταύτης τῆς προαιρέσεως πρὸς τὸ ταῦτα καταλύειν ἐτράπη. τῆς δὲ πατρίου καταλαβούσης ἑορτῆς, καθ' ἣν ἀνάγκη τὸ στρατόπεδον ἦν ἰέναι εἰς τὸ καπιτώλιον, ἄνοδον ὀνειδίζων ἀναίδην, καὶ τῆς ἱερᾶς ἁγιστείας καταπατήσας, εἰς μῖσος τὴν γερουσίαν καὶ τὸν δῆμον ἀνέστησεν. Οὐκ ἐνεγκὼν δὲ τὰς παρὰ πάντων ὡς εἰπεῖν βλασφημίας, πόλιν ἀντίῤῥοπον τῆς

„ses affaires étoient désesperées & qu'il ne
„lui restoit plus assez de troupes pour peu-
„voir

ῥώμης ἐζήτει, καθ' ἣν αὐτὸν ἔδει βασίλεια καταστήσασθαι. γενόμενος δὲ μεταξὺ Τρῳάδος καὶ τῆς ἀρχαίας Ἰλίου, καὶ τόπον εὑρὼν ἐς πόλεως κατασκευὴν ἐπιτήδειον, θεμελίους τε ἐπήξατο, καὶ τείχους τι μέρος εἰς ὕψος ἀνέστησεν. ὅπερ ἄχρι (νῦν) ὁρᾶν ἔνεστι τοῖς ἐπὶ τὸν Ἑλλήσποντον πλέουσιν. ἐλθὼν δὲ εἰς μεταμέλον, καὶ ἀτελὲς τὸ ἔργον καταλιπὼν, ἐπὶ τὸ Βυζάντιον ᾔει θαυμάσας δὲ τὴν τῆς πόλεως θέσιν, ἔκρινε ταύτην ὅτι μάλιστα αὐξῆσαι, καὶ ἐς βασιλέως οἴκησιν ἁρμοδίαν κατασκευάσαι. μὴν γὰρ ἡ πόλις ἐπὶ λόφῳ, μέρος ἐπέχουσα τοῦ ἰσθμοῦ, τοῦ διὰ τοῦ καλουμένου κέρατος καὶ τῆς Προποντίδος ἐκτελουμένου. καὶ τὸ μὴν παλαιὸν εἶχε τὴν πύλην ἐν τῇ συμπληρώσει τῶν στοῶν ἃς Σεβῆρος ὁ βασιλεὺς ᾠκοδομήσατο, παυσάμενος τῆς κατὰ Βυζαντίων ὀργῆς, ὅτι Νίγρον ὑπεδέξαντο πολέμιον ὄντα.

Quum autem Constantinus etiam Nicomediæ Licinium obsideret, rebus ille desperatis, quod sciret nullas sibi restare justas & satis amplas ad dimicandum copias, egressus urbe, supplex Constantino factus est; & adlata purpura, Imperatorem ac Dominum clamabat, veniamque preteritorum poscebat. Nam vitam sibi certo pollicebatur, cujus nomine jusjurandum uxori ejus a Constantino præstitum fuerat. Martinianum Constantinus satellitibus suis occidendum tradidit, Licinio Thessalonicam ablegato, velut illic secure victuro. Neque multo post ei, violata jurisjurandi religione, quod quidem

„voir se défendre, sortit de la ville & fut
„trouver Constantin en qualité de suppliant.
„Il

Constantino non insolens erat, laqueo vitam ademit. Posteaquam universum Imperium ad unius Constantini potestatem rediisset, non jam amplius insitam a natura malitiam tegebat: sed indulgens animi libidini, omnia pro imperio agebat. Et patriis adhuc sacris utebatur, non tam honoris Religionisve causa, quam necessitatis: quo fiebat, ut & hariolis, si qui essent experientes, fidem haberet; veluti qui vera ei de rebus omnibus, feliciter gestis, prædixissent. At ubi Romam venit, omnis adrogantiæ plenus, ab ipso lare sibi sumendum impietatis exordium putavit. Nam Crispum filium, Cæsaris ut ante dictum est ornatum titulo, quod in suspicionem venisset, quasi cum Fausta noverca consuesceret, nulla ratione juris naturalis habita, sustulit. Quumque Constantini mater Helena tantam calamitatem ægro ferret animo, & intolerabilem ex cæde juvenis dolorem perciperet; quasi consolans eam Constantinus, malum malo majori sanavit. Nam quum balneum accendi supra modum jussisset, eique Faustum inclusisset, mortuam inde extraxit. Horum ipse sibi conscius, & præterea contemptæ sacramentorum Religionis, ad Flamines accedens, admissorum lustrationes poscebat. Illis respondentibus, non esse traditum lustrationis modum, qui tam fœda eluere piacula posset, Ægyptius quidam, ex Hispania Romam delatus, palanitisque mulierculis familiaris factus, & ad Constantini colloquium admissus, sententiam doctrinæ Christianorum habere vim abolendi quodcumque peccatum confirmavit, & id ipsum adeo polli-

fe dépouilla de la pourpre, l'appella n Seigneur & fon Empereur, & lui de- „manda

; nimirum acceptantes eam homines impios, mox ni' delicto liberari. Eam orationem quum non gra- e Conftantinus accepiffet, ac patria miffa faceret, ceptis iis quæ hic Ægyptius afferebat, principium pietatis hoc dedit, ut divinationem fufpectam haberet. m quod ei multæ res profperæ per hanc prædictæ iffent, quibus quidem reipfa refpondit eventus, vere- tur ne itidem aliis adverfus ipfum hanc confulentibus, quod futurum effet prædiceretur. Atque hoc con- io impulfus, ad hujusmodi abolenda fe convertit. Cum autem dies quidam more patrio feftus adpetiis- , quo die in Capitólium exercitui adfcendendum erat: m adfcenfum verbis contumeliofis impudenter infec- ns, & a ritu facrorum recedens, Senatus atque po- uli odium incurrit. Quumque profectas ab omnibus ropre dixerim, execrationes haud ferret; urbem quan- am Romæ parem quærebat, in qua palatium ipfe fibi onderet. Itaque cum veniffet inter Troadem & pris- um illud Ilium, invento loco ad urbem condendam doneo, fundamenta jecit, & muri partem aliquam in ltum egit: quam adhuc videre eft, fi qui verfus Hel- fpontum navigent. Sed quod eum hujus operis in- itu pœnituiffet, eo relicto, ut erat imperfectum, By- ntium conceffit, ejus urbis fitum admiratus, eam quam axime ftatuit amplificandam, & efficiendam idoneam, Principis in eo domilium effet. *Zofimi* Hift. Lib. 2. *nftantinus. XLV.* *p.* 56.

„manda pardon de ce qui s'étoit paſſé au-„trefois. Conſtantin avoit juré à ſa ſœur „de ne point attenter à la vie de ſon mari; „ſur ce ſerment Licinius croioit ſa vie aſſû-„rée. Il fut donc relegué à Theſſalonique, „ſous le prétexte qu'il pourroit y vivre tran-„quillement & en ſûreté; mais peu de tems „après Conſtantin, violant ſon ſerment, „ainſi qu'il étoit en uſage de le faire, Lici-„nius fut étranglé par ſon ordre. Conſtan-„tin, étant devenu le ſeul maître de l'Em-„pire, ne prit plus aucune meſure pour „cacher ſon mauvais naturel; mais conten-„tant toutes ſes paſſions, il agit, dans tout „ce qu'il fit, avec un deſpotiſme outré. „Il participoit encore aux myſtères ſacrés, „mais c'étoit moins par Religion que pour „apprendre par les dévins les choſes heu-„reuſes qui devoient lui arriver. Lorſ-„qu'il fut revenu à Rome, ſon inſolence „& ſa cruauté parvinrent au plus haut „point; car aiant conçu quelque jalouſie „contre Criſpus ſon fils, jeune homme de „grande eſperance, qu'il avoit fait déclarer „Céſar peu de tems auparavant, il le fit „mourir. Helene, mere de Conſtantin, „fut accablée de douleur par ce parricide. „Cet Empereur, pour lui donner une „eſpèce de conſolation, ajouta un nouveau

„crime

„crime au premier. Il avoit fait mourir „son fils Crispus, parce qu'il l'avoit soupçonné d'être amoureux de Fausta sa belle-„mere ; il fit mourir cette même Fausta, „l'aiant fait étouffer dans un bain chaud, & „qu'on avoit chauffé excessivement. Ce-„pendant Constantin, déchiré par les re-„mords de tant de forfaits affreux, deman-„da aux Prêtres d'être purifié par les lustra-„tions ; mais ceux-ci lui répondirent que ses „crimes étoient si grands, qu'ils ne pou-„voient jamais être effacés. Cependant un „certain Egyptien, qui étoit venu d'Espag-„ne à Rome, & qui avoit fait connoissance „avec plusieurs femmes du palais, eut par „leur moïen plusieurs conversations avec „Constantin, dans lesquelles il lui persuada „que la Religion Chrétienne pouvoit ab-„soudre des plus grands crimes, & que les „plus grands scélérats qui l'embrassoient, „étoient entiérement purgés de leurs fautes „passées. Constantin, séduit par les dis-„cours de cet Egyptien, quitta la Religion „de ses peres, & embrassa les opinions des „Chrétiens. Il défendit ensuite la divina-„tion, parce qu'aiant éprouvé très souvent „sa certitude dans les choses qui lui avoient „été prédites, il craignoit que les autres ne „s'en servissent contre lui & ne voulussent

„con-

„connoître ce qui lui arriveroit. Enfin „étant allé au Capitole un jour de fête, il „tint les discours les plus impies, & il „abandonna entiérement le culte des Dieux. „Cette conduite le rendit l'horreur du Sénat „& du peuple Romain; & comme il con- „noissoit lui-même combien il étoit haï, „& qu'il en étoit mortifié, il résolut d'a- „bandonner Rome & de faire bâtir une „ville qui lui fût égale en grandeur & en „magnificence. Il fit d'abord faire une „enceinte très grande auprès de l'ancienne „Troye, & jetta les fondemens d'une grand „ville; mais il changea ensuite de dessein „& aiant laissé imparfait ce qu'il avoit entr „pris; il se retira à Bizance. Frappé de „beauté de la situation de cette ville, il tr „vailla à l'augmenter & à l'orner, & il en „pour ainsi dire, la Capitale de l'Empi „en y fixant son séjour".

Voilà ce que dit Zosime de plus fort c tre Constantin; il reste maintenant à

2 *Jam quod indignum facinus admisisse Zosimum tant Evagrius atque Nicephorus, qui Crispum C egregia virtute juvenem, & Faustam Augustam, a Co no necatos scripserit, a calumnia profectum, vera crim*

voir ſi les reproches, qui lui fait, ſont vrais ou faux. S'ils ſont faux, il faut convenir que Zoſime eſt un Hiſtorien très mépriſable; s'ils ſont vrais, il faut auſſi avoüer de bonne foi qu'il n'a pû les déguiſer, & qu'en les rapportant, il a conſervé le caractère d'un ſage & véridique Hiſtorien. Voions d'abord les objections qu'on fait contre Zoſime. Evagre & Nicéphore diſent qu'en parlant de la mort du jeune Criſpus, il a déguiſé les véritables cauſes que Conſtantin avoit eues de le faire mourir. Leunclavius [8] a raiſon de dire que c'eſt démentir effrontément la vérité de l'Hiſtoire que de faire une pareille objection. Il étoit ſi perſuadé du peu de poids de cette accuſation, qu'il n'a pas même daigné la réfuter, en faiſant voir combien elle étoit détruite par le conſentement de pluſieurs Hiſtoriens, qui diſent la même choſe que Zoſime. Suidas même, quoique vivant dans un ſiécle où triomphoit la ſuperſtition, & où l'on croioit que c'étoit une action pieuſe de déguiſer

ſimulante; an a ſingulari dicam impudentia, negante factum, quod indubitata veritas hiſtoriæ, ſummo conſenſu Scriptorum, ita prorſus geſtum fuiſſe confirmat? Leunclavii, *Apologia pro* Zoſimo.

guiſer les crimes des premiers Empere
Chrétiens 9, dit préciſément la même ch
que Zoſime.

Quant à ceux qui ont été aſſez inſen
pour avancer que la mort de Criſpus & ce

9 Κρίσπος δὲ, ὄνομα τῦ υἱοῦ Κωνσταντίνου τῦ
γάλου. ὃν κατακτείνει ἄκριτον, ἤδη τῆς τοῦ Καί
ρος ἀξιωθέντα τιμῆς, εἰς ὑποψίαν ἐλθόντα τῇ Φαύ
μητρυιᾷ συνεῖναι. τὸν τῆς φύσεως θεσμῦ μηδένα
γον ποιησάμενος, τῆς δὲ Κωνσταντίνου μητρὸς Ἑλέ
ἐπὶ τῷ τηλικύτῳ πάθει δυσχεραινύσης, παραμυθύμε
αὐτὴν ὥσπερ ὁ Κωνσταντῖνος, κακῷ τὸ κακὸν ἰάσα
μείζονι. βαλανεῖον γὰρ ὑπὲρ τὸ μέτρον ἐκπυρώσ
τύτῳ τὴν Φαύσταν ἐναποθέμενος, ἐξήγαγε νεκράν.
τητέον δὲ, εἰ μετὰ τὸ βαπτισθῆναι ἐποίησε.

Criſpus autem nomen filii Conſtantini Magni: qu
indicta cauſa occidit, jam Cæſaris dignitate præditu
ob ſuſpicionem conſuetudinis cum Fauſta noverca: le
naturalis nulla habita ratione Quem tantum caſum M
trem Helenam ægre ferentem, ut conſolaretur ſcili
Conſtantinus, malum malo majore eſt medicatus. B
neo enim ſupra modum calefacto, Fauſtam in eo c
locatam, eduxit mortuam. Quærendum autem, nu
poſt baptiſmum hoc fecerit? *Suidas* in Art. *Conſtantin*

10 *At non meminit, ajunt, eorum parricidiorum Eu*
bius ille Pamphilides, Conſtantini æqualis, & eidem j
mortuo ſuperſtes. Quid ſi teſtem hunc ego non admiſer
nam male genus hoc Hiſtoricorum, Antiſtites inquam,

de Fauſte étoient incertaines, parce qu'Euſebe de Pamphilie, qui vivoit du tems de Conſtantin, n'en avoit pas fait mention, ils ne méritent aucune réponſe; & je m'étonne que Leunclavius [10] ait fait quelque attention

Monachi, ſolent audire; quod liberales in ſe principes & laudent prolixius, & ſtudioſius a facinorum non modo culpa, ſed etiam ſuſpicione liberent; aliis, cæteroqui non contemnendis, quo jure, qua injuria, vel neglectis, vel etiam notatis. At iſta ſane contra Scriptorem inſignem exceptione non utamur. Demus id Euſebium vel non voluiſſe, vel non debuiſſe ſcribere; quod ita rationes & ipſius, & temporum ſeſe darent. Aut enim vivo Conſtantino ſcripſit Hiſtoriam, aut eo jam rebus humanis exemto. Vivum offendere, relato in hiſtoriam hoc immani facinore, non niſi cum præſenti vitæ diſcrimine potuit: idem ſi eo feciſſet extincto, ne a Conſtantio, qui patri & fratribus ſuperſtes fuit, graviora quoque perpeteretur, cautio erat. Nam cui quæſo pepercisſet, cognato qui ſanguini non pepercit? Itane dicemus iſtæc parricidia falſo conficta, quia patris, & patre mortuo filii longe crudelioris metu, nullus tum ea litteris prodere fuit auſus? At Criſpum laudat Euſebius, inquiunt; quo fit, ut nullo modo ſimile veri videatur a patre fuiſſe necatum. Quaſi vero furore concitus patris animus ex ſuſpicione de nefaria filii cum noverca conſuetudine, tantum in ipſo calore iracundiæ imperare ſibi potuerit, ne reſpectu præclaræ illius indolis juvenem occideret; aut non injuriam ſpectatæ illius virtuti factam ipſemet poſtea teſtatus ſit, quum interfecti talis filii dolore ac deſiderio Fauſtam conjugem, cujus illum cauſa ſuſpectum habuerat, in balneo vivam extinxit. Euſe-

tion à une chose aussi ridicule. Rien n'est plus capable de montrer le peu de cas qu'on doit faire de Sozomene & d'Evagrius, que de voir qu'ils ont osé accuser Zosime d'avoir inventé l'histoire de la mort de Grispus & de Fauste, parce qu'Eusebe n'en avoit pas parlé; car tous les autres Historiens, soit Païens, soit Chrétiens, en ont fait mention. Aurele Victor [11], Eutrope [12], Artemius, St. Jerôme, Zonare, Orose & plusieurs autres en ont dit à peu près la même chose que Zosime. Julien, qui vivoit peu de tems après Constantin, & qui étoit le successeur des fils de cet Empereur, repro-

bius ergo, si salvus esse volebat, aliter sibi consulere melius haud poterat ; quam si totam necati Crispi mentionem de Historia sua prorsus excluderet. Nam de duobus ut alterum faceret, necessarium erat : vel uti nocentem Crispum, vel innocentem periisse fateretur. Nocentem facere noluit, quod omnibus aliter videretur : innocentem jugulatum, dicere non potuit, ne patrem accusaret. Apologia pro Zosimo.

11 *At Constantinus obtento toto Romano Imperio, mira bellorum felicitate, regimine, Fausta conjuge, ut putant, suggerente, Crispum filium necari jubet. Dehinc uxorem suam Faustam in balneas ardentes conjectam interemit, cum eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet.* Aurel. Victor. *Epitome, p.* 130.

reproche dans *les Césars* à Constantin d'avoir répandu le sang de ses plus proches [13]. Il dit que les Démons le tourmenterent beaucoup, lui & ses fils, pour les punir de leur cruauté.

Venons actuellement aux raisons que Zosime rapporte du changement de Religion de Constantin. Il veut qu'on l'attribue aux refus que firent les Prêtres de le purifier par les lustrations, & à la facilité qu'il trouva d'avoir chez les Chrétiens cette purification qu'il recherchoit. Il y a dans *les Césars* de Julien un passage qui fortifie ce que dit Zosime; voici ce passage

[12] Constantin ne se contenta pas de faire mourir Licinius son beau-frere, Crispus son fils, Fauste son épouse, il fit aussi périr son neveu, Prince d'un excellent naturel & d'une grande esperance. Il ôta aussi la vie à un grand nombre de ses amis. Voici comment s'explique Eutrope à ce sujet. *Primum necessitudines persecutus, egregium virum & sororis filium, commodæ indolis juvenem interfecit, mox uxorem, post numerosos amicos.* Eutrop. *Breviarium*, p. 150.

[13] Ἐπέτριβον δὲ αὐτὸν, κἀκείνους οὐκ ἧττον, τῆς ἀθεότητος οἱ παλαμναῖοι δαίμονες, αἱμάτων συγγενῶν τινύμενοι δίκας : Dii vero impietatis vindices ipsum, ut & ejus filios cruciabant, sanguinis cognatorum fusi pœna exigentes. *Julian. Cæsar.* p. 80.

ge [14] *Constantin se retira auprès de son fils, qui crioit à un chacun : Quiconque se sent coupable de violemens, de meurtres, ou de quelque autre crime abominable, qu'il vienne ici hardiment. Dès que je l'aurai lavé avec cette eau, je le rendrai entièrement net : s'il retombe desormais dans l'infamie des mêmes vices, je ferai qu'après s'être bien frappé la poitrine & battu la tête, il deviendra pur & net comme auparavant.* On voit clairement dans ce passage le reproche des meurtres que Constantin avoit commis avant son baptême, tels que ceux de Priscus, de Fauste, de Licinius, & la condamnation des actions criminelles qu'il commit après avoir changé de Religion. Mr. le Baron de Spanheim convient, dans son *Commentaire sur les Césars* de Julien, que cet Empereur fait allusion à ce que Zosime raconta

[14] Ἵνα καὶ τὸν υἱὸν εὕρων ἀνασειρφόμενον, καὶ προαγορεύοντα πᾶσιν, ὅστις φθορεύς, ὅστις μιαιφόνος, ὅστις ἐναγὴς καὶ βδελυρὸς, ἴτω θαῤῥῶν, ἀποφανῶ γὰρ αὐτὸν τουτωὶ τῷ ὕδατι λούσας, αὐτίκα καθαρόν. κἂν πάλιν ἔνοχος τοῖς αὐτοῖς γίνηται, δώσω τὸ στῆθος πλήξαντι, καὶ τὴν κεφαλὴν πατάξαντι, καθαρῷ γενέσθαι. Idem, ibid.

Ce fut-là qu'il trouva son fils, qui crioit à un chacun, Quiconque se sent coupable de violemens, de



ra dans la suite du changement de Constantin, *qui, s'étant*, dit-il [15], *adressé à un Philosophe Païen pour l'expiation de ses crimes, & en aiant été rebuté, eut recours à un Evêque Egyptien, qui lui fit cette expiation facile par le moïen du Baptême, & par-là porta Constantin à embrasser le Christianisme.*

Je demande si Julien se fût expliqué aussi clairement & aussi hardiment, lui qui étoit si jaloux de sa gloire, & qui craignoit si fort de passer pour menteur, s'il n'eût pas été certain qu'on ne pouvoit pas démentir le fait qu'il avançoit? Car quant à ce que disent Sozomene & Evagrius pour le détruire, nous voions le cas que nous devons faire de leur autorité, par l'impudence qu'ils montrent en niant que Constantin ait fait mourir son fils & sa femme; &

sacrilèges, ou de quelque autre crime abominable, qu'il vienne ici hardiment. Dès que je l'aurai lavé avec cette eau, je le rendrai entiérement net: s'il retombe désormais dans l'infamie des mêmes vices, je ferai qu'après s'être bien frappé la poitrine & battu la tête, il deviendra pur & net comme auparavant. Je place ici la traduction Françoise de ce passage, parce que le Pere Petau ne l'a pas traduit en Latin.

15 Remarque du Baron de *Spanheim*, dans sa Traduction des *Césars de Julien*.

& cela, sur la simple raison qu'un seul Auteur n'a pas fait mention de ce meurtre, comme si tous les autres, qui en ont parlé, ne pouvoient être mis en balance avec un seul qui ne l'a point nié, mais qui s'est contenté de n'en point parler. Il faudroit en vérité avoir bien peu de discernement pour ajouter la moindre foi à ce que disent des Ecrivains, tels qu'Evagrius & Sozomene, lorsqu'ils se trouvent en opposition avec un Auteur de quelque considération.

Il reste encore, pour justifier Zosime, à prouver la mauvaise foi & le parjure de Constantin dans la mort de Licinius son beau-frere. Le forfait de cet Empereur est attesté par tous les Historiens. *Après diverses guerres* [16], dit Eutrope, *après une paix faite & rompue, Licinius fut vaincu &*

16 *Constantinus tamen, vir ingens & omnia efficere nitens quæ animo præparasset, simul Principatum totius orbis affectans, Licinio bellum intulit; quamvis necessitudo illi & affinitas cum eo esset; nam soror ejus Constantia nupta Licinio erat, ac primo eum in Pannonia, secundo ingenti apparatu bellum apud Cibalas instruentem repentinus oppressit; omnique Dardania, Mœsia, Macedonia potitus, numerosas Provincias occupavit.*

Varia deinceps inter eos bella, & pax reconciliata ruptaque est: postremò Licinius navali & terrestri prælio victus



& battu également ſur la terre & ſur la mer; & s'étant rendu priſonnier à Nicomedie, il fut conduit comme ſimple particulier à Theſſalonique, où, peu de tems après, il fut tué contre la foi des ſermens. Aurele Victor dit à peu près la même choſe qu'Eutrope.

Je ne ſais comment certains Ecrivains Eccléſiaſtiques ont pû ſe figurer qu'en déguiſant, ou en paſſant ſous ſilence pluſieurs crimes de Conſtantin, ils viendroient à bout de le faire paſſer à la poſtérité pour un Prince pieux, lorsque ces mêmes Ecrivains ont rapporté pluſieurs choſes de lui qui prouvent non ſeulement ſon mauvais caractère, mais qui font voir clairement qu'après avoir embraſſé le Chriſtianiſme, il fut auſſi mauvais Chrétien qu'il avoit été mauvais Païen; car quoique [17] converti, il per-

apud Nicomediam ſe dedidit, & contra Religionem Sacramenti Theſſalonicæ privatus occiſus eſt. Eutrop. *Breviar.* *p.* 151.

[17] *Quod ſi a Zoſimo plena cum orationis libertate factum fuit, non magis idcirco reprehendi meretur, atque alii nonnulli, qui Religionem non, ut ille, Paganam, ſed noſtram ſequentes, graviter pungere Conſtantinum non dubitarunt; quum alias ob cauſas, quas cum Zoſimo communes habent, tum quod Imperator veri Numinis cultum præ ſe ferens, legem promulgarit, inſertam Juſtinianeo Codici, qua ob uſum*

permit l'usage de la Magie, & défendit qu'on punît ceux qui se servoient du ministère des Démons dans les choses qui pouvoient être nécessaires à la conservation de la vie & à l'utilité des Hommes. Il publia à ce sujet une loi, que nous voions encore dans le *Code Justinien*. Il rappella d'exil, pour plaire à sa sœur Constance, l'Hérésiarque Arius, qui nioit que Jesus Christ fût égal à son Pere, & qui anéantissoit, pour ainsi dire, sa Divinité; il relegua à Trèves St. Athanase, & porta par-là le coup le plus sensible à la Foi Catholique; il prépara tous les maux qui déchirerent l'Eglise sous le regne de ses enfans. Ce sont-là des crimes pour un Prince Chrétien, aussi grands que ceux que Zosime lui reproche comme Historien Païen.

Il

magicarum artium eos accusari vetat, qui de nefariis illis ritibus ac disciplinis opem pro corporibus humanis, aut rerum vitæ necessariarum conservatione, quærunt, hoc est, qui fonte bonorum Deo deserto, quæ ab illo se habituros subsidia desperant, a malis geniis expectant: quasi aut divinis in litteris hoc expresse prohibitum non sit, aut impiæ rei, planeque damnabilis usus aliquis esse licitus possit. Iidem non abs re Constantinum, ob consiliorum & voluntatis in senecta mutationem vituperant; qui Constantiæ Sororis im-

Il me paroît que les Auteurs Ecclésiastiques auroient dû avoüer naturellement que Constantin avoit été un très mauvais Prince, soit pendant qu'il avoit été Païen, soit après qu'il s'étoit fait Chrétien. Ce n'est point aux foibles mortels à vouloir pénétrer les profondeurs divines; Dieu peut se servir, lorsqu'il lui plait, des plus mauvais sujets pour opérer les plus grandes & les plus saintes choses. C'est ainsi que Judas devint un instrument nécessaire au salut du genre humain. La réflexion, que je fais à ce *sujet*, est d'autant plus juste, qu'elle est fondée sur l'expérience, & je vois par l'Histoire que le premier Empereur & le premier Roi Chrétien ont été également méchans, & doivent être placés au rang des plus mauvais Princes. Ils se sont souillés tous les deux du sang de leurs parens, ils ont

pulsa Arium, auctorem sectæ post homines natos impurissimæ, revocarit ab exilio ; præclareque de religiosæ pietatis doctrina tam suo sæculo, quam omnem ad posteritatem meritum Athanasium, Trevirorum ad urbem deportari jusserit. Ea crimina quisnam istis a Zosimo indicatis esse graviora non videt ? hæc enim ad Dei gloriam, quietem Ecclesiæ, salutem animorum spectabant : quum Zosimus in iis potissimum de Constantino queratur, quæ ad Reipublicæ detrimentum pertinebant. Leunclavii *Apologia pro* Zosimo, *&c.*

ont été les bourreaux de leurs Maiſons, & n'ont eu aucun égard à la foi des ſermens. Il me ſera très aiſé de prouver ce que je dis ici, en rapportant quelques actions de Clovis; c'eſt-à-dire celles qu'il fit dans les dernières années de ſon regne, long-tems après être devenu Chrétien. Je ne ferai que copier ce que dit Mezeray, & l'on verra que Néron ne fut pas plus méchant que Clovis, qui réſolut d'exterminer tous les Princes qui étoient de ſa race, ou qui lui étoient alliés, pour s'emparer de leurs domaines; il commença par Rancaire. Ecoutons parler Mezeray [18] „Il ne fut pas „difficile à Clovis de corrompre ſes Capi„taines, auxquels il promit des armes tou„tes d'or en recompenſe. Ils ne manque„rent pas le jour du combat de le livrer lié „pieds & mains au Roi, qui le tua, lui „& ſon fils, à coups de hâche, de ſa propre „main, leur reprochant outrageuſement „qu'ils deshonoroient ſa race de s'être laiſſé „mettre à la chaîne comme des coquins; „ingrat en leur endroit de l'aſſiſtance qu'ils „lui avoient preſtée au beſoin contre les „Soiſſonnois, & plus juſte envers les trai„tres

[18] Mezeray, *Hiſt. de France*, *Tom. I. p.* 37. *edit. in folio.*

„tres qui le lui avoient vendu; car il ne „leur donna que des armes de leton doré; „& comme ils ſe plaignoient de ſa trompe- „rie, ils les renvoia bien rudement. Après „cela, il ſe ſaiſit de Cararic & de ſon fils, „prenant pour ſujet qu'ils étoient demeurés „neutres durant la guerre qu'il avoit eue „contre Siagrius, & les fit raſer, pour „leur ôter la qualité de Princes. Alors le „fils, conſolant ſon pere ſur cet affront, „*Ces branches*, dit-il, *que l'on taille ſur des* „*arbres ſi verds & ſi pleins de ſéve*, *repouſſe-* „*ront*, *s'il plait à Dieu*, *au dommage de ce-* „*lui qui les fait couper*. Mais les cellules „du Monaſtère, où ils étoient enfermés, „ne furent pas ſourdes, & rapporterent ce „diſcours à Clovis, qui fit couper les arbres „par les pieds (c'eſt-à-dire qui fit mourir „Cararic & ſon fils.) Sigebert, Prince de „Cologne, qui l'avoit ſi généreuſement ſervi „dans toutes ſes affaires, fut ſurpris après „les autres par un étrange artifice. Le Roy „ſuborna un flatteur pour dire ces mots à „Cloderic ſon fils, *Ton pere Sigebert eſt ap-* „*peſanti de vieilleſſe*, *& d'une bleſſure à la* „*cuiſſe*, *qui le fait clocher*. (Il l'avoit reçue „à la journée de Tolbiac contre les Alle- „mans, dans laquelle il avoit ſauvé la vie „& l'honneur à Clovis.) *S'il venoit à décé-*

„*der*,

„*der*, *Je suis assuré de bonne part que le Roy*
„*Clovis te rendroit amiablement le Royaume.*
„Sur cette créance le fils, trompé par la
„convoitise de regner, fait assassiner son
„pere, en donne advis au Roy, & s'offre
„à lui envoier telle part qu'il luy plairoit
„avoir de ses trésors. Comme il vit donc
„les députés du Roy arrivés exprès pour
„recevoir cet or, *Voilà*, leur dit il, en leur
„monstrant un grand coffre, *où mon pere*
„*tenoit ce qu'il avoit de plus précieux.*" Met-
„tez-y la main jusques au fonds, luy répon-
„dirent les Députés, & alors comme ils le
„virent courbé, ils l'assommerent à coups
„de hâche." Clovis fit semblablement assassi-
„ner Rignomeris, petit Roitelet du Mans,
„& beaucoup d'autres Princes ses parens,
„afin de s'emparer de leurs terres & de leur
„trésors; & pour sçavoir finement s'il ne
„restoit point encore quelqu'un de sa rac
„dont il se pût delivrer, il avoit coutum
„de dire *qu'il s'estimoit malheureux d'êt*
„*demeuré parmi des étrangers*, *& sans auc*
„*parent qui l'assistât au besoin*: aussi à vi
„dire, ce n'étoit pas sans raison, quoyq
„ce ne fût pas sa pensée qu'il se plaign
„de la sorte. Car Thierry, Roy des Ost
„goths, jaloux de l'Alliance qu'il avoit
„tractée avec les Grecs, & craignant

„ne vint enſuite s'attaquer à lui, mit ſur „pied quatre-vingt mille combattans, qu'il „bailla au Général Ilba, Comte des Gepi- „des, pour aller reſtablir Amalaric, autre- „ment Amaulry ſon neveu, fils d'Alaric, „tué à la bataille près de Poitiers dans „le Royaume d'Aquitaine, tandis que lui- „même demeuroit en Italie pour contre- „quarrer les deſſeins de l'Empereur Grec, „Allié de Clovis. L'armée Gothique entre „dans la Provence, prend Antibe, aſſujettit „le païs, & reconqueſte le Languedoc. Clo- „vis veut arreſter le cours de ces bons ſuc- „cès; mais n'aiant plus ſon bonheur accou- „tumé, ny aucuns Princes du ſang boucliers „de l'Eſtat, il fut rudement battu, & con- „traint de s'enfuir, laiſſant la campagne „couverte de trente mille des ſiens. Cet „échec luy ôta la Provence pour la mettre „entre les mains des Oſtrogoths; l'Aquitaine „retourna aux Viſigoths, & la plus grande „partie de la Bourgogne aux enfans de „Condebaud. Cette guerre eſt diverſement „narrée; mais il eſt toujours conſtant que „Clovis y reçut de grandes pertes, depuis „leſquelles il ne vécut pas longtems; & n'ô- „ſant plus rien entreprendre, il ſe retira à „Paris, où il fit bâtir l'Egliſe des glorieux „Apôtres St. Pierre & St. Paul, qui eſt „aujour-

„aujourd'hui Sainte Geneviève du Mont, „& outre celle-cy, la Cathédrale de Stras-„bourg". Après avoir lû ce passage de Mezeray, est-il quelqu'un qui ne soit forcé de convenir que Clovis fut aussi méchant que les Caligula & les Domitien? Peut-on rien faire de plus affreux que d'engager le fils à assassiner son pere, & de donner ensuite la mort à ce même fils par une trahison affreuse, quoiqu'on soit également redevable de la vie & de l'honneur à ce pere & à ce fils? Les crimes de Clovis se suivoient, & à peine en avoit-il commis un, qu'il en commettoit un autre. Prince sans foi, sans reconnoissance, sans pitié, enfin sans la moindre probité; cependant il a été excessivement loüé par les Auteurs Ecclésiastiques. On ne doit pas en être surpris, puisqu'il bâtissoit des Eglises. N'a-t-on pas vû des Papes, & qui pis est, des Papes qui ont été saints, donner les plus grandes loüanges, & faire les éloges les plus pompeux des Princes qui par leurs forfaits épouvantoient l'Univers? Que n'a pas dit un Pape illustre dans ses Lettres de la Reine Brunehaud, la Furie de la France? Mais revenons à Zosime, & convenons que les reproches, que lui ont fait les Auteurs Ecclésiastiques, n'avoient aucun fondement.

Plu-

Plusieurs Modernes se sont aussi élevés contre Zosime, & quelque impartial que soit la Mothe le Vayer, il semble que cédant dans cette occasion au préjugé, il ait cru qu'il convenoit qu'il blâmât Zosime; mais en vérité les choses qu'il lui reproche, sont bien aisées à détruire. Je les parcourrai ici le plus succintement qu'il me sera possible. *Ce n'est pas*, dit-il [19] *au seul sujet de Constantin que Zosime fait voir sa passion contre le Christianisme, il attribue la chûte de l'Empire Romain au mépris de l'ancienne Religion du Paganisme, & principalement à ce qu'on oublia, du tems de Dioclétien, la célébration des Jeux séculaires.* Lorsque Zosime dit que le Christianisme fut la cause de la chûte de l'Empire Romain, il ne dit que ce dont tout homme, qui reflèchit, est persuadé. Car si Constantin n'eut point été Chrétien, il n'auroit jamais abandonné Rome; ce qui fut une des causes principales des malheurs où furent exposées dans la suite les provinces de l'Occident. La haine & l'antipathie, qui se mit entre les Chrétiens & les Païens, acheva la destruction totale de l'Empire d'Occident. Qui doute qu'un Etat, dans lequel il y a deux Reli-

19 La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 344. *edit. in folio.*

Religions, dont l'une perfécute l'autre qui est avec cela attaqué par de puis ennemis, ne soit tôt ou tard renversé? Il est certain que les Chrétiens furent perfécuteurs que l'avoient été les Pa Ils firent même plus, ils se diviserent se perfécuterent entre eux; en sorte

20 *Idem, ibid.*

21 Τῦτο παραλαβόντες ἀφ' ἑλλήνων Ῥωμαῖοι, πρώτην τὴν παρ' αὐτοῖς ἱερατικὴν ἔχοντας τάξιν, φίφικας προσηγόρευσαν. οἷς συναριθμεῖσθαι τὰς β λέας, διὰ τὸ τῆς ἀξίας ὑπερέχον, ἐνομοθέτησαν. ἔτυχε τύτυ Νομᾶς πομπίλιος πρῶτος, καὶ πά ἑξῆς, οἵ τε λεγόμενοι Ῥῆγες, καὶ μετ' ἐκείνυς Ο βιανός τε αὐτὸς, καὶ οἱ μετ' ἐκεῖνον τὴν Ῥωμαίων παραδεξαμένοι μοναρχίαν. ἅμα γὰρ τῷ παραλα ἕκαςοι τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν, ἡ ἱερατικὴ ςολὴ παρὰ ποντίφικων αὐτῷ προσεφέρετο. καὶ παραχρῆμα τιφὲξ μάξιμος ἀνεγράφετο, ὅπερ ἐςὶν, ἀρχιερεὺς γιςος. οἱ μὲν ὖν ἄλλοι πάντες αὐτοκράτορες, ἀσ νέςατα φαίνονται δεξάμενοι τὴν τιμὴν, καὶ τῇ ἐπιγ φῇ χρησάμενοι ταύτῃ. Ἐπεὶ δὲ εἰς Κωνςαντῖνον ἦλ ἡ βασιλεία, καὶ ταῦτα τῆς ὀρθῆς ὁδοῦ τῆς περὶ θεῖα τραπεὶς, καὶ τὴν χριςιανῶν ἑλόμενος πίςιν. μετ' ἐκεῖνον ἑξῆς οἱ ἄλλοι, καὶ Οὐαλεντινιανός τε Οὐάλης. Τῶν ὖν Ποντιφίκων, κατὰ τὸ συνηθὲς, προσαγ γόντων Γρατιανῷ τὴν ςολὴν, ἀπεσείσατο τὴν αἴτησ ἀθέμιτον εἶναι χριςιανῷ τὸ σχῆμα νομίσας. τοῖς



les disputes des Ariens & des Catholiques ne nuisirent guères moins à l'Empire que les divisions des Païens & des Chrétiens. Revenons à la Mothe-le-Vayer. „Les „malheurs, dit-il [20], qui, selon Zosime, „[21] arriverent à Gratian, n'eurent point „d'autre cause que le refus qu'il fit, com-„me

ἱερῶσι τῆς στολῆς ἀναδοθείσης, φασι τὸν πρῶτον ἐν αὐτοῖς τεταγμένον εἰπεῖν, εἰ μὴ βέλεται ποντίφεξ ὁ βασιλεὺς ὀνομάζεσθαι, τάχιστα γενήσεται Ποντίφεξ μάξιμος. Ἡ μὲν ἐν Γρατιανῦ βασιλεία, τοιαύτην ἔσχε τὴν τελευτήν.

Hoc a Græcis accepto, Romani eos, qui Sacerdotum in Collegiis apud ipsos locum principem obtinerent, Pontifices adpellarunt; simulque sanxerunt, ut eorum in numero reges etiam, propter dignitatis excellentiam, censerentur. Primus quidem Numa Pompilius hunc honorem adeptus est; omnesque deinceps, qui reges appellati sunt; ac post illos Octavianus ipse, quique post eum Romano in Imperio successerunt: simul enim atque summum Imperium quisque consequebatur, amictus ei Sacerdotalis offerebatur a Pontificibus, & continuo Pontificis Maximi titulus ei tribuebatur. Ac cæteri quidem principes universi, lubentissimis animis hunc honorem accepisse, & hoc usi titulo videntur; adeoque Constantinus etiam, potitus Imperio; licet is a recta sacris in rebus via deflexerit, & fidem Christianorum amplexus sit; itemque post illum reliqui ordine secuti, & Valentinianus & Valens. Quum ergo Pontifices ex more, ta-

„me Chrétien, d'être souverain Pontife des „Gentils; ce que Constantin même n'avoit

„pas

lem Gratiano amictum attulissent, aversatus est id quod petebant; ratus non esse fas illiusmodi habitu Christianum uti. Quumque stola flaminibus reddita fuisset, ajunt eum, qui dignitate princeps inter eos erat, dixisse, si Princeps non vult adpellari Pontifex, admodum brevi Pontifex Maximus fiet. Igitur Gratiani principatus exitum hujusmodi habuit. *Zosimi* Hist. Lib. 4. p. 200.

[aa] *Τῶν δὲ πραγμάτων ὧδε τῷ βασιλεῖ Θεοδοσίῳ προχωρησάντων, ἐπιδημήσας τῇ Ῥώμῃ, τον ὑιον Ὀνώριον ἀναδείκνυσι βασιλέα, Στελίχωνα στρατηγόντι ἀποφήνας ἅμα τῶν αὐτόθι ταγμάτων καὶ ἐπίτροπον καταλιπὼν τῷ παιδί. συγκαλέσας δὲ τὴν γερουσίαν, τοῖς ἄνωθεν παραδεδομένοις ἐμμένουσαν πατρίοις; καὶ οὐχ' ἑλομένην ἔτι συνενεχθῆναι τοῖς περὶ τὴν τῶν Θεῶν ἀποκλίνασι καταφρόνησιν, λόγους προσῆγε, παρακαλῶν ἀφεῖναι μὲν ἣν πρότερον μετῄεσαν (ὡς αὐτὸς ἔλεγε) πλάνην, ἑλέσθαι δὲ τὴν τῶν χριστιανῶν πίστιν, ἧς ἐπαγγελία, παντὸς ἁμαρτήματος καὶ πάσης ἀσεβείας ἀπαλλαγή. μηδενὸς δὲ τῇ παρακλήσει πεισθέντος, μηδὲ ἑλομένου τῶν ἀφ' οὗπερ ἡ πόλις ᾠκίσθη παραδιδου. μένων αὐτο πατρίων ἀναχωρῆσαι, καὶ προτιμῆσαι τούτων ἄλογο συγκατάθεσιν, (ἐκεῖνα μεν γὰρ φυλάξαντας, ἤδη δια κοσίοις καὶ χιλίοις σχεδον ἔτεσιν ἀπορθητον τὴν πόλι οἰκεῖν. ἕτερα δὲ ἀντὶ τούτων ἀλλαξαμένους τὸ ἐκβη σόμενον ἀγνοειν) τότε δὴ ὁ Θεοδόσιος βαρυνέσθαι τὸ δημόσιον ἔλεγε τῇ περὶ τὰ ἱερὰ καὶ τὰς θυσίας δαπά-*

[redacted]

„pas eu en averſion. Quand Théodoſe 22
„exhorta le Sénat Romain à quitter le culte
„des

νη, βούλεσθαί τε ταῦτα περιελεῖν, οὔτε τὸ πραττόμενον ἐπαινοῦντα, καὶ ἄλλως τῆς στρατιωτικῆς χρείας πλειόνων δεομένης χρημάτων. τῶν δὲ ἀπὸ τῆς γερουσίας μὴ κατὰ θεσμὸν εἰπόντων πράττεσθαι τὰ τελούμενα, μὴ δημοσίου τοῦ δαπανήματος ὄντος, διὰ τοῦτό τε τοῦ θυηπολικοῦ θεσμοῦ λήξαντος, καὶ τῶν ἄλλων ὅσα τῆς πατρίου παραδοσίας ἦν, ἐν ἀμελείᾳ κειμένων, ἡ Ῥωμαίων ἐπικράτεια κατὰ μερος ἐλαττωθεῖσα, βαρβάρων οἰκητήριον γέγονε, ἢ καὶ τέλεον ἐκπεσοῦσα τῶν οἰκητόρων, εἰς τοῦτο κατέστη σχήματος, ὥστε μηδὲ τοὺς τόπους ἐν οἷς γεγόνασιν αἱ πολεις, ἐπιγινώσκειν. Αλλὰ ταῦτα μην εἰς τοῦτο τύχης κατενεχθέντα, δείξει σαφῶς ἡ κατὰ μέρος τῶν πραγματων ἀφήγησις.

Quum hoc modo res Theodoſio principi ſucceſſiſſent, Romam ingreſſus, Honorium filium Imperatorem declarat, Stelichone legionum in iis locis duce creato, & eodem filio ſuo tutore relicto. Cæterum advocato Senatu, qui patritis avitisque ritibus inhærebat, nec adhuc permoveri poterat, ut iis adſentiretur qui ad contemtum Deorum deflexerant; orationem habuit, qua eos hortabatur, ut miſſum facerent errorem, ſic enim appellabat (quem hactenus ſecuti fuiſſent; & Chriſtianorum fidem amplecterentur; quæ liberationem ab omni delicto & impietate polliceatur. Sed cum huic exhortationi nemo pareret, nec a patritis ritibus, quos inde usque ab origine urbis accepiſſent, diſcedere vellent, & his expertem rationis aſſenſum præferre: quum dicerent, illis obſerva-

„des Idoles; lui déclarant qu'il ne vo
„plus faire la dépense des sacrifices, il
„cette réponse dans la bouche de tou
„Sénateurs, qu'il n'y avoit point d'app
„ce de leur vouloir faire abandonner
„Religion où ils avoient prosperé d
„cens ans durant, pour suivre une foi
„raison, à laquelle il sembloit qu'on
„intention de les contraindre". Cette
ponse des Sénateurs à Théodose est
preuve manifeste de la dèsunion qu
etoit entre les Païens & les Chrétiens;
union qui ne tarda pas à entrainer

tis, se jam mille ducentis propemodum annis urbe
victam incoluisse; cum quibus si commutarent
quid eventurum esset, ignorarent) tum vero Theo
fiscum sumtu gravari, qui in sacra & hostias fieret
que ista velle abolere dixit: qui neque proba
quod ageretur, & alioqui sciret penuriam militare
jores pecunias poscere. Quum Senatus respondisse
rite fieri sacrificia, nisi de publico fierent impensæ
hiloque minus ob hæc sacrorum lex abolita c
aliaque neglecta jaceant, quæcumque a majoribu
dita fuerunt: diminutum particulatim Romanum
rium Barbarorum domicilium factum est: aut poti
colis prorsus amissis, ad eam redactum est forma
ne loca quidem, in quibus urbes sitæ fuerunt, a
cantur. Sed hæc ad istam conditionem devenisse, p
latim instituta rerum narratio clare monstrabit. *Id.* p

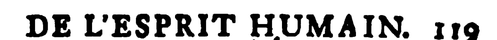
elle la chûte de l'Empire d'Occident, qui commença sous les fils de ce même Théodose: & quant à l'Empereur Gratian, il est très certain que le mépris qu'il fit de la charge de souverain Pontife, dut entrer dans les raisons qui lui aliénerent l'esprit des légions, & que les soldats Païens furent aussi piqués de ce mépris, que les Chrétiens l'étoient des marques de distinction & d'amitié qu'il témoignoit aux Barbares, dont il avoit composé sa Garde. Voions encore un reproche de la Mothe-le-Vayer [23]. „La description injurieuse „de

[23] Τῦ δὲ πλήθους ἐπὶ τούτῳ συνταραχθέντος (ἦν γὰρ ὁ ἄνθρωπος ἄλογον ὄχλον ὑπαγαγέσθαι δεινὸς) θορύβου μὲν ἦν πλήρης ἡ πολις, ἀπειλήπτο δὲ ἡ τῶν χριστιανῶν ἐκκλησία ὑπὸ τῶν λεγομένων μοναχῶν. ὗτοι δὲ γάμοις τοῖς κατὰ νόμον ἀπαγορεύουσι, συστήματα δὲ πολυάνθρωπα κατὰ πόλεις κὴ κώμας πληροῦσιν ἀνθρώπων (καὶ) ὗτε πρὸς πολεμον, ὗτε πρὸς ἄλλην τίνα χρείαν ἀναγκαίων τῇ πολιτεία. πλὴν ὅτι πειριόντες ὁδῷ, μεχρι τοῦ νῦν ἐξ ἐκείνου, τὸ πολὺ μέρος τῆς γῆς ᾠκειώσαντο, προφάσει τοῦ μεταδιδόναι πάντων πτωχοῖς, πάντων (ὡς εἰπεῖν) πτωχοῖς καταστήσαντες. οὗτοι δὲ τὰς ἐκκλησίας ἀπολαβόντες, ἐκώλυον τὰ πλήθη ταῖς συνήθεσιν εὐχαῖς προσιέναι, πρὸς ὅ δυσχεραίνοντες δημοτικοί τε ὁμοῦ καὶ στρατιῶται, τὴν τῆς μοναχῶν ἤτουν ἀνακόψαι, θρασύτητα.

„de l'Ordre Monachal, qu'il dit s'a
„prier presque tous les biens, sous pr
„d'en faire part aux pauvres, n'est pas
„petite préuve de son animosité". (
ment est-ce qu'un Écrivain, aussi sage
la Mothe-le-Vayer, a pû faire une cri
aussi insensée? Et qui doute que l'C
Monachal, avant la Réformation,
absorbé en Europe la moitié des biens
dans les païs où elle n'a point été i
duite, quelles richesses immenses ne p
de-t-il point encore? Et quant aux c
tés des riches Couvens & Abbayes, je
mande s'il est quelqu'un aujourd'hui
effronté pour ôser en parler, dans le
qu'on voit les Moines, à l'envi de
Supérieurs, & leurs Supérieurs à l
de leurs Abbés, faire bonne-chere,
des maisons & des jardins superbes, &

p

Ob eam rem perturbata, plebe quando vir hic
ritæ plebis animos admirabili quadam arte sibi sul
poterat plena tumultus urbs erat; jamque adeo
intercepta Christianorum ab iis Ecclesia, qui M
vocantur. Hi legitimas nuptiis abstinent, & tam
bibus quam vicis, populosa Collegia complent h
bus non maritatis, nec ad bellum, nec alium reip
necessarium usum idoneis. Nisi quod via quadam



ploier pour eux ſeuls des biens dont ils ſe ſont emparés ſur le faux prétexte que leur reproche Zoſime? Mais je crois qu'en voilà aſſez pour le juſtifier.

Après avoir pris la défenſe de Zoſime, lorſque j'ai cru qu'on l'àccuſoit injuſtement, je remarquerai actuellement qu'il a rapporté pluſieurs prodiges qui ſembleroient devoir rendre ſon Hiſtoire mépriſable, ſi je n'avois pas remarqué que dans tous les Hiſtoriens qui l'ont précédé, il ſe trouve de pareils contes, & en plus grande quantité que dans les Ouvrages de Zoſime. Je placerai ici quelques-uns de ces prétendus miracles dont cet Hiſtorien fait mention. Il rapporte pluſieurs oracles qui précéderent la priſe de Zénobie par l'Empereur Aurélien, & raconte les prodiges qui précéderent la ruine des Palmiriens, ſujets de cette

greſſi, ab eo tempore in hunc usque diem magnam agrorum partem ad ſe tranſtülerunt; & ſub prætextu, quaſi cum pauperibus omnia communicent, omnes prope dixerim ad inopiam redegerunt. Hi cum Eccleſias occupaſſent, quominus plebs ad conſuetas preces accederet, prohibent. Quod ægre ferentes, tam plebeji quam milites, ut Monachorum audacia retunderetur, petunt. *Idem*, Lib. V. p. 304.

cette Reine. Il dit 24 que les légic
l'Empereur Probus aiant à combattre,
un tems de famine, les ennemis de
pire qui habitoient les bords du Rh
plut assez de bled pour en cuire du
ce qui donna le moien aux soldats, ex
par la faim, de prendre des forces &

24 Ἐνισαμένε δὲ τοῦ πολέμε, καὶ λιμοῦ πά
αὐτόθι τόποις ἐνσκήψαντος, ἄπλετος ὄμβρος
ῥαγεὶς συγκατήγαγε τοῖς ψεκάσι καὶ σῖτον, ὡ
σωροῖς αὐτομάτως ἐν τόποις τισὶ συντεθῆναι.
δὲ τῷ παραδόξῳ κατα πλαγέντων, τὴν μὲν
ἅψασθαι, καὶ τούτῳ θεραπεῦσαι τὸν λιμὸν οὐκ ἐ
ἐπεὶ δὲ παντὸς δέους ἡ ἀνάγκη καρτερωτέρα,
τες ἄρτους καὶ μεταλαβόντες, ἅμα καὶ τὸν λιμ
σείσαντο, καὶ τοῦ πολέμου ῥᾶστα τῇ τοῦ βασιλέα
γεγόνασι τύχῃ.

Accepto bello, quum fames in omnibus iis l
gruisset, immensus imber delapsus, una cum gu
mentum quoque detulit; adeo quidem ut ejus
quibusdam in locis, per se structi, extiterint. O
ad rem novam & incredibilem obstupefactis, ini
dem attingere frumentum, eoque famis uti reme
audebant: sed quum necessitas omni sit metu va
panibus inde coctis vescentes, simul & famem
runt; & Imperatoris fortuna, nullo prope nego
periores eo bello discesserunt. *Idem*, Lib. I. p. 3



victorieux. Selon Zoſime [25], la Ville d'Athenes, ſous le regne de Valentinien, fut garantie, ainſi que toute l'Attique, d'un grand tremblement de terre, parce qu'un certain Neſtorius fit des ſacrifices à Achille. Dans un incendie, qui arriva à Conſtantinople du tems d'Arcadius, deux ſtatues, l'une

[25] *Terræ motus quoque nonnullis in locis acciderunt; Creta vehementius ſuccuſſa, cum Peloponeſo, reliquaque Græcia; ita ut oppida complura collaberentur, exceptis Athenis & Attica regione: quam ex hujuſmodi cauſa conſervatam perhibent. Neſtorius, id temporis Sacrorum Antiſtes conſtitutus, ſomnium vidit, quod publicis honoribus Achillem heroa juberet adfici; hoc enim urbi ſalutare futurum. Quum autem viſum hoc cum Magiſtratibus communicaſſet, atque illi, rati eum delirare, qui jam ſenex decrepitus eſſet, nihil, quod dictum fuerat, feciſſent: ipſe ſecum ratiocinatus quid agendum eſſet, divinisque cogitationibus edoctus, imaginem herois, exigua in domo fabricatam, ſub Minervæ ſimulacro, quod in virgineo conclavi collocatum eſt, poſuit. Quoties autem perageret conſueta huic Deæ Sacra, pariter & illa quæ ſciret heroi debita, rite faciebat. Atque hoc modo quum ipſa re ſomnii conſilio ſatisfactum eſſet, terræque motu paſſim graſſato, ſolos Athenienſes ſalvos evadere contigit, hiſce beneficiis herois tota pariter Attica fruente. Hoc autem verum eſſe, licet ex iis cognoſcere quæ Syrianus Philoſophus, hymnum in hunc heroa ſcribens, commemoravit. Et quæ quidem a propoſitis rebus haud aliena libuit adjicere.* Idem, *Lib. IV.*

l'une de Jupiter & l'autre de Minerve, q
se trouvoient au milieu du feu, n'en f
rent point endommagées. S'il faut
croire encore le même Historien [26], l
malheurs, qui accablerent Stilicon & s
épouse, furent causés par les imprécatio
d'une Vestale. Serena, femme de ce f
meux Général, s'étant parée des orneme
de Rhea, le crime de Serena fut pun
selc

[26] *Quum jam Alaricus prope Romam esset, & inclu
obsidione cinxisset, Serenam Senatus suspectam habére coep
quasi quæ Barbaros adversus urbem adtraxisset. Censuitq
& pariter & universus Senatus, & Placidia, Principis u
rina soror, Serenam esse necandam, quæ præsentium ma
rum auctor existeret. Nam & Alaricum ipsum, Serena
medio sublata, discessurum ab urbe, quod nemo superatur
esset, a quo ille sibi proditum iri urbem sperare poss
Erat autem hæc quidem suspicio reapse falsa. Nam ni
hujusmodi Serenæ ad animum acciderat. Verum merit
violatarum rerum divinarum pœnas luebat; velut hoc i
jam loco narrare lubet. Quo tempore Theodosius Maj
oppressa Eugenii tyrannide, Romam venit, & contemtum s
cri cultus in animis omnium excitavit, publicum sumptu
ad sacrificia se suppeditaturum inficiatus: expellebantur utri
que sexus Sacerdotes, & fana sacrificiis omnibus destitu
jacebant. Tunc igitur his illudens Serena Matris Deu
ædem videre voluit. Conspicata vero mundum, collo sim
lacri Rheæ circumjectum, illo divino cultu dignum: hu
ipsum simulacro ademptum, collo suo adhibuit. Quumq
vetula quædam, ex virginibus reliqua Vestalibus, hanc s*



ſelon Zoſime, par un ſupplice qui lui étoit convenable; car aïant pris le collier de cette Déeſſe & en aiant orné ſon cou, elle fut dans la ſuite étranglée, & reçut la mort par l'endroit qui avoit ſervi à profaner les ornemens de la Déeſſe.

Il faut convenir que voilà des contes indignes de la majeſté de l'Hiſtoire; mais je viens de remarquer que la faute, que com-

impietatem in os ei exprobraſſet : tam contumeliis illi gravibus illuſit, quam abigi per Comites eam pediſequos juſſit. Tum ea deſcendens, quidquid illa dignum impietate foret, ut & ipſi Serenæ & marito ejus, & liberis eveniret, imprecatur. Illa vero nullius horum ratione habita, quum mundo iſto ſibi placens, e fano exiſſet: ſæpenumero quiddam ei ſe tum quieſcenti, tum vigilanti offerebat, quod mortem imminentem denunciaret. Alii quoque complures ſimilia conſpexerunt. Et quidem perſecutrix impiorum Vindicta, tantopere ſuo ſatisfecit officio; ut etiam eo Serena cognito quod de ſe futurum eſſet, non tamen ſibi caveret; ſed laqueo cervices illas præberet elidendas, quibus Divæ mundum injecerat. Fertur & Stilicho, propter aliam quandam, non abſimilem huic impietatem, arcana vindictæ ſupplicia non effugiſſe. Nam & is mandaſſe perhibetur, ut fores Capitolii Romani, quæ auro magni ponderis erant abductæ, laminis iſtis aureis ſpoliarentur. Eos autem, qui hoc facere juſſi fuiſſent, in parte quadam forium perſcriptum reperiſſe, MISERO REGI SERVANTUR. Atque huic ſcripturæ reſpondit eventus. Nam miſere ſimul & miſerabiliter vitam finiit. Idem, *Lib. V.*

commet ici Zosime, avoit été faite par tou
ceux qui l'avoient précédé. C'étoit le d
faut de l'antiquité, qui aimoit les fabl
& les prodiges, & non pas le sien. J'a
joute actuellement à ce que j'ai dit pou
excuser cet Historien, que nous avons, pa
mi les Modernes, & même parmi les Ecr
vains de notre siécle, plusieurs Auteu
qui se sont acquis de la réputation, & q
ont raconté des prodiges encore plus éto
nans que ceux dont parle Zosime. C'e
ce que je montrerai clairement dans m
Lettres sur les Historiens modernes. Ainsi
y auroit de la ridiculité à vouloir déprime
le mérite d'un Ecrivain pour avoir fa
précisément la même chose que plusieu
autres, auxquels on ne feroit aucun repr
che, & qui ne perdroient rien de leur pri
par cette même chose qu'on voudroit em
ploier contre lui.

§. II.

PROCOPE.

Procope étoit de Césarée. Il vivoit d
tems de l'Empereur Justinien, & il fu
Secre

[27] *Leguntur Procopii Rhetoris historiarum libri Oct Narrat quae sub Justiniano Imperatore Romano cum Pe sis, Vandalis ac Gothis gesserunt, ductu potissimum Beli*



retaire de Belifaire pendant toutes les
:rres que ce Général fit en Perfe, en
ique & en Italie; ainfi il a écrit des
ıfes dont il avoit été le témoin oculaire.
ɔtius [27] dit qu'il eut beaucoup de part
a confiance & à l'amitié de Belifaire.
devint dans la fuite Sénateur, & enfin
:fet de Conftantinople, qui étoit, après
mpereur, la feconde perfonne de l'Empi-
On ne fait fi Procope a été Chrétien,
Païen. Je croirois affez volontiers qu'il
profeffa point le Chriftianifme, & les
fons de la Mothe-le-Vayer à ce fujet
: paroiffent très vraifemblables. „Sans
arrêter, dit-il, à ce que Procope femble
:connoître en beaucoup de lieux la For-
ıne pour une grande Déeffe, & fans avoir
gard à cette étrange animofité qu'il a fait
aroître contre Juftinien, qu'on fonde
n partie fur l'intérêt de la Religion, le
:ul endroit du premier *Livre de la Guer-
e des Goths*, où il parle des Ambaffadeurs
u'envoia ce Prince à l'Evêque de Rome
our accommoder les différentes opinions
es Chrétiens, n'eft-il pas capable de dé-
„trom-

*belli Imperatoris : cum quo Rhetor hic diū multumque
illariter verfatus, quæ oculis fpectaverat, memoriæ man-
it.* Phot. *Biblioth. Art. LXIII.*

„tromper ceux qui ont voulu considérer
„Procope comme un Historien Catholique.
„*Je ne m'amuserai pas*, dit-il [28], *à rappor-*
„*ter le sujet de ces controverses, encore qu'il*
„*ne me soit pas inconnu, parce que je tiens*
„*que c'est une folie de vouloir comprendre la*
„*nature divine, & sçavoir ce que c'est que*
„*Dieu. L'esprit humain ne connoît pas seule-*
„*ment les choses d'ici bas, comment se pour-*
„*roit-il satisfaire dans la recherche de la Di-*
„*vinité? Je laisse donc là de si vaines matiè-*
„*res, & que la crédulité des hommes fait*
„*respecter, me contentant d'avoüer qu'il y a*
„*un*

[28] Πρέσβεις ἐκ βυζαντίȣ παρὰ τὸν Ῥώμης Ἀρχιερέα ἦκον, ὅν τε τῆς Ἐφέσȣ ἱερεὺς Ὑπάτιος καὶ Δημήτριος τῶν ἐν Μακεδόσι Φιλίππων δόξης ἕνεκεν ἣν χριστιανοὶ ἐν σφίσιν αὐτοῖς ἀντιλέγȣσιν ἀμφιγνοȣ̃ντες. Τὰ δὲ ἀντι-λεγόμενα ἐγὼ ἐξεπιστάμενος ὡς ἥκιστα ἐπιμνησθήσο-μαι. ἀπονοίας γὰρ μανιώδους τινὸς ἡγȣ̃μαι εἶναι διερευ-νᾶσθαι τὴν τοῦ Θεοῦ φύσιν ὁποῖα ποτέ ἐστιν. Ἀν-θρώπῳ γὰρ ȣ̓δὲ τα ἀνθρώπεια ἐς, τὸ ἀκριβὲς οἶμαι καταληπτὰ, μὴ τί γε δὴ τὰ εἰς Θεοῦ φύσιν ἥκοντα. Ἐμοὶ μὴν ταῦτα ἀκινδύνους σεσιωπήσθω μόνῳ τῷ μὴ ἀπιστῆσαι τετιμημένα. Ἐγὼ γὰρ ἂν ȣ̓δὲν ἄλλο περὶ Θεοῦ ὁτιοῦν εἴποιμι, ἢ ὅτι ἀγαθός τε παντάπασιν εἴη καὶ σύμπαντα ἐν τῇ ἐξουσίᾳ τῇ αὐτοῦ ἔχει. λεγέτω δὲ ὥς πῃ ἕκαστος γινώσκειν ὑπὲρ αὐτων οἴεται καὶ ἱε-ρεὺς, καὶ ἰδιώτης.



„*un Dieu plein de bonté, qui nous gouverne,* „*& dont la puissance s'étend sur tout cet Uni-* „*vers. Que chacun croie là-dessus ce que bon* „*lui semblera, soit qu'il se trouve Prêtre &* „*attaché au culte divin, ou homme de condi-* „*tion privée & séculière.* En vérité il ne „pouvoit pas se moquer plus nettement „de toute notre Théologie, & du zèle des „Peres de l'Eglise, qui s'occupoient pour „lors à combattre l'héresie des Ariens en „ce qui touche la seconde Personne de la „Trinité. Son discours est celui d'un pur „Déiste, qui pensoit, comme assez de Phi- „loso-

Legati ad Romanum Pontificem Bysantio venerunt Hypatius Ephesiorum Antistes, ac Demetrius Philippensium, qui sunt in Macedonia; nimirum de ea quæstione acturi, in qua dubiis sententiis inter se Christiani dissentiunt. Eam controversiam, etsi probe ipse teneam, minime tamen commemorabo, quod vesanam esse putem insaniam, Dei quæ sit natura disquirere: nam humana hæc ipsa, nedum Dei naturam, perfecte assequi mortales haut quaquam existimo. Quare tutius hæc ego silentio præteribo, sola tantum credulitate veneratus. Si quidem de Deo nihil ipse præterea affirmaverim, nisi quod bonus omni ex parte sit; resque universas sua potentia complectatur. De hisce vero controversiis ita quisque vel Sacerdos, vel privatus homo loquatur, quemadmodum ille sentire libuerit. *Procop.* Hist. Lib. 5.

„losophes ont fait, & ce Melissus entre
„autres dans Hesychus, qu'on ne pouvoit
„rien déterminer de Dieu que téméraire-
„ment, & qu'il étoit impossible d'en avoir
„nulle sorte de connoissance. Comment
„peut-on s'imaginer qu'un homme fût
„Chrétien, qui fondoit sur de semblables
„maximes tout ce qu'il croioit du Ciel?
„Que si nous joignons à cela les marques
„de superstition Païenne qui paroissent dans
„tous ses Livres, nous aurons bien de la
„peine à le distinguer des plus profanes
„Gentils. Le conte qu'il fait, au premier
„*Livre de la Guerre Persique*, de l'artifice
„dont se servirent les Mages pour faire
„confesser à Arsace la vérité, est de cette
„nature. Ils couvrirent la moitié d'un plan-
„cher de terre de Perse, & l'autre de terre
„d'Arménie, toutes deux conjurées de sor-
„te que quand Arsace étoit sur celle-ci, qui
„étoit de son païs, il avoüoit tout ce qu'il
„avoit nié sur la première. Il veut au *Li-*
„*vre* suivant que des *signes militaires* (puis-
„que nous n'avons point d'autre mot pour
„expliquer ce qui tenoit lieu d'Enseigne
„aux gens de guerre de ce tems-là) se
„tournerent d'eux-mêmes du Couchant au
„Levant, par un présage de la calamité où
„tomberent ceux d'Antioche. Le Roi Gen-
„seric

[illegible]

„losophes ont fait, & ce Melissus entre „autres dans Hesych qu'on ne pouvoit „rien déterminer de Lieu que témérairement, & qu'il étoit impossible d'en avoir „nulle sorte de connoissance. Comment „peut-on s'imaginer qu'un homme fût „Chrétien, qui fondoit sur de semblables „maximes tout ce qu'il croioit du Ciel? „Que si nous joignons à cela les marques „de superstition Païenne qui paroissent dans „tous ses Livres, nous aurons bien de la „peine à le distinguer des plus profanes „Gentils. Le conte qu'il fait, au premier „*Livre de la Guerre Persique*, de l'artifice „dont se servirent les Mages pour faire „confesser à Arsace la vérité, est de cette „nature. Ils couvrirent la moitié d'un plan„cher de terre de Perse, & l'autre de terre „d'Arménie, toutes deux conjurées de sor„te que quand Arsace étoit sur celle-ci, qui „étoit de son païs, il avoüoit tout ce qu'il „avoit nié sur la première. Il veut au *Li*„*vre* suivant que des *signes militaires* (puis„que nous n'avons point d'autre mot pour „expliquer ce qui tenoit lieu d'Enseigne „aux gens de guerre de ce tems-là) se „tournerent d'eux-mêmes du Couchant au „Levant, par un présage de la calamité où „tomberent ceux d'Antioche. Le Roi Gen-

„seric

„ſeric, reconnoît dans le premier *Livre de* „*la Guerre des Vandales*, au vol que fit une „aigle ſur la tête de Martianus, qu'il ſeroit „un jour Empereur. Attila, prêt de lever „le ſiége, s'arrêta devant Aquilée, voiant „une cigogne qui emportoit ſes petits hors „de la ville, & il rapporte un des ces ſon„ges au même *Livre*, qui témoigne aſſez „combien il y déferoit, puiſqu'il confeſſe que „rien ne le fit réſoudre à s'embarquer avec „Beliſaire, que ce même ſonge, le plus vain „qu'il pouvoit faire. Ce qu'il écrit de la „guerre des Gots, n'eſt pas plus exempt „de ſemblables ſuperſtitions. Un Juif y „prédit avec trente pourceaux la ruine des „Gots en Italie, & Conſtantin y fait enterrer „dans le principal marché de la ville, qui „porte ſon nom, ce renommé Palladium „d'Enée, tranſporté là de Rome expreſſé„ment. Y a-t-il rien en tous ces contes „qui ſe reſſente de la pureté du Chriſtianiſ„me [29]? " J'ai rapporté en entier ce paſſage de la Mothe-le-Vayer, parce qu'il me ſemble prouver évidemment que Procope ne fut jamais Chrétien. Cependant plusieurs modernes aſſûrent le contraire, & Nicolas Alemannus, qui le premier nous a donné

29 La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 341. *edit. in folio.*

donné une traduction Latine de cet Histc en, prétend qu'il *faisoit* [30] *professiou Christianisme, mais qu'il étoit au nombre ceux qu'on appelle Politiques en matière Religion, qui sont non seulement plus dan reux que les héretiques, mais qui sont presi aussi pernicieux que les Athées. Ils rest attachés à la Religion Chrétienne, parce qu croient que leur intérêt le demande. D'a leurs ils s'embarrassent fort peu de ce que hommes pensent de Dieu, & ils protege ou ils abandonnent les héretiques, les Ast logues & plusieurs autres gens semblables, sont les pestes de la Religion Chrétienne, se qu'ils pensent que le demande la situation tems & la tranquillité de la société. C ainsi que Procope a parlé d'une manière ind férei*

[30] *Certe Justinianus de sacris a se excitatis ædifi historiam Procopio Gentili nunquam commisisset. Hær cos autem & Samaritas, qui Cæsareæ Palestinæ frequen admodum erant, prorsus aversatur. Denum in Libris Æ ficiorum Justiniani aperte Christianorum fidem non se profitetur. Quamobrem ad eos se composuisse videtur, q POLITICOS appellant; sed longe verius hæresium o nium Sentinas, prorsusque Atheos appellarent, qui licet speciem Catholici videantur, nullique sectæ nominatim a dicti sint, privatis tamen rationibus, vel Reipublicæ comm dis Christianam Religionem pietatemque metiuntur, neque*

férente dans ses Anecdotes des hérétiques & des Astrologues, & de Dieu dans son premier Livre de la Guerre des Gots, *permettant à chacun d'en croire ce qu'il jugeroit à propos, plûtôt que de prendre parti dans les disputes de Religion, qui dans ce tems-la agitoient l'Empire & préparoient sa destruction totale.* Ces raisons de Nicolaus Alemannus me paroissent très foibles; car pour montrer que Procope a été Chrétien, il ne s'agit pas de prouver qu'il a parlé comme auroit pû le faire un homme à qui toutes les Religions étoient indifférentes; il faut montrer qu'il a parlé comme un Chrétien, & que lorsque l'occasion s'est présentée, quoique mauvais Chrétien, il s'est cependant expliqué en Chrétien. Or c'est ce qu'on ne voit point

Deo, quid sentias, quidve doceas, si res ita ferat, vehementer laborant; Hæreticos autem & Astrologos, aliasque ejusmodi Catholicæ fidei pestes, prout e re ac tranquillitate publica esse illis videtur, ita recipiunt & insectantur. Quod de Hæreticis & Astrologis dico, habes his in Ἀνεκδότοις. *De Deo autem Libro Gothorum primo, hæc est Procopii sententia, qui cuique pro libidine de Deo credere permittendum potius existimat, quam Reipublicæ procellas videre, quibus tum Romanum Imperium ob nonnullas de fide quæstiones jactabatur.* Alemannus, *Præf. Procop.* p. 11.

point dans les Ouvrages de Procope; ainſi il faut convenir de bonne foi qu'il étoit Païen. Un zèle mal entendu a été la cauſe des efforts que pluſieurs Ecrivains ont faits dans ces derniers tems pour établir le Christianiſme de Procope. Ils ont penſé qu'il étoit dangereux de convenir que juſques à l'entière deſtruction du Paganiſme, qui ne fut cauſée que par une violente perſécution & par des édits qui puniſſoient ceux qui y étoient attachés, il y avoit eu des perſonnes d'un grand génie & d'un merite tel qu'étoit celui de Procope, qui avoient ſuivi les opinions des Païens. Ces Ecrivains n'ont pas aſſez refléchi ſur la force des préjugés & de la coutume. C'étoit à cela qu'il falloit recourir pour prouver qu'il n'étoit pas ſurprenant de voir des gens d'eſprit attachés au Paganiſme juſques au dernier moment de ſa chûte, & non point à des raiſons frivoles pour établir que ceux, qu'on diſoit avoir été Païens, ne l'avoient point été. L'expérience nous montre évidemment aujourd'hui combien il eſt poſſible que des gens, qui ont du mérite, de l'eſprit, de la ſcience, reſtent unis à des ſectes & à des opinions dont ils voient eux-mêmes la ruine entière. Le moment, où le Janſeniſme va expirer, eſt arrivé; cependant

ne voions-nous pas des personnes qui lui sont fortement attachées, & qui, voiant à St. Medard les honneurs de St. Pâris aussi détruits que ceux de Jupiter l'étoient au Capitole dans le tems de Procope, sont avec de l'esprit & de la science Jansénistes comme Procope fut Païen, avec les mêmes qualités? Il est vrai que cet Historien paroît beaucoup plus modéré, lorsqu'il parle des disputes de Religion, que ne le sont les Ecrivains Jansenistes; mais cela ne vient que de la différence des préjugés des Païens & des Chrétiens. Il est certain que les premiers, malgré les persécutions que leur firent quelques Empereurs, ont toujours été plus vifs & plus emportés dans les disputes de Religion que les derniers. Les Païens n'eurent jamais la moindre idée de faire la guerre & de se détruire les uns & les autres pour savoir si l'on offriroit à Cérès du pain & du vin, ou simplement du pain, & pour décider si Minerve, sortie du cerveau de Jupiter, avoit été formée uniquement de la substance de ce Dieu, Combien de millions d'hommes n'ont pas péri pour recevoir le terme de *consubstantialité?* A peine les Chrétiens eurent-ils un Prince de leur Religion, qu'ils commencerent à se persécuter & à se détruire. Ils

ont gardé jusqu'aujourd'hui une cond
aussi insensée, & l'on ne peut guère
promettre qu'ils agiront à l'avenir plus
mainement & d'une manière plus co
me à l'esprit de leur sainte Religion, q
abandonnent & qu'ils détruisent, sou
prétexte de la servir.

Venons aux Ouvrages de Procope. N
avons de lui une Histoire, divisée en
Livres. Les deux premiers contienne
Guerre des Perses, le troisième & le
trième celle des Vandales, & les quatre
niers celle des Gots. Toutes ces diff
tes guerres avoient été faites, sous le r
de Justinien, par Belisaire, grand Gé
& favori de cet Empereur, qui dans la
en fut pourtant disgracié, & mourut
une extrême pauvreté. Dans la g
des Gots, Belisaire reprit sur ces pe
barbares l'Italie dont ils s'étoient emp
après que les Hérules, qui les avoient
cédés dans cette conquête, eurent ent
ment détruit l'Empire d'Occident sous
gustule. Ainsi les Hérules soumiren
Romains, les Gots vainquirent les Hér
& cinquante ans après leur victoire, f
eux-mêmes détruits par les Grecs, c
mandés par Belisaire, qui prit posse
de l'Italie pour l'Empereur d'Orient. I



les Lombards reprirent peu à peu aux Grecs les conquêtes de Belisaire, & fonderent en Italie le Roïaume de Lombardie, qui dura environ deux cens ans, jusques à ce que Charlemagne, Roi de France, délivra Rome & l'Italie de la servitude où elle gemissoit depuis trois siécles, prit le titre d'Empereur, & rétablit l'Empire d'Occident, l'an 800. de Notre Seigneur.

Dans les huit Livres d'Histoire que Procope a écrits, il a toujours parlé fort honorablement de Justinien & de sa femme Théodora. Dans le second *Livre de la Guerre des Perses* il loüe le premier d'une grande prévoiance, jointe à une piété singulière, au sujet d'une peste qui ravagea Constantinople. Dans plusieurs autres endroits de son Ouvrage il parle encore du courage, de la liberalité, de la douceur, de la magnificence de ce Prince. Il donne aussi de grandes loüanges à Theodora, & fait mention plusieurs fois de son zèle & de sa charité. Il lui attribue tout l'honneur de ce qui se passa lorsqu'Hipatius, voulant détrôner Justinien, s'étoit fait proclamer Empereur à Constantinople. Elle opina, selon Procope, avec tant de fermeté, qu'elle ranima le courage abattu de tous ceux qui étoient dans le Conseil. Ce même Histo-

rien dit que Jean de Cappadoce fut démis justement de sa charge; parce qu'il calomnioit l'Impératrice Theodora, Princesse vertueuse. Après des éloges si grands & si souvent repetés dans tout le cours de l'Histoire de Procope, n'est-il pas surprenant que dans un autre Ouvrage, qu'il a intitulé *Anecdotes*, il ait déchiré sans aucun ménagement la mémoire de Justinien & de l'Impératrice son épouse? Cette contrariété de sentimens est seule capable de détruire toute la croiance qu'on pourroit ajouter au discours de Procope; car quel cas peut-on faire d'un Historien qui écrit sur le même sujet, sur les mêmes personnes & dans le même tems, pour ainsi dire, deux Ouvrages directement opposés. Un homme de bon-sens doit conclure que l'un de ses ouvrages est un panégyrique que la basse flatterie a fait écrire, & l'autre une satyre dictée par quelque mécontentement. Aussi assûre-t-on que Procope a laissé ses *Anecdotes* imparfaites, & ne les a pas continuées, parce qu'il se repentit de s'être laissé emporter à sa passion, & qu'aiant reçu ses appointemens dans le tems qu'il travailloit à cet Ouvrage, il ne voulut plus le finir; car il paroît en plus d'un lieu que c'étoit le défaut du païement de ses pensions, qui avoit mis Procope de mauvaise humeur. Il étoit



étoit aussi très fâché d'avoir été près de trente ans sans pouvoir parvenir aux grandes charges; mais enfin il fut reçu au nombre des Sénateurs. Il obtint la qualité d'*Illustre;* titre qui ne se donnoit qu'à peu de personnes, & parvint même à être Préfect de Constantinople, qui étoit, après l'Empereur, la première personne de l'Empire. Cependant ces *Anecdotes* sont restées, & le tort qu'elles font à la mémoire de Justinien & de son épouse, est irréparable. Premiérement, parce que les hommes croient plûtôt le mal que le bien; secondement, parce qu'il est peu de gens qui veuillent entrer dans une discussion Littéraire, qui seule peut décharger Justinien de tous les crimes qui lui sont imputés dans cet Ouvrage satyrique. Quant à moi, qui suis persuadé que quoique Justinien n'ait pas été un Prince comparable à des Empereurs comme Titus, Marc-Aurele, Trajan, il a eu cependant de très grandes qualités. Je dirai naturellement ce que je pense à son sujet, & j'examinerai non seulement ce que Procope en a dit dans ses *Anecdotes*, mais encore ce que plusieurs Auteurs en ont écrit

Je pourrois, si je voulois, ici m'élever contre l'autenticité des *Anecdotes*. Elles ont été rejettées par plusieurs Savans comme

ont gardé jusqu'aujourd'hui une co
aussi insensée, & l'on ne peut guè
promettre qu'ils agiront à l'avenir pl
mainement & d'une manière plus c
me à l'esprit de leur sainte Religion,
abandonnent & qu'ils détruisent, s
prétexte de la servir.

Venons aux Ouvrages de Procope.
avons de lui une Histoire, divisée e
Livres. Les deux premiers contienn
Guerre des Perses, le troisième & l
trième celle des Vandales, & les quat
niers celle des Gots. Toutes ces di
tes guerres avoient été faites, sous le
de Justinien, par Belisaire, grand G
& favori de cet Empereur, qui dans l
en fut pourtant disgracié, & mouru
une extrême pauvreté. Dans la
des Gots, Belisaire reprit sur ces p
barbares l'Italie dont ils s'étoient em
après que les Hérules, qui les avoie
cédés dans cette conquête, eurent e
ment détruit l'Empire d'Occident sou
gustule. Ainsi les Hérules soumire
Romains, les Gots vainquirent les H
& cinquante ans après leur victoire,
eux-mêmes détruits par les Grecs,
mandés par Belisaire, qui prit pos
de l'Italie pour l'Empereur d'Orient.



les Lombards reprirent peu à peu aux Grecs les conquêtes de Belisaire, & fonderent en Italie le Roïaume de Lombardie, qui dura environ deux cens ans, jusques à ce que Charlemagne, Roi de France, délivra Rome & l'Italie de la servitude où elle gemissoit depuis trois siécles, prit le titre d'Empereur, & rétablit l'Empire d'Occident, l'an 800. de Notre Seigneur.

Dans les huit Livres d'Histoire que Procope a écrits, il a toujours parlé fort honorablement de Justinien & de sa femme Théodora. Dans le second *Livre de la Guerre des Perses* il loüe le premier d'une grande prévoiance, jointe à une piété singulière, au sujet d'une peste qui ravagea Constantinople. Dans plusieurs autres endroits de son Ouvrage il parle encore du courage, de la liberalité, de la douceur, de la magnificence de ce Prince. Il donne aussi de grandes loüanges à Theodora, & fait mention plusieurs fois de son zèle & de sa charité. Il lui attribue tout l'honneur de ce qui se passa lorsqu'Hipatius, voulant détrôner Justinien, s'étoit fait proclamer Empereur à Constantinople. Elle opina, selon Procope, avec tant de fermeté, qu'elle ranima le courage abattu de tous ceux qui étoient dans le Conseil. Ce même Histo-

rien dit que Jean de Cappadoce fu
justement de sa charge; parce qu'i
nioit l'Impératrice Theodora, l
vertueuse. Après des éloges si g
si souvent repetés dans tout le
l'Histoire de Procope, n'est-il pas
nant que dans un autre Ouvrage, q
titulé *Anecdotes*, il ait déchiré san
ménagement la mémoire de Justin
l'Impératrice son épouse? Cette co
de sentimens est seule capable de
toute la croiance qu'on pourroit aj
discours de Procope; car quel cas
faire d'un Historien qui écrit sur l
sujet, sur les mêmes personnes &
même tems, pour ainsi dire, deux C
directement opposés. Un homme de
doit conclure que l'un de ses ouvrag
panégyrique que la basse flatterie a fa
& l'autre une satyre dictée par quel
contentement. Aussi assûre-t-on que
a laissé ses *Anecdotes* imparfaites, &
pas continuées, parce qu'il se repent
tre laissé emporter à sa passion, &
reçu ses appointemens dans le tems
vailloit à cet Ouvrage, il ne voulut p
nir; car il paroît en plus d'un lieu qu
le défaut du païement de ses pensi
avoit mis Procope de mauvaise hum



cette objection qui est d'un très grand poids, & en ne considérant que les *Anecdotes* par rapport à elles-mêmes, on trouve qu'elles sont indignes de foi par les choses ridicules, & j'ose dire insensées qu'elles contiennent contre Justinien, & sur-tout contre Theodora son épouse.

Commençons à examiner certains reproches que Procope fait à Justinien. Il veut que cet Empereur 34 *fût le fils d'un Démon*, & il assûre *que sa mere avoit avoüé très souvent qu'elle l'avoit eu d'un Incube qui couchoit avec elle, qui ne se rendoit pas visible, mais qui cependant n'en étoit pas moins propre*

34 Λέγουσι δὲ αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα φάναι τῶν ἐπιτηδείων τισὶν, ὡς οὐ σαββατίου τοῦ αὐτῆς ἀνδρὸς, οὐδὲ ἀνθρώπων τινὸς υἱὸς εἴη. ἡνίκα γὰρ αὐτὸν κύειν ἔμελλεν ἐπιφοιτᾷν αὐτῇ δαιμόνιον οὐχ' ὁρώμενον, ἀλλ' αἴσθησιν τινα ὅτι δὲ παρέσιν αὐτῇ παρασχὸν, ἅτε ἄνδρα γυναικὶ πλησιάσαντα, καθάπερ ἐν ὀνείρῳ ἀφανισθῆναι.

Certe Justiniani matrem nonnullis ex necessariis narrasse ferunt, hunc non sabbatii conjugis, aut hominum cujuspiam esse sobolem; sed eo gravida antequam esset, quandam Genii speciem ad se ventitasse, quæ non ad visum, sed ad contactum se præberet, accubaretque sibi, & quasi maritus se conjugem iniret, denique veluti per insomnium evanesceret. *Procop.* Anecdot. p. 57.

un Ouvrage ſuppoſé, & la Mothe
Vayer [31] les a regardées comme indig
non ſeulement par la matière, mais m
par le ſtyle, d'être attribuées à Proc
J'avoüe, malgré tout cela, que je ne d
pas un ſeul inſtant que ces Ouvrage
ſoient de lui. Tous les Auteurs anci
qui en ont parlé, les lui ont donnés. Su
eſt ſi clair & ſi précis ſur cet article, q
ne ſauroit l'être davantage. *Procope*,

[31] Si j'óſois ſuivre le jugement d'un des homme
ce ſiécle qui a le plus de connoiſſance de la la
Grecque; je croirois volontiers avec lui que le l
des *Anecdotes* eſt un Ouvrage ſuppoſé, & qu'on
bue fauſſement à l'Hiſtorien Procope. Ce qui eſ
ritablement de lui, ſe voit écrit d'un ſtyle beau
différent de celui de cette ſatyre, & qui a bien
l'air de l'ancienne Grèce. Mais, parce que ceux
mes qui ont travaillé contre les *Anecdotes*, ſeml
demeurer d'accord qu'elles ſont de celui à qui or
donne, j'ai été contraint d'y faire les réflexions p
dentes, & de traiter Procope ſur ce fondement
deſavantageuſement que je n'euſſe fait ſans cela. I
vrai qu'au même tems que j'acheve cette ſection,
Epître de Balthazar Boniface au Clariſſime Molini,
je viens de faire lecture, m'empêche de me rep
d'en avoir uſé de la ſorte. Elle eſt imprimée à l
de ſes Jugemens ſur ceux qui ont écrit l'Hiſtoire
maine. Et parce qu'il n'avoit point parlé des An

honteux qu'un Auteur, qui n'eſt pas privé du ſens commun, rapporte de pareils contes? C'eſt pourtant ſur ces mêmes contes que Procope établit qu'il y avoit aparence que Juſtinien & ſon épouſe étoient des Démons incarnés. Il dit [36] que *ceux, qui les connoiſſoient comme lui, ne doutoient point qu'ils ne fuſſent de véritables Diables qui avoient pris la figure humaine, afin de perdre plus commodément le genre humain.* Il ajouze [37] que l'évenement juſtifia cette croiance *par les tremblemens de terre, les peſtes & les*

Quamobrem & mihi, & mei ordinis pleriſque hi nunquam homines viſi ſunt, ſed pernicioſi Dæmones, & funeſtæ hominum peſtes, qui in commune conſuluerint, ut omnes hominum nationes, atque negocia facile, citoque perditum irent, eoque humanas induti formas, quaſi ſemi-homines furiæ, ſic univerſum terrarum Orbem convulſerint. *Idem*, p. 56.

37. Ὧι δὴ καὶ ἡ τύχη ὑπουργεῖ τῇ γνώμῃ συγκατεργαζομένη τῶν ἀνθρώπων διαφθοράν, σεισμοῖς τε γὰρ καὶ λοιμοῖς, καὶ ὕδασι καὶ ὑδάτων ποταμῶν ἐπιῤῥοαῖς, ὑπὸ τὸν χρόνον τοῦτον πλεῖστα διολωλέναι τετύχηκεν, ὥς μοι αὐτίκα λελέξεται. οὕτως οὐκ ἀνθρωπείᾳ, ἀλλ' ἑτέρᾳ σθένει τὰ δεινὰ ἔπρασσον.

In quorum ſane conſiliis miniſtram ſe præbuit fortuna ad mortalium perniciem; quandoquidem ſub id tempus, ut ſtatim narrabo, & terræ motibus, & peſtilentiis

Califte eft auffi précis que Suidas, dit 33 que le dernier Ouvrage de Proc eft une rétractation des loüanges qu'il a données a Juftinien. Enfin il l'accufe voir chanté la palinodie; ce font fes pres termes. Il faut donc convenir bonne foi que les *Anecdotes* ont été éc par Procope; mais c'eft une raifon qu'elles foient moins dignes de foi qu elles étoient d'un autre Auteur, & n avons déjà remarqué combien un Hiftoi qui fe contredit entiérement dans deux vrages qu'il écrit fur le même fujet, eft prifable. Cependant, en abandon

33 *Facta Juftiniani a Procopio Cæfarienfi elegante modum & docte in temporum fuorum Hiftoria fun fcripta. Quatuoo autem volumina is ad antiquitatis accedentia compofuit: quorum unum Perfica nominavi quatuor partes divifum Opus: fecundum pari divifion thica; quæ fcripta, bella ab ipfo Juftiniano & Beliza Orbe Romano feliciter gefta complectuatur. Tertium ficia infcripfit, magnifice admodum commemorans quæ Juftinianus conftruxerit; Templa fcilicet regia, oppi urbes, pontes, atque alia ad publicum ufum fpect Quartum Opus retractatio eft orationum quas apud nianum laudibus eum vehens habuit; quafi quædam nodia, feu recantatio minus recte ab eo dictorum.* phor. Calift. *Lib.* 17. *Cap.* 10.



cette objection qui est d'un très grand poids, & en ne considérant que les *Anecdotes* par rapport à elles-mêmes, on trouve qu'elles sont indignes de foi par les choses ridicules, & j'ose dire insensées qu'elles contiennent contre Justinien, & sur-tout contre Theodora son épouse.

Commençons à examiner certains reproches que Procope fait à Justinien. Il veut que cet Empereur [34] *fût le fils d'un Démon,* & il assûre *que sa mere avoit avoüé très souvent qu'elle l'avoit eu d'un Incube qui couchoit avec elle, qui ne se rendoit pas visible, mais qui cependant n'en étoit pas moins propre*

34 *Λέγουσι δὲ αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα φάναι τῶν ἐπιτηδείων τισὶν, ὡς οὐ σαββατίου τοῦ αὐτῆς ἀνδρὸς, οὐδὲ ἀνθρώπων τινὸς υἱός εἴη. ἡνίκα γὰρ αὐτὸν κύειν ἔμελλεν ἐπιφοιτᾷν αὐτῇ δαιμόνιον οὐχ' ὁρώμενον, ἀλλ' αἴσθησιν τινα ὅτι δὲ παρέστιν αὐτῇ παρασχὸν, ἅτε ἄνδρα γυναικὶ πλησιάσαντα, καθάπερ ἐν ὀνείρῳ ἀφανισθῆναι.*

Certe Justiniani matrem nonnullis ex necessariis narrasse ferunt, hunc non sabbatii conjugis, aut hominum cujuspiam esse sobolem; sed eo gravida antequam esset, quandam Genii speciem ad se ventitasse, quæ non ad visum, sed ad contactum se præberet, accubaretque sibi, & quasi maritus se conjugem iniret, denique veluti per insomnium evanesceret. *Procop.* Anecdot. p. 57.



les inondations qui arriverent pendant le rè de Justinien. Toutes les *Anecdotes* sont écrites dans le même gout, il y regne p tout un esprit, je ne dirai pas de saty mais de fureur & de rage. Justinien y dépeint comme un homme [38] qui se laiss transporter par la passion qu'il avoit pc les femmes, qui ordonnoit avec le p grand sang froid la mort de plusieurs p sonnes, la destruction des villes, & qui se mettoit en colère que lorsqu'on voul tâcher de le fléchir, Procope [39] représe cet Empereur comme un imbécille, & coi

& fluminum eluvionibus tot acciderunt vastationes, illa etiam ab his non humana vi facta videantur. *Id* p. 56.

[38] Ου μὴν τι ἠρυθρία τινὰ τῶν πρὸς αὐτὸν ἀπο μένων. οὐ μὴν τῆς ὀργῆς πώποτέ τι, ἢ ἀκροχολίας ὑ φαίνων ἐς τοὺς προσκεκρουκότας ἔνδηλος γέγονεν. ἀλ πρᾴῳ μὴν τῷ προσώπῳ, καθειμέναις δὲ ταῖς ὀφρύ ὑφειμένῃ δὲ τῇ φωνῇ ἐκέλευε μυριάδας μὴν διαφθε ρεσθαι μηδὲν ἠδικηκότων ἀνθρώπων; πόλεις δὲ καθελ χρήματα τε ἀναγράφεσθαι ἐς τὸ δημόσιον πάντα. ποιεῖ σθαι. εἴκασεν ἄν τις ἐκ τοῦ τοιούτου ἤθους προβατίου γ μην τὸν ἄνθρωπον ἔχειν.

Nihil commovebatur exitio quod aliis pararet. ! infestos nunquam iracundia, nedum ita concitari v est; sed fronte placida, demisso supercilio, sump

compare à un âne, non ſeulement à cauſe de la peſanteur de ſon eſprit, mais encore par rapport à ſes oreilles mobiles, qui lui firênt donner en plein théatre le nom de *Maître Baudet*, γαυδαρε. Il y a dans les *Anecdotes* des choſes ſi honteuſes, qu'on n'a pas ôſé les donner au Public, & qu'elles ont été ſupprimées dans la plûpart des Manuſcrits; elles ſont cependant dans celui du Vatican. Voici ce que dit la Mothe à ce ſujet 40. „L'on m'a envoié de Rome „ce que la honte a fait retrancher de la „page quarante-unième & quarantedeuxiè„me

voce imperabat infinitæ innoxiorum hominum multitudinis internecionem, devaſtationes urbium, bonorum publicationes, ex quo quidem habitu manſuetiſſimum hominis ingenium interpretarere. Si quis autem ejus implorare clementiam ſupplex niteretur, miſereque afflictis parrocinari, tum enim vero turbari ac ringere, itaque tumeſcere in ſubditorum caput. *Idem*, p. 59.

39 Nam mire ſtolidus fuit, & lento quam ſimillimus aſino, capiſtro facile trahendus, cui & aures ſubinde agitarentur. *Idem*, p. 36.

40 La Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 306. *edit. in folio.*

„me des Anecdotes imprimées, où Procope „fait faire à l'Impératrice Théodore des „actions de lubricité si étranges, sur-tout „quand les oisons alloient en plein théâtre „chercher des grains de bled, où ils devo- „ient le moins être, que je ne crois pas „que personne envie là-dessus l'original en- „tier à la Bibliothéque du Vatican, ni qu'on „ait jamais oui parler de semblables abo- „minations".

Un homme seroit aussi imprudent, que Procope a été peu modéré, si, aiant lû de pareilles impertinences à celles que je viens d'extraire des *Anecdotes*, il jugeoit du mérite de Justinien. Il faut, pour décider des qualités de cet Empereur, consulter d'autres Historiens que Procope; il faut encore se défier des Auteurs Ecclésiastiques qui en ont parlé, parce qu'ils doivent être regar-

41 *Agapeto Romano Pontifici duas in Christo naturas asserenti contra Monophysitas, quibuscum Justinianus sensit, ita minatus est; Aut consenti nobis, aut exilio te deportari faciam.* Anast. *in Agap. in notis Alemanni, in Hist.* Procop. *p.* 89.

42 *Tanta hæc mala ordita est pessima fœmina Theodora quæ altera Eva serpenti obandiens facta est viro malorum omnium causa, novaque Dalila Sampsoni ejus vires dolosa arte enervare laborans, Herodias altera sanctissimorum viro-*



regardés comme suspects sur ce qui le concerne. Les démêlés que cet Empereur eut avec le Pape [41], qu'il menaça d'envoier en exil s'il n'obéissoit à ses ordres, ont révolté contre lui les Ecrivains attachés au saint Siége. L'opposition, que Théodora apporta au Concile de Calcedoine, & la protection qu'elle accorda aux Evêques qui y étoient opposés, le zèle avec lequel elle soutint l'opinion qui n'admettoit qu'une nature en Jesus-Christ, ont rendu Théodora (qui d'ailleurs avoit de très grandes qualités, comme nous avons déjà remarque que Procope en étoit convenu dans ses huit *Livres d'Histoire*) odieuse aux Auteurs qui ont favorisé la Cour de Rome. Voici les portraits que Baronius a faits de Justinien & de son épouse. Commençons par celui de l'Impératrice. „Théodora [42], la plus mé-
„chante

rum sitiens sanguinem, petulansque summi Sacerdotis ancilla Petri negationem sollicitans : sed parum sit ipsam hujuscemodi sugillasse nominibus, quæ reliquas impietate fæminas antecelluit : accipiat potius nomen ab inferis, quod furiis fabulæ indiderunt, fæmina furens Alecto potius, vel Megæra, aut Tisiphone nuncupanda, civis inferni, amica Dæmonum, Satanico agitata spiritu, æstro percita diabolico, initæque summo labore inimica concordiæ, pacisque redemptæ sanguine Martyrum, & sudoribus Confessorum partæ fugatrix. Baronius, *ad Ann. Justinian. p. IV.*

„chante des femmes, fit des maux inexpri-
„mables. Semblable à Eve, ou à Dalila,
„elle profita de la foibleſſe de ſon mari pour
„exécuter tous ſes crimes. Comme une
„autre Hérodias, elle fut altérée du ſang
„des juſtes, & comme la ſervante de Pilate,
„elle tâcha de faire mentir Pierre; mais il
„ſeroit impoſſible de trouver des termes
„pour exprimer tous les forfaits de cette
„méchante femme. Il vaut mieux la dé-
„ſigner ſimplement par les noms de tout
„ce que l'Enfer a produit de plus pernici-
„eux. Elle eut toutes les qualités d'Alecto,
„de Megere, de Tiſiphone, & égala ſes
„furies. Elle fut citoienne de l'Enfer, amie
„intime des Démons, poſſedée par Satan;
„émûe & piquée par l'aiguillon du Diable.
„Elle s'oppoſa toujours à la concorde, &
„troubla

43 *Opera ipſa quæ hinc abeuntem ſecuta ſunt Juſtinia-num, adverſus eum hactenus clamant in chartis, nempe juge bellum Eccleſiaſticum, quod (exule facta, quam reperit, pace) jugiter enutrivit, diſcedensque reliquit aſcenſum; ſacri-legiorum immenſitas, cum ſæpe in Chriſti Domini ſanctos Epiſcopos violentas manus injecit, ut inter alios in Vigi-lium Romanum Pontificem, & Eutychium ſanctiſſimum Con-ſtantinopolitanum Antiſtitem, crudelitas inſuper in cives in-noxios ab Evagrio ſuperius deplorata, & avaritia ab eodem preſſius ſugillata, ut omittamus reliqua. Quam autem mor-tuus ante horrendum Majeſtatis divinæ Tribunal ſententiam*

„troubla la tranquillité de l'Eglise, qui avoit „été achetée par le sang des Martyrs, & „les travaux des Confesseurs". Voilà précisement le style de Procope; il sent également la haine & la vengeance. Ce n'est point ainsi qu'un Historien impartial s'explique. Quel est l'homme, qui ait quelque teinture des Belles-Lettres, qui ne sente d'abord que Baronius fait ici le personnage d'un déclamateur? Il n'a pas mieux traité Justinien que Théodora [43]. Il l'accuse d'avoir perfécuté à outrance les plus saints personnages, tels que Vigilius & Eutychius, d'avoir été excessivement cruel envers ses citoiens, d'avoir commis les plus grands crimes pour contenter son avarice. Enfin il adopte tout ce que Procope a dit dans ses *Anecdotes* contre cet Empereur, & cite ce „Livre

acceperit, etsi non sit hominis judicare; opinari tamen si cui licet, facilius est invenire, qui Evagrii de ejus condemnatione velit sequi sententiam, quem jure sciat prærogativa temporis, cum quæ scripsit, inspexerit, Historicis reliquis esse præferendum, qui longe post Justiniani tempora, res ab eo gestas scripsere: cum præsertim in eandem procul dubio abiisse sententiam Procopius ejusdem temporis luculentus Historicus visus sit, dum quem ante sæpe laudarat, postea scripto volumine, tam ipsum quam Theodoram conjugem, recantans palinodiam; magnopere vituperavit, ut apud Suidam notatum habetur. Baronius, *ad Ann. Justinian.*

Livre pour appuier le jugement qu'il en porte. Il y a encore quelques Historiens Grecs, beaucoup plus anciens que Baronius, qui, poussés d'un zèle aussi indiscret que celui de ce Cardinal, & fâchés que Justinien eût favorisé un parti qu'ils n'aimoient point, en ont assez mal parlé, quoique beaucoup plus modestement que Procope

44 *In Justiniano tam inexplebilis fuit pecuniæ cupiditas, & tam turpis, atque adeo absurda rerum alienarum appetitio, ut omnia subjectorum bona his qui Magistratus administrabant qui tributa colligebant, qui nulla de causa insidias hominibus struere volebant, ob auri amorem vendiderit. imo vero innumerabiles qui multa bona possidebant, causa falsa commentitiaque conficta omnibus fortunis multavit. Quod si quæ meretrix oculos cupiditatis ad alicujus bona adjiciens, consuetudinem se ullam cum eo, vel conjunctionem habuisse simularet, statim omnia jura ac leges, modo Justinianum turpis lucri socium constitueret, ejus causa eversæ jacuerunt, facultatesque omnes illius qui falso in crimen adductus erat, fuerunt in ejus domum translatæ. Erat porro tam largus in pecunia eroganda, uti multa & magnifica Templa in diversis locis extrueret; magnumque seorsum colligeret a suis pecuniarum vim, unde ista perficerentur, quæ sane pia Deoque accepta essent, si modo vel ille, vel alii qui talia moliuntur, de suis ipsorum bonis efficienda curarent, suæque vitæ actiones vacuas a sceleris labe tanquam hostiam Deo offerrent.* Evagr. *Lib.* 4. *Cap.* 29.

45 *De alio item Justiniani facto mihi dicendum est, quod quidem sive ex naturæ vitio, sive ex formidine & timore*

[redacted]

cope dans ses *Anecdotes*, & que Baronius dans son *Histoire*. Evagre 44 reproche à Justinien qu'il chargea le peuple d'impôts exorbitans; qu'il se laissa conduire par les femmes, & même par les courtisans; que la fureur de bâtir des Temples lui fit emploier mille moïens illicites pour avoir de l'argent. Il l'accuse 45 aussi d'avoir favorisé

ortum sit, non habeo dicere: ejus tamen generis fuit, ut omnem bellnuarum immanitatem longe superaret. Duxit autem initium ab ea seditione populari, quam NICA, hoc est VINCE, vocant. Placuit Justiniano ita vehementer in alteram factionem eorum qui Veneti dicuntur, animo propendere, ut impune possent ipso meridie in media Civitate adversarios trucidare, & non modo non pœnas metuerent, verum etiam dignarentur honoribus: adeo ut inde multi homicidæ existerent. Licebat autem illis in ædes alienas irrumpere, thesauros diripere in illis reconditos, hominibus suam ipsorum salutem ac vitam divendere: & si quis Magistratus illos cohibere moliretur, suo ipsius capiti creavit periculum. Unde certe vir quidam qui gessit in Oriente Magistratum, quoniam nonnullos eorum qui rebus novis studebant, nervis coercere voluit, quo modestiores efficerentur, per mediam urbem circumductus fuit, nervisque graviter cæsus. Callinicus porro, Præfectus Ciliciæ, eum duo Cilices Paulus & Faustinus homicida uterque in eum impetum facerent, occidereque in animo haberent, quoniam pœna ex legibus constituta eos multavit, in crucem actus est, hocque supplicio pro recta conscientia & legum observatione affectus. Inde factum est, ut qui alterius erant fac-

page 46, & je le rapporte en entie
ce qu'il me paroît très sensé, & no

46 *Imperiali benevolentiæ proprium hoc esse j
ut omni tempore subjectorum commoda tam investig
eis mederi procuremus: lapsas quoque mulierum,
indignam honore conversationem imbecillitate sexus
competenti moderatione sublevandos esse censemus:
que eis spem melioris conditionis adimere, ut ac
spicientes, improvidam & minus honestam electio
lius derelinquant. Nam ita credimus Dei bene
& circa genus humanum nimiam clementiam qua
stræ naturæ possibile est, imitari, qui quotidianis
peccatis semper ignoscere dignatur, & pœnitentiam
nostram, & ad meliorem eam deducere statum.
circa nostros subjectos Imperio nos etiam facere d
nulla venia digni esse videbimur. Itaque cum inj
servos quidem libertate donatos, posse per divinn
gentiam natalibus suis restitui, postquam hujusmo
pale beneficium ita degere, quasi scenicis quidem
ante immiscuerunt, postea vero spreta mala con
meliorem migravere sententiam, & inhonestam p
effugerunt, nullam spem principalis habere bene
eas ad illum statum reduceret, in quo si nihil inh
catum esset, commorari potuerunt. Præsenti san
mentissima principale Beneficium eis sub ea lege
mus, ut si derelicta mala & inhonesta conversatic
modiorem vitam amplexæ fuerint, honestatique sese
liceat eis nostro supplicare numini, ut divinos a
dubio mereantur, ad matrimonium eos venire pe
legitimum: iis, qui eis conjungendi sunt, nullo
nendis, ne scitis præteritarum legum infirmum ess*



ment digne d'un Empereur Philosophe, mais digne d'un Empereur Chrétien; en sorte

tale conjugium, sed ita validum hujusmodi permanere matrimonium confidentibus, quasi nulla præcedente inhonesta vita uxores eas duxerint: sive dignitate præditi sint, sive alio modo scenicas in matrimonium ducere prohibeantur; dum tamen dotalibus omni modo instrumentis non sine scriptis tale probetur conjugium. Nam omni macula penitus direpta, & quasi suis natalibus hujusmodi mulieribus redditis, neque vocabulum inhonestum eis inhærere de cætero volumus; neque differentiam aliquam eas habere cum iis, quæ nihil simile peccaverunt. Sed & liberos ex tali matrimonio procreandos, suos & legitimos patri esse: licet alios ex priore matrimonio legitimos habeat: ut bona ejus tam ab intestato, quam ex testamento, isti quoque sine ullo impedimento percipere possint. Sed & si tales mulieres post divinum rescriptum ad preces earum datum ad matrimonium venire distulerint, salvam eis nihilominus existimationem servari præcipimus, tam in aliis omnibus, quam ad transmittendam quibus voluerint suam substantiam, & suscipiendam competentem sibi legibus ab aliis relictam, vel ab intestato delatam hæreditatem. Simile vero tale merentibus ab Imperatore beneficium mulieribus, illas etiam esse volumus, quæ dignitatem aliquam habent, & si non Serenissimo Principi supplicaverint, ultroneam tamen donationem ante matrimonium meruerint, ex qua dignitate, & aliam etiam omnem maculam, per quam certis hominibus legitime conjungi mulieres prohibentur, aboleri penitus oportet. His illud adjungimus, ut & filiæ hujusmodi mulierum, si quidem post expurgationem prioris vitæ matri suæ natæ sint, non videantur Scenicarum esse filiæ, nec subjacere legibus quæ pro-

page 46, & je le rapporte en entier ce qu'il me paroît très sensé, & non

46 Imperiali benevolentiæ proprium hoc esse ja ut omni tempore subjectorum commoda tam investiga eis mederi procuremus: lapsus quoque mulierum, indignam honore conversationem imbecillitate sexus competenti moderatione sublevandos esse censemus: que eis spem melioris conditionis adimere, ut ad spicientes, improvidam & minus honestam electio lius derelinquant. Nam ita credimus Dei beneu & circa genus humanum nimiam clementiam quan stræ naturæ possibile est, imitari, qui quotidianis peccatis semper ignoscere dignatur, & pœnitentiam nostram, & ad meliorem eam deducere statum. circa nostros subjectos Imperio nos etiam facere di nulla venia digni esse videbimur. Itaque cum inj servos quidem libertate donatos, posse per divinum gentiam natalibus suis restitui, postquam hujusmod pale beneficium ita degere, quasi scenicis quidem ante immiscuerunt, postea vero spreta mala cond meliorem migravere sententiam, & inhonestam pr effugerunt, nullam spem principalis habere benefi eas ad illum statum reduceret, in quo si nihil inho catum esset, commorari potuerunt. Præsenti sanc mentissima principale Beneficium eis sub ea lege mus, ut si derelicta mala & inhonesta conversatio modiorem vitam amplexæ fuerint, honestatique sese liceat eis nostro supplicare numini, ut divinos affi dubio mereantur, ad matrimonium eos venire per legitimum: iis, qui eis conjungendi sunt, nullo t nendis, ne scitis præteritarum legum infirmum esse



ɔin, ou quelque autre néceſſité preſque ncible les avoit engagées dans un mé- auquel elles renonçoient librement. Je ıs devoir remarquer ici que dans les s de la Grece floriſſante l'état de Comé- ı, qui avoit été avili dans la ſuite, fut ırdé comme noble. Euripide & Sopho- cle

ıs qui præteritarum legum ſanctione ſpecialiter vetiti exceptis videlicet iis, quos præſenti lege permittimus, miique matrimonii jure muniri præcipimus. His ita- ver hanc generalem legem ita conſtitutis, & de cætero rvandis, præteritas etiam hujuſmodi conjunctiones ex το tempore factas ſecundum prædictam diſpoſitionem ju- i præcipimus, ut ſi quis talem uxorem ab initio noſtri rii prout dictum eſt jam duxerit, & liberos ab ea pro- ierit, juſtos eos & legitimos, & tam ab inteſtato quam ſtamento ſucceſſores habeat, & legitima in poſterum mi- ımus, ea uxore permanente, procreati quoque liberi le- i ſint.

anc legem Juſtinianus ſæpius deinde confirmavi. No- 89. Cap. 15. & Novell. 117. Cap. 6. *ſed in primis ri illa Conſtitutione, quæ, ut idem affirmat, olim erat uinto Libro* Codicis; *ſed plane ab hac Juſtini diver- ıam illa reſcripta fuit* πρὸς τὰς πολιτικὰς ἀρχὰς; Civiles Magiſtratus; *hæc vero Juſtini ad Demoſthenem ectum Prætorii. Deinde ad matrimonia Scenicarum ɛrum dotalia quidem inſtrumenta requiſivit in illa Juſti- us, non autem Imperatoris reſcriptum: In hac vero ra Juſtinus ſancivit.*

ſorte que Trajan & Théodoſe auroient p
également le donner, ſans préjudicier
leur gloire. Juſtin dit dans ſon édit qu'i
eſt injuſte de vouloir priver des avantage
de la ſociété des perſonnes qui ne ſont plu
la profeſſion qui les excluoit de ces avan
tages, d'autant plus que la naiſſance, l
beſoi

hibuerunt filias Scenicarum certos homines in matrimoniu ducere. Si vero ante procreatæ ſint, liceat eis preces offe rentibus invictiſſimo Principi ſacrum ſine obſtaculo ullo me reri reſcriptum, per quod eis ita nubere permittatur, qua non ſint Scenicæ matris filiæ: nec jam prohibeantur illis copulari, quibus Scenicæ filias, vel dignitatis, vel alterius cauſæ gratia uxores ducere interdicitur, ut tamen omnimodo dotalia inter eos etiam inſtrumenta conficiantur. Sed & filia Scenica matre procreata, quæ usque ad mortem ſuam in eadem profeſſione duraverit, poſt ejus obitum preces Im peratoriæ clementiæ obtulerit, & divinam Indulgentiam me ruerit, liberationem maternæ injuriæ, & nubendi licenti ſibi condonantem: iſtam quoque poſſe ſine metu priorum le gum in matrimonio illis copulari, qui dudum Scenicæ filia uxorem ducere prohibeantur. Imo etiam illud removendum eſſe cenſemus, quod in priſcis legibus licet obſcurius conſtitutum eſt, ut matrimonia inter impares honeſtate perſonas contrahenda, non aliter quidem valeant, niſi dotalia inſtrumenta confecta fuerint. His vero etiam non intercedentibus, omnimodo firma ſint ſine aliqua diſtinctione perſonarum; ſi modo liberæ ſint & ingenuæ mulieres, nullaque nefariarum, vel inceſtarum conjunctionum ſuberit ſuſpicio: nam nefarios & inceſtos coitus omnibus modis amputamus, ſicu

pereurs avoient perſécuté ceux qu'ils avoient regardés comme héretiques. Conſtance perſécuta les Catholiques, Théodoſe les Ariens & les Païens, ainſi des autres. Les Grecs portoient ſi loin la haine contre ceux qu'ils appelloient héretiques, qu'ils s'efforçoient de les couvrir d'infamie, même après leur mort, & qu'ils faiſoient à leurs portraits les injures les plus ſanglantes, dans l'impoſſibilité où ils ſe trouvoient d'outrager leurs perſonnes. Les Hiſtoriens 47 nous apprennent qu'ils avoient fait faire en marbre la ſtatue d'Arius & de quelques autres héretiques, & qu'ils les avoient placée dans les latrines, pour qu'elles fuſſent couvertes des ordures de ceux qui y alloient.

Quant aux autres défauts qu'on reproche à Juſtinien, je me contenterai de rapporter ici ce que dit la Mothe-le-Vayer pour le juſtifier; voici ſes propres termes. Les Lecteurs, qui aimeront la vérité, ſeront charmés des ſages reflexions de ce judicieux Auteur [48]. „Sans entreprendre „de réfuter tant de calomnies, quelle apparence y a-t-il d'accuſer cet Empereur de „cruau-

prætereuntes ſputis, urina ac ſtercore eos deturparent. in πατρίοις, C. P. *apud* Alemann. *in Not. Hiſt.* Procop.

48 La Mothe-le-Vayer, *Tom. I.* p. 344.

„cruauté, après avoir montré avec quelle
„clémence il traita, outre les Rois Vanda-
„les, Vitiges & Giliſmer, & ceux même
„de ſes ſujets qui avoient conſpiré contre
„ſa perſonne & ſon Etat? Jean de Cappa-
„doce ſon Préfet, & le vaillant Capitaine
„Artabane. convaincu de cette perfidie, en
„furent quittes pour la priſon, & le der-
„nier ſe vit en peu de tems rétabli dans
„ſes charges & dans les bonnes graces de
„celui à qui il avoit voulu ôter la vie &
„l'Empire. Je ſais bien qu'on lui reproche
„d'avoir uſé de trop de ſévérité envers Be-
„liſaire. Nous ne liſons rien pourtant de
„cela dans Procope, qui vraiſemblablement
„ne s'en fût pas tû. Agathias écrit ſim-
„plement que les envieux de ce grand Ca-
„pitaine furent cauſe qu'il ne fut pas digne-
„ment reconnu de ſes ſervices, ſans dire
„un ſeul mot, ni de condamnation, ni de
„confiſcation de ſes biens. Notre Gregoire
„de Tours veut que Juſtinien ait été con-
„traint de lui ſubſtituer l'Eunuque Narsès
„en Italie, parce qu'il y étoit trop ſouvent
„battu par les François, ajoutant que pour
„l'humilier, l'Empereur le remit à ſa pre-
„mière charge de Connêtable, qui ne devoit
„pas être ſi conſidérable à Conſtantinople
„qu'elle eſt préſentement en France; &
„puis-

„puiſqu'il n'y a que de petits Ecrivains de „nulle autorité qui lui ont fait demander „l'aumône dans une miſère extrême, il faut „tenir cela pour une fable, & tout au con„traire reconnoître en ſa perſonne la bonté „de ſon Prince, qui, l'aiant comblé de biens „& d'honneur, ne le traita jamais plus mal, „quoiqu'on le lui voulût rendre ſuſpect juſ„qu'à trois fois, qu'il fut accuſé de s'être „voulu emparer de l'Etat. C'eſt auſſi une „étrange choſe que Procope reproche à „Juſtinien ſes bâtimens, lui qui a fait un „Livre exprès à leur recommandation, & „qui nous décrivant la ſuperbe ſtructure de „tant d'Egliſes, d'Hôpitaux, de Monaſtéres, „n'y a point admiré la piété plûtôt que la „magnificence de ce Monarque. Il eſt vrai „qu'Evagrius lui attribue la réparation ou „le rétabliſſement entier de bien de cent „cinquante villes; mais je ne vois pas avec „quelle couleur on peut tourner cela à ſon „deſavantage. L'amour des femmes, dont „on le diffame, n'a pas plus de fonde„ment. . . . Son Hiſtoire, ni aucune „autre, n'a jamais parlé des Dames dont „il fût paſſionné, & qui ſe ſeroient ſans „doute prévalues de ſon affection, s'il eût „été auſſi foible de ce côté-là que les *Anec„dotes* voudroient le faire croire. Je n'ai

 „pû

„pû m'empêcher de mettre en quelque „évidence l'abſurdité de ces deux ou trois „chefs d'accuſation, qui peuvent faire juger „des autres, quand ils ne ſe réfuteroient „pas, ſoit-d'eux-mêmes, ſoit par ce que „nous avons déjà remarqué, devant de les „propoſer".

Après avoir rapporté le ſentiment de la Mothe-le-Vayer, bien oppoſé à celui des Ecrivains, qui ſemblent s'être complûs à noircir la mémoire de Juſtinien, je propoſerai ici le mien. Je crois qu'on doit rejetter toutes les infamies dont Procope l'a rempli ſes *Anecdotes;* mais je penſe auſſi que Juſtinien avoit pluſieurs défauts. La paſſion, qu'il eut de bâtir des Temples & de réparer des villes, l'expoſa à de grandes dépenſes, & il n'emploia pas toujours des moïens bien légitimes pour avoir de l'argent, afin de pouvoir y ſuffire. Il eſt certain que Théodora fut une femme d'un grand génie, d'une grande pénétration, dont la fermeté & les conſeils furent ſouvent utiles à Juſtinien; mais malgré cela, lorſqu'on conſidére que cette même Theodora étoit une Comédienne, on ne peut s'empêcher de condamner un Empereur, qui la place avec lui ſur ſon Trône. Quant à Procope, quelque choſe que j'aie dite de

lui



lui, je conviens cependant qu'il eſt très utile, parce qu'on ne trouve point ailleurs les faits qu'il rapporte dans les huit Livres de ſon *Hiſtoire*.

§. III.

AGATHIAS.

Agathias nous apprend, dans la Préface de ſon *Hiſtoire*, qu'il nâquit à Murine en Aſie, qu'il diſtingue d'une autre ville de la Thrace, qui portoit le même nom. Il eſt donc aſſez ſingulier que quelques Ecrivains, s'inſcrivant en faux contre ce qu'Agathias dit lui-même du lieu de ſa naiſſance, aient voulu qu'il fût né à Smyrne. Chriſtophle Perſona eſt de ce ſentiment: la cauſe de ſon erreur vient de ce qu'Agathias pendant ſa jeuneſſe fréquenta long-tems le Barreau à Smyrne, où ſon pere Mennonius s'étoit acquis beaucoup de réputation. Ce qui a achevé de tromper Chriſtophle Perſona, c'eſt le titre que Suidas donne à Agathias, faiſant alluſion non ſeulement à la profeſſion d'Avocat qu'il avoit exercée longtems à Smyrne; mais encore aux études qu'il avoit faites dans la même ville, dans une de ces Academies de Droit, qu'on appelloit *Ecoles*. Il le nomme *Scholaſtique*, ou *Avocat de Smyrne*, Σχολαςικὸν Σμυρναῖον.

Agathias vivoit ſous l'Empire de Juſtinien; mais il ne commença à écrire ſon Hiſtoire qu'après la mort de cet Empereur, & ce fut ſous ſon ſucceſſeur Juſtin II. qu'il la compoſa; il commença où Procope avoit fini. Il dit [49], dans le commencement de ſon Ouvrage, que tout ce qui étoit arrivé pendant la vie de Juſtinien, avoit été écrit avec tant de ſoin par Procope, qu'il croioit ne devoir faire aucune mention des choſes qui avoient été déja ſi parfaitement expliqués. Cependant la Mothe-le-Vayer a judicieuſement remarqué que dans quelques endroits Agathias a relevé certaines fautes de Procope, malgré la grande eſtime qu'il témoignoit avoir pour lui. Rapportons les propres paroles de la Mothe-le-Vayer, elles plairont à tous les bons François qui s'intéreſſent à la gloire de leurs ancêtres. „Encore [50] qu'Agathias donne de grandes „louanges à Procope, il ne laiſſe pas de „ſuivre des ſentimens bien contraires aux „ſiens, & même de les reprendre par fois, „pour avoir fait des jugemens peu raiſon„nables. Nous en pouvons donner divers „exem-

49 *Cum omnia fere quæ Juſtiniani temporibus geſta ſunt, a Procopio Cæſarienſi Cauſidico ſumma ſint diligentia nar-*

„exemples, dont le plus illustre sera pris „de ce qu'il dit à notre avantage, dans son „premier Livre, contre l'infâme reproche „que Procope avoit fait à ceux de notre „nation d'être les plus infidéles des hom- „mes. Agathias tout au rebours, après „avoir montré que les François sont très „polis & très civils, comme ceux qui se „servoient déjà presque en toute chose des „loix Romaines, il ajoute qu'on ne les doit „de rien tant estimer que de l'exacte justi- „ce qu'ils observent sans exception, puisque „leurs Rois même n'en étoient pas exempts; „ce qui les faisoit vivre dans une concor- „de pleine d'admiration. Certainement ou- „tre que la justice est une vertu transcen- „dante, & qui, comprenant en soi toutes „les autres, ne peut par conséquent subsi- „ster sans la fidélité, on peut dire encore „qu'elle n'a rien qui lui soit plus contraire „que le manquement de parole ou de foi, „& par conséquent qu'Agathias ne pouvoit „pas mieux démentir Procope, ni réparer „plus avantageusement le tort qu'il nous „avoit fait. Il faut que je remarque ici „com-

rata, prætermittenda a me sunt, quippe quæ satis jam explicata. Agathias Scholasticus, *&c. Lib. I.*

50 La-Mothe-le-Vayer, *Tom. I. p.* 350. *edit. in folio.*

„comme, nonobſtant que ces deux Hiſto-„riens euſſent des penſées ſi oppoſées pour „ce qui nous concerne, ils n'ont pas laiſſé „de convenir en ce qui touchoit la grandeur „& l'indépendance de nos Rois. Procope „reconnoît, dans le troiſième Livre de la „Guerre Gothique, qu'il n'y avoit qu'eux „de Monarques au Monde avec les Empe-„reurs Romains, qui euſſent le droit de „faire empreindre leur image dans la mon-„noye d'or; de ſorte que le Roi de Perſe „même, qui prenoit de ſi glorieux titres, „n'eût ôſé entreprendre d'en faire autant. „Agathias auſſi, parlant du Roi Théode-„bert, dit qu'il fut tellement indigné de „voir que l'Empereur Juſtinien prenoit en-„tre autres qualités celle de *Francicus*, com-„me s'il eut dompté les François, & qu'il „eut poſſedé quelque droit de ſupériorité „ſur eux, que par cette conſidération il „ſe réſolut d'aller ſubjuguer la Thrace, met-„tre le ſiége devant Conſtantinople, & ren-„verſer l'Empire Romain, dont cette Ville „étoit pour lors la Capitale. Je ſais bien „que le même Agathias appelle ce deſſein „téméraire, préſuppoſant que Théodebert „fût péri dans une ſi hardie, ou pour tirer „de ſon terme, dans une ſi furieuſe entre-„priſe. Il avoüe pourtant que le Roi l'a-

„voit

„voit conduite à tel point, que sans sa mort, „survenue dans la chasse d'un taureau sauvage, rien ne le pouvoit plus retarder; „& Dieu sait si l'évenement eût été conforme aux conjectures de notre Historien. „Tant y a que ce sont des témoignages „autentiques & irréprochables du pouvoir „absolu de notre Monarchie; qui n'a jamais „reconnu que Dieu pour supérieur, & selon le mot d'un bon Gaulois à Alexandre, „que le Ciel seul audessus d'elle".

L'Histoire d'Agathias est divisée en cinq Livres. Son style est agréable, fleuri, coulant, & toujours égal, quoiqu'il n'approche pas de l'élegance des anciens Historiens Grecs. Sigonius & Verderius ont eu tort de soutenir qu'il étoit bas & rampant.

Il est assez particulier que Photius, qui a parlé de tant d'Auteurs dans sa *Bibliothéque*, n'ait pas dit un seul mot d'Agathias, sur-tout aiant fait mention de Procope, dont cet Historien est comme le continuateur. Je ne sais pourquoi Mr. Rollin n'en a rien dit dans le petit *Traité* sur les Historiens Grecs, qu'il a placé dans le douzième Tome de son *Histoire Ancienne*, non plus que de Procope. J'avoue que je ne saurois comprendre quelle a été la raison du silence de Mr. Rollin, sur-tout aiant

 parlé

parlé, comme il a fait dans ſon *Traité* ſur les Hiſtoriens Latins (inſeré également dans le même Tome de ſon *Hiſtoire Ancienne*,) de Marcellin, d'Eutrope, d'Aurele Victor, de Spartien, de Lampride, de Vulcace, de Capitolin, de Pollion, de Vopiſque, enfin de tous les plus chétifs Hiſtoriens Latins, & qui ſont bien inférieurs, ſoit pour l'utilité, ſoit pour le mérite, à Procope & à Agathias. Bellarmin, dans ſa *Chronoolgie*, a commis la même faute, car l'on ne peut nier qu'un pareil oubli n'en ſoit pas une; mais il n'a point omis Procope, ainſi qu'a fait Mr. Rollin. On dira peut être que Bellarmin dans ſa *Chronologie* n'a placé preſque que des Ecrivains qui ont écrit ſur des matières qui avoient rapport avec l'Hiſtoire de l'Egliſe; mais dès qu'il fait mention de Procope, pourquoi oublier le Continuateur de ſon Hiſtoire?

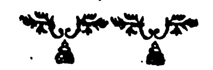
Agathias peut être conſidéré comme le dernier des Auteurs Païens qui nous reſtent, & qui ſont de quelque conſidération. Quoique certains Ecrivains dans ces derniers ſiécles aient paru croire qu'Agathias avoit été Chrétien, parce qu'on ne trouvoit dans ſon Ouvrage aucune invective contre le Chriſtianiſme, il n'en eſt pas moins certain cependant qu'il a été Païen. Il n'eſt pas ſurprenant qu'Aga-

qu'Agathias, qui vivoit dans un tems où le Paganiſme étoit arrivé au point total de ſa deſtruction, où l'on ſéviſſoit par les édits des Empereurs contre ceux qui le défendoient, ait écrit avec modération, & n'ait point ôſé attaquer le Chriſtianiſme. La Mothe-le-Vayer [51] & pluſieurs autres Savans ont remarqué judiceuſement que la manière, dont Agathias s'explique ſur la raiſon pourquoi la fortereſſe d'Onogoris dans la Colchide s'appelloit le *Fort St. Eſtienne*, eſt une preuve évidente qu'Agathias étoit Païen. Cet Hiſtorien, rapportant comment ce Saint fut lapidé dans ce lieu, ſe ſert du terme φασὶν, qui ſignifie, *à ce qu'ils diſent*. Eſt ce là la maniére dont un Hiſtorien Chrétien ſe ſeroit expliqué, ſur-tout dans le tems où Agathias écrivoit?

Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très humble Serviteur, &c.



LETTRE

[51] Idem, ibid.

LETTRE DIX-NEUVIEME.

§. I.

PHILON, *Juif.*

MONSIEUR,

Je n'ai pas cru devoir interrompre la suite des Historiens Païens pour placer parmi eux les Auteurs Chrétiens qui, depuis l'établissement de notre sainte Religion, ont écrit l'Histoire Ecclésiastique en Grec. J'en ferai donc actuellement mention dans cette *Lettre*, & je commencerai par Philon, qui vivoit sous Caius Caligula. Quoique Juif, je ne ferai point difficulté de le placer à la tête de tous les Historiens Chrétiens. Puis-

[1] *Idcirco a nobis inter Scriptores Ecclesiasticos ponitur, quia Librum de prima Marci Evangelistæ apud Alexandriam scribens Ecclesia, in nostrorum laude versatus est: non solum eos ibi, sed in multis quoque provinciis esse memorans & habitacula eorum dicens Monasteria.* Hieronym. *Catalog. Scriptorum Ecclesiast. Art.* 21.

[2] *Hic (Philo) ponitur a Sancto Hieronymo inter Scriptores Ecclesiasticos, quia scripsit in laudem Christianorum qui sub Sancto Marco Evangelista in Ægypto religiosissime*

Puiſque St. Jerôme [1] l'a nommé parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques, à cauſe des loüanges qu'il a données aux Chrétiens qui vivoient en Egypte ſous la direction de St. Marc l'Evangéliſte, cette même raiſon a engagé dans ces derniers tems le Cardinal Bellarmin [2] de le mettre auſſi au nombre des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Philon nâquit à [3] Alexandrie ſous l'empire de Tibere. Il étoit de la race Sacerdotale, & ſon frere Alexandre étoit Prince de la Synagogue d'Alexandrie. Il fleurit [4] principalement ſous le regne de Caligula, & il fut le chef de la députation que les Juifs envoierent à ce Prince. Agrippa regnoit alors en Judée. Le principal ſujet de l'ambaſſade de Philon, étoit pour porter des plaintes à l'Empereur contre les habitans de la ville d'Alexandrie. Caligula ne voulut

vivebant, & præterea jure numeratur inter Scriptores Eccleſiaſticos. Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib. p.* 25.

3 *Duxit autem Philo genus a Sacerdotibus, patria Alexandrinus.* Phot. *Biblioth. Art. CV.* St. Jerôme dit la même choſe. *Philo Judæus, natione Alexandrinus, de genere Sacerdotum.* Hieronym. *Catalog. Scriptor. Eccleſiaſt. Art.* 21.

4 *Floruit Caji Cæſaris temporibus, ad quem & pro ſua gente Hebræa legationem ſe ſuſcepiſſe ſcribit, regnante in Judæa Agrippa.* Phot. *Biblioth. Art. IV.*

voulut point donner audience à Philon, ni aux Juifs qui l'avoient accompagné; il les fit chaſſer hors de ſa préſence. Cet Auteur a écrit lui-même une rélation de ſon Ambaſſade, ſous lé titre de *Diſcours contre Flaccus.*

Les Alexandrins avoient envoié, pour ſoutenir leur cauſe, Appion, contre lequel Joſephe écrivit dans la ſuite. Cet homme, animé de toute la haine que les Egyptiens conſervoient depuis un tems immémorial contre la nation Judaïque, accuſa les Juifs de pluſieurs crimes, & inſiſta principalement ſur ce qui pouvoit irriter le plus l'eſprit de Caligula; c'eſt que les Juifs ne vouloient pas lui conſacrer des images, ni jurer par ſon nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui élevoient des Temples & des Autels. Auſſi Caligula fit il lui-même

5 *Aiunt hunc ſub Cajo Caligula Romæ periclitatum, qui legatus gentis ſuæ miſſus fuerat: cum ſecunda vice veniſſet ad Claudium, in eadem urbe locutum eſſe cum Apoſtolo Petro, ejusque habuiſſe amicitias, & ob hanc cauſam etiam Eccleſiam Marci diſcipuli Petri apud Alexandriam ſectatorem ornaſſe laudibus. Catalog. Script. Eccleſiaſt.* Hieronym. *Art.* 21.

6 *Ferunt eundem (Philonem) Chriſtianis etiam ſacris [illegible] tiatum, ab his tandem dolore quodam atque iracundia [illegible]*

même des plaintes à Philon sur ce que les Juifs étoient les seuls qui refusoient de l'honorer comme un Dieu.

St. Jerôme [5] dit que Philon fit un second voïage à Rome sous l'empire de Claude; mais ce fait est fort incertain. Cependant Photius remarque qu'on disoit que Philon avoit été Chrétien, mais qu'il avoit cessé de l'être par quelque sujet de chagrin, & par un mouvement de colère. Il raconte aussi que [6] Philon, étant allé à Rome sous l'empire de Claude, il y eut des conférences avec St. Pierre, & vécut avec lui familiérement; ce qui fut cause que Philon parla d'une manière très honorable des disciples de Marc & de St. Pierre. Il dit qu'ils vivoient en Philosophes, qu'ils pratiquoient les jeûnes, qu'ils étoient adonnés à la méditation, & qu'ils méprisoient les richesses. Pho-

visse, verùm antea Claudio August. imperante adita Roma, in Beatum Petrum Apostolorum principem incidisse cumque usum familiariter, atque hinc etiam factum esse, ut & discipulorum Beati Marci Evangelistæ & Sancti Petri auditoris mentionem laudationemque posuerit. Hos enim aiunt, apud Judæos, philosophicam duxisse vitam, iste commemorat horum domicilia, Monasteria appellat, eosdemque meditationi deditam vitam jejunio, atque precationi degere, nihil interim opum possidendo, prædicat. Photii *Biblioth. Art. CV.*

Photius [7] croit que Philon eſt la cauſe qu'on a pris la coutume dans l'Egliſe d'expliquer l'Ecriture allégoriquement. Bellarmin eſt du même ſentiment, & dit [8] que cet Auteur eſt le premier qui ait expliqué les Ecritures. Quant à ſon ſtyle, il eſt ſi beau & ſi coulant, qu'on a dit: *Ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon*, pour montrer la grande reſſemblance qu'il y a entre le ſtyle de ces deux Auteurs [9] ἢ Πλάτων φιλωνίζει, ἢ Φίλων πλατωνίζει. *Aut Plato philonizat, aut Philo platonizat;* ce ſont les propres termes de Photius.

7 *Et vero ab hoc (Philone) arbitror omnem allegoricum ſacræ Scripturæ Sermonem promanaſſe.* Photii *Biblioth. Art. CV.*

8 *Et præterea jure numeratur inter Scriptores Eccleſiaſticos Teſtamenti Veteris; quoniam Scripturas divinas Teſtamenti Veteris primus expoſuit.* Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib. . . . . p.* 25.

9 Phot. *Biblioth. Art. CV.*

10 *Tantamque ſibi apud Græcos artis dicendi peritiæ celebritatem peperit, ut vulgo etiam ſermone illud uſurpetur,* ἢ Πλάτων φιλωνίζει ἢ Φίλων πλατωνίζει. Idem, ibid.

11 *De Mundi opificio. Lib. I. De Allegoriis legis & Cherubim.* 1. *De Sacrificiis Abel & Cain* 1. *Quod deterius potiori inſidietur,* 1. *De Agricultura.* 1. *De Plantatione*



ıs. Ce ſçavant Critique nous apprend core [10] que Philon s'étoit fait parmi les ecs une grande réputation par ſon éloence.

Il ne nous reſte qu'une partie des Ouages que Philon avoit compoſés ; on peut voir le Catalogue dans l'Hiſtoire d'Euſe-, Livre 2. Chapitre 17. Je place au bas la page la liſte de ceux qui nous reſtent, s qu'ils ſont imprimés [11] dans l'édition Bâle de 1560.

On attribue à Philon un Bréviaire hiſtoue, & quelques autres Hiſtoires qui ont été

ie. 1. *In illud reſipuit Noe.* 1. *De Gigantibus.* 1. *Quod us ſit immutabilis.* 1. *De Confuſione linguarum.* 1. *De rahamo.* 1. *De Profugis.* 1. *Qui rerum divinarum ſit res.* 1. *De Joſeph.* 2. *De Moſis vita.* 3. *De Charita-* 1. *De Creatione Principis.* 1. *De Fortitudine.* 1. *De calogo.* 1. *De ſpecialibus Legibus.* 1. *De Circumciſione.* 1. *Monarchia.* 2. *De Sacerdotum Honoribus.* 1. *De Victi-s.* 1. *De Offerentibus victimas.* 1. *De Meretricis Merce-* 1. *Quod omnis probus Liber.* 1. *De Vita contemplati-* 1. *De nobilitate.* 1. *De Præmiis & Pœnis, de Execra-me.* 1. *Quod Mundus ſit incorruptibilis.* 1. *In Flaccum.* 1. *le Legatione ad Cajum.* 1. Le Cardinal Bellarmin aſſure ue tous ces Traités différens ſont ſans contredit de hilon. Voici les propres mots de ce Cardinal : *de his ibris non eſt controverſia.*

été imprimées ensemble, & qui ne s
point de lui, comme l'a judicieusement
marqué Bellarmin [12].

§. II.

EUSEBE DE CESARÉE,
DE SYNESIUS.

Eusebe, Evêque de Césarée, fut ord
né Prêtre par Agapius, Evêque de la m
me ville. La persécution de Dioclétien
tant survenue, il exhorta les Chrétiens
suppo

[12] *Circumfertur nomine Philonis Breviarium tempori sed ab omnibus rejicitur, ut etiam alii Historici, qui c eo Breviario simul editi sunt.* Bellarm. *de Scriptor. clesiast. Lib.* . . . . *p.* 26.

[13] *Ob amicitiam Pomphili Martyris ab eo cognomen sortitus est.* Hieronym. *Catalog. Scriptor. Ecclesiast. Art.* Photius dit la même chose que St. Jerôme. *Fuisse Sa ti Martyris Pamphili virtutis ardentem amatorem, unde Pamphili cognomentum adeptum esse quidam affirmant.* Ph *Biblioth. Art. XIII.*

[14] Voici ce que dit Mr. Dupin à ce sujet: „On a „reproché à Eusebe d'avoir offert de l'encens aux id „les pendant cette persécution. Ce reproche lui „fait par Potamon, Confesseur & Evêque d'Egyp „dans le Synode de Tyr; car si nous en croions „Epiphane, dans *l'Héresie* 68. cet Evêque, aiant apper „Eusebe de Césarée, commença à s'écrier: *Quoi! Euse*



supporter courageusement les plus grands tourmens pour la Foi de Jesus-Christ, & il donna ses plus tendres soins à son ami Pamphile, qui souffrit le martyre. L'amitié qu'il avoit eue pour ce Saint, & le respect qu'il avoit pour sa mémoire, l'engagerent, à ce qu'ont rapporté quelques Auteurs [13], de prendre son nom. Les ennemis d'Eusebe lui ont reproché d'avoir, pendant la persécution, offert de l'encens aux Idoles pour sortir de prison; mais les Ecrivains les plus impartiaux [14] conviennent que

„*tu es assis en qualité de juge de l'innocent Athanase?* „*Qui pourroit le souffrir? Dis-moi, n'avons-nous pas été* „*ensemble en prison durant la persécution? J'y ai perdu* „*un œil pour la défense de la vérité, & toi, tu n'as per-* „*du aucune partie de ton corps, tu n'as point souffert;* „*comment donc es tu sorti de prison?* St. Epiphane ajoute „qu'Eusebe, aiant entendu cela, se leva & rompit l'As- „semblée, disant, *Si étant hors de votre pais, vous dites* „*des choses de cette nature contre nous, il faut que vos* „*accusateurs aient raison; car si vous exercez ici votre ty-* „*rannie, vous le faites à plus forte raison dans votre pa-* „*trie.* Ce fait est confirmé par les Evêques du Con- „cile d'Alexandrie, qui disent dans leur Lettre qu'*Eu-* „*sebe de Césarée a été accusé par leur Confesseur d'avoir* „*immolé aux Idoles*". Cependant le reproche de Potamon est sans fondement; car quand bien même il seroit vrai qu'Eusebe eût été mis en prison pour la Foi,

que cette accusation n'a aucun fondement. En effet à peine la persecution fut-elle finie, qu'Eusebe fut élu Evêque de Césarée à la place d'Agapius, l'an 314. de Notre Seigneur. Est-il vraisemblable qu'on eût choisi, pour succéder à un saint Prélat comme Agapius, un homme qui peu de jours auparavant auroit idolatré, & que ce fussent des Chrétiens, qui avoient essuié une persécution, qui eussent fait ce choix? La mauvaise volonté des ennemis d'Eusebe paroît trop à decouvert dans cette fausse imputation, & doit servir à ceux qui veulent juger du mérite de cet Evêque, pour ne pas se laisser séduire par ce qu'en ont écrit plusieurs Auteurs qui ne l'aimoient pas à cause de ses sentimens. On l'a soupçonné d'avoir favorisé le parti des Ariens,

il ne s'ensuit pas qu'il eût sacrifié pour en sortir, parce qu'il n'avoit pas perdu aucune partie de son corps. Il pouvoit avoir été delivré de la persécution, sans souffrir la perte de ses membres pour plusieurs autres raisons; & c'étoit juger témérairement de son prochain, que d'accuser, comme fit Potamon, un Evêque d'un très grand crime, sur une conjecture aussi foible que celle-là. Mais ce bon homme avoit plus de zèle que de prudence. Il y a plus d'apparence qu'Eusebe demeura ferme dans la Foi de Jesus-Christ, premierément parce qu'il faut toujours juger bien de son prochain

Ariens, en voilà assez pour le rendre odieux à tous les Evêques qui suivoient le parti de St. Athanase. Ne voions. nous pas aujourd'hui l'acharnement que nos Auteurs, même ceux qui passent pour les meilleurs, ont contre ceux qui ne sont pas de leur Communion, & sur-tout contre les gens qu'ils regardent comme Chefs d'une nouvelle secte?

St. Jerôme appelle [15] Eusebe le Porte enseigne de la faction Arienne, St. Athanase lui fait le même reproche dans le Livre *des Décrets du Synode de Nicée.* Le septième Concile, dans l'Acte cinquième, rejette l'autorité d'Eusebe, comme étant Héretique & Arien; Bellarmin, qui rapporte les sentimens

quand on n'a point de preuves évidentes qu'il a mal fait ; secondement parce qu'il n'y a pas d'apparence que s'il eût commis ce crime étant Prêtre, il eût ensuite été élu Evêque de Césarée. *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques, &c. par* Ellies Dupin, *Théologie, &c. Tom.* 2. *p.* 12.

15 Dans un autre endroit St. Jerôme ap- *le Prince des Ariens.* Referens enim de ap- philii Martyris, quam nos Eusebii, Arianoru probavimus. Hieronym. *Apolog. advers. Ruf.* *Tom.* 2, *edit. Basileæ.*

timens de tous ces Peres [16], s'etonne à ce sujet qu'il y ait eu des Modernes, qui, après une condamnation aussi autentique, aient voulu justifier absolument Eusebe. Photius [17] convient que cet Evêque étoit un homme d'une grande doctrine, mais il ajoute qu'il manque quelquefois de pénétration & de justesse dans l'explication de certains Dogmes; qu'il profere en plusieurs endroits des blasphêmes contre le Fils de Dieu, l'appellant la seconde Cause, le souverain Empereur, & se servant de plusieurs expressions dans lesquelles on découvre le germe de la fureur Arienne.

Malgré les autorités que je viens de citer, & sur lesquelles on vient de fonder la condamna-

[16] *Porro Eusebium hunc Cæsariensem Arianum hæreticum fuisse testatur Sanctus Athanasius in Libro de* Decretis Nicenæ Synodi: *testatur Sanctus Hieronymus in utroque Libro* adversus Ruffinum, *ubi Eusebium hunc non solum hæreticum Arianum, sed nunc* Signiferum, *nunc Principem Arianorum vocat: testatur septima Synodus Act.* 5. *ubi primum Legati Apostolici, deinde tota Synodus rejiciunt auctoritatem Eusebii Pamphili, tanquam hæretici Ariani. Quare mirum est cur aliqui Moderni Eusebium hunc tanto ardore defendere velint.* Bellarmin. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib.* p. 10.

[17] *Homo tamen multæ doctrinæ est: tametsi mentis acumine, affectuumque constantia, quantum in dogmatum accura-*

damnation d'Eusebe, on peut bien soutenir, sans qu'on doive s'en étonner (ainsi que le fait Bellarmin,) qu'Eusebe n'a point mérité les reproches qu'on lui a faits; car il y a plusieurs Auteurs anciens, Grecs & Romains, qui ont pris sa défense. Parmi les Grecs, les principaux sont Socrate, Sozomene, Gelasse de Cyzique. Ce dernier Ecrivain, qui vivoit dans le cinquième Siécle, & qui avoit presque été contemporain d'Eusebe, non seulement soutient qu'il n'avoit point été Arien, mais il le place avec les plus grands Saints, & l'egale à St. Athanase & à St. Gregoire de Naziance. Bellarmin [18] convient lui-même de ce fait, comment donc peut-il lui sembler si étrange qu'Eu-

ta tractatione est opus indigeat. Etenim & hic compluribus in locis blasphemum in Filium *videas, eundemque* secundam Causam *appellantem, ac* summum Imperatorem; *aliaque id genus Arianici furoris germina apparent.* Photii *Biblioth. Art. III.*

[18] *Gelasius in* Historia Nicænæ Sinodi Lib. 2. *mirifice laudat Eusebium Cæsariensem, eumque affirmat nunquam adhæsisse Arianis. Sic etiam Autor Libri de* duabus Naturis Christi *ponit eundem Eusebium Cæsariensem inter sanctos probatissimos Patres Athanasium, Nazianzenum & alios ejusdem gloriæ.* Bellarmin. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. p.* 259.

qu'Eusebe ne paroisse point aux yeux de certains Modernes aussi coupable que le fait St. Jerôme? Parmi les Latins, Victorius & plusieurs autres ont défendu Eusebe; [19] quelques-uns même l'ont invoqué comme Saint. Quant aux Modernes, ils sont partagés à son sujet, ainsi que les Anciens. Baronius & Bellarmin le condamnent. Mr. de Valois l'abandonne jusqu'au Concile de Nicée, & soutient qu'il a été ensuite très orthodoxe. Mrs. Herment & Tillemont le traitent durement & avec la dernière sévérité; les Peres Benedictins de St. Vanne le justifient; le Pere Dom Bernard, dans la *Préface*

19 Ecoutons parler le savant Mr. Dupin. „L'auteur „de *la Vie de Saint Valerien* l'appelle *Eusebe de sainte* „*mémoire:* Usard, au 21 Juin, *Palestinæ S. Eusebii Episcopi* „*& Confessoris, viri excellentissimi ingenii & Historiographi*: „Norkerus au 21 Juin, *in Cæsarea depositione sancti Eusebii.* „Outre ces deux Martyrologes. où il est mis au nom- „bre des Saints, Manecharius, dans la Lettre à *Ceramnius* „*Evêque de Paris,* qui est à la tête de la passion du „Martyre de Speusippe, Elasipe & Melusipe, l'appele „*Saint.* Il y a dans un Bréviaire manuscript de Limo- „ges trois leçons à sa loüange. Dans un ancien Bré- „viaire de la même Eglise, imprimé en 1587 il y a au „21 Juin une oraison à la loüange d'Eusebe, & dans le „Missel, imprimé en 1484 une Messe de St. Eusebe

Préface des Commentaires de cet Ecrivain sur les Pseaumes, rapporte plusieurs autorités pour prouver qu'il étoit Arien; Mr. Dupin, dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, tient un milieu entre ces sentimens opposés. Il prétend qu'Eusebe n'a jamais été un véritable Arien, qu'il a enseigné que le Verbe étoit Dieu, & Fils de Dieu; qu'il a rejetté l'erreur de ceux qui disoient que le Verbe avoit été tiré du néant, & qu'il devoit être mis au rang des créatures; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit insinué en quelques endroits de ses Ouvrages que la Personne du Fils n'étoit point égale

„Dans un ancien Manuscrit de l'Eglise de Paris, de la „version de l'histoire d'Eusebe, on lui donne la qualité „de *Saint*. Le Cardinal Baronius dit que tout cela n'est „arrivé que par erreur, qu'on a pris Eusebe de Césa„rée pour Eusebe de Samosate, & sur cette conjecture „il a fait effacer le nom du premier du Martyrologe „Romain: mais Baronius avance cela sans fondement, „& contre le témoignage formel des Martyrologes, qui „font nettement mention d'Eusebe Evêque de Cesarée, „& le distinguent de tout autre par des caractères très „évidens, & auxquels on ne pouvoit pas se tromper". *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques, &c. par* Elies Dupin, &c. *Tom.* 2. *p.* 13.

égale à celle du Pere [20], & qu'on ne lui devoit pas la même [21] adoration. Mr. Dupin ajoute que les expreſſions, dont s'eſt ſervi Euſebe, en admettant quelque inégalité entre le Pere & le Fils, ſont très favorables aux Ariens, & que les liaiſons, qu'il a eues

[20] Euſebe déclare en pluſieurs endroits des *trois Livres de la Théologie Eccléſiaſtique* que le Verbe eſt Dieu & Fils de Dieu. Il dit nettement qu'il n'eſt point tiré du néant, ni créé dans le tems; mais qu'il eſt engendré de toute éternité de la ſubſtance du Pere. Il rejette formellement l'erreur de ceux qui diſent que le Verbe a été tiré du néant, & qui le mettent au nombre des créatures; mais il ſemble inſinuer en quelques endroits, & principalement au Livre ſecond, Chapitre ſeptième, que la Perſonne du Fils n'eſt pas égale à celle du Pere, qu'on ne lui doit pas la même adoration. Ce n'eſt pas ſeulement dans ces Livres qu'il parle ainſi, il le fait auſſi dans tous ſes autres Ecrits, dans leſquels il rejette l'impiété de ceux qui diroient que le Fils eſt tiré du néant, qu'il n'eſt pas de la ſubſtance du Pere, qu'il y a eu un tems qu'il n'étoit point; mais en même tems il ſemble admettre quelque inégalité entre le Pere & le Fils, & reconnoître dans le Fils quelque ſorte de dépendance & d'infériorité. *Idem*, ibid. p. 7.

[21] Au Chapitre ſecond de ſon *Hiſtoire*, Euſebe appelle le Fils *le Miniſtre de la volonté du Pere, & la ſeconde Cauſe après lui.* Il dit que c'eſt le Pere qui ordonne, & que c'eſt le Fils qui exécute. Il aſſûre que le Pere n'a pû prendre une forme humaine. Dans *l'oraiſon*

a eues avec quelques Evêques de leur Communion, ont pû le rendre suspect d'Arianisme. Enfin Mr. Dupin finit par dire qu'il est certain qu'Eusebe n'a point reconnu la divinité [22] du St. Esprit.

Quoi

sur la Dédicace de l'*Eglise de Tyr*, il appelle le Fils de Dieu le *second Auteur de nos biens*; *l'Ange du Conseil*, *le Chef des Armées de Dieu*. Ces expressions sont toutefois plus tolérables que ce qu'il dit dans le Livre cinquième de *la Préparation*, *Chap*. 4. que le Fils n'est adorable qu'à cause du Pere qui habite en lui, & au Chap. 8. que le Fils est un Seigneur inférieur au Pere. Enfin on ne peut pas excuser ce qu'il dit au Chapitre 7, du Livre 2. de *la Théologie*, & en d'autres endroits, que la gloire du Fils est moins grande que celle du Pere; que le Fils ne mérite pas un honneur égal à celui du Pere. *Idem*, ibid. p. 13.

[22] Quand on pourroit justifier Eusebe sur la doctrine de la divinité du Fils, il est plus difficile de le defendre sur ce qu'il a dit du St. Esprit; car il assûre non seulement dans ses Livres *de la Préparation* & de *la Démonstration Evangelique;* mais encore dans son troisième Livre de *la Théologie Ecclésiastique*, qu'il n'est point véritablement Dieu. *Le Saint Esprit*, dit-il, *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point son origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choses qui ont étés faites par le Fils*. Ce que nous avons dit jusques ici du sentiment d'Eusebe sur la Trinité, fait voir d'un côté que c'est à tort que Socrate, Sozomene & quel-

Quoi qu'il en soit d'une dispute qui dure depuis si long-tems & qui est si peu éclaircie, il n'en est pas moins certain qu'Eusebe a été un des plus savans hommes de l'antiquité, comme ses partisans [23] & ses adversaires l'ont également reconnu. Il fleurit principalement sous le regne de Constantin, de qui il fut très aimé. Il prononça même le panégyrique de cet Empereur

ques autres Auteurs nouveaux l'excusent entiérement; & d'autre côté que c'est une grande injustice de l'appeller *Arien*, & même *le Chef des Arien*, comme le fait St. Jerôme, que plusieurs autres ont suivi, puisqu'il rejette formellement les principales erreurs d'Arius, qui sont que; le Verbe a été fait de rien, qu'il n'est point de la substance du Pere, qu'il est dissemblable du Pere, & qu'il y a eu un tems qu'il n'étoit point. *Idem*, ibid. p. 7. Tom. 2.

23 Je citerai encore le sage & savant Mr. Dupin. „Voici une partie des témoignages des Auteurs anciens „sur la Science d'Eusebe. Constantin, dans son *Epître* „*à ceux d'Antioche*, & dans une Lettre qu'il lui écrit, „louë sa doctrine & son érudition. Saint Basyle, dans „son Livre *du St. Esprit*, Chap. 29. l'appelle un Auteur „digne de foi, à cause de sa grande érudition sur toute sorte de matières. διὰ πολυπειρίαν ἀξιόπιστος. „Saint Jerôme, le plus grand ennemi d'Eusebe, ne peut „s'empêcher souvent de loüer son érudition, d'avoüer

reur dans la réjouïssance publique qu'il fit faire la trentième année de son empire, qui fut la dernière de sa vie. Eusebe ne survécut que peu de tems à cet Empereur, & il mourut vers l'an 338.

Il y a peu eu de Peres de l'Eglise qui aient montré autant de probité & de modération qu'Eusebe. Avant de parler de ses Ouvrages, je crois devoir placer ici l'éloge

„qu'il estime ses Ouvrages, & de dire, dans son *second* „*Livre contre Ruffin*, que c'est un homme très savant: „*vir doctissimus Eusebius, doctissimum dico, non Catholicum.* „Il ne faut pas s'étonner que Ruffin, partisan d'Eusebe, „lui donne le même titre. Antipatre de Bostre, qui ne „lui est pas favorable, lui donne le nom de πολυιςωρ; „c'est-à-dire de savant sur plusieurs matières, & il dit „de lui qu'il avoit lû tous les Livres des Anciens, re„cherché & expliqué toutes leurs opinions, & composé „lui-même des Ouvrages très utiles. Philostorge le „loüe à cause de son Histoire, Socrate & Sozomene le „défendent Victorius l'appelle un homme très savant, „le Pape Gelase n'ôse pas rejetter son Histoire, à cause „de l'érudition qui s'y rencontre, & des choses qui „peuvent servir d'instruction. Pelage assûre qu'il n'y „a point d'Histoire qui soit plus estimable que celle „d'Eusebe. Photius, qui reprend le style & la doctrine „d'Eusebe, loüe sa science & son érudition. Je passe „sous silence le témoignage des Auteurs nouveaux". *Idem, ibid. p.* 13 *Tom.* 2.

loge que Mr. Dupin fait de sa personne, & cet éloge me fournira la matière de quelques réflexions. [24] „Eusebe a été un „des plus savans hommes de l'antiquité, „comme ses partisans & ses adversaires l'ont „également reconnu; on peut même dire, „sans craindre de se tromper, qu'il n'y en „a point eu parmi nos Auteurs Grecs qui „aient eu tant de lecture & d'érudition. „Presque tous les Ouvrages qu'il a faits, „sont d'un travail prodigieux, & d'une très „longue & très laborieuse recherche. Il „faut néanmoins avoüer qu'il a été beau„coup soulagé par les mémoires de ceux „qui avoient écrit avant lui sur les mêmes „matières, dont il ne fait point de diffi„culté de copier les Ouvrages. Il ne s'est „point appliqué à polir son discours; dé„faut ordinaire presque à tous ceux qui „font leur capital de la science & de l'éru„dition. Son style n'est ni éloquent, ni „agréable, comme Photius l'a remarqué „plusieurs fois. Il est sec & stérile, & n'a „presque aucun agrément. Il est fort propre „pour ceux qui veulent s'appliquer sérieu„sement à l'étude & à la recherche de la „vérité, & qui aiment à la considerer „toute

24 *Idem, ibid. p. 9. Tom. 2.*

„toute nue & dépouillée des ornemens du „discours; mais il n'est nullement propre „à attirer ceux qni se laissent prendre par „les manières de dire les choses, & par la „force de l'éloquence. Pour ce qui regar- „de sa personne, il me semble avoir été „fort desintéressé, fort amateur de la paix, „de la vérité & de la Religion. Quoiqu'il „ait eu des liaisons très étroites avec les „ennemis de St. Athanase, il ne paroît pas „qu'il ait été son ennemi, ni qu'il ait pris „beaucoup de part à la querelle des Evê- „ques de ce tems là. Il s'est trouvé dans „les Conciles où l'on a fait des choses in- „justes contre Eustache & contre St. Atha- „nase; mais l'on ne voit point qu'il y ait „donné des marques d'emportement, ni „qu'il ait été le ministre de la passion des „autres. Il n'a point été auteur de nouvel- „les formules de Foi, il n'a point fait „d'intrigue pour la perte d'Athanase, ni „pour la ruine de ceux de son parti; il eût „seulement souhaité pouvoir accommoder „les deux partis. Il n'a point abusé du „crédit qu'il avoit auprès de l'Empereur „pour s'élever, ni pour détruire ses enne- „mis, comme a fait Eusebe de Nicomedie; „mais il s'en est servi utilement pour le „bien & pour l'avantage de l'Eglise. Je „ne

„ne doute point que tant de bonnes qua-
„lités ne l'aient fait mettre au nombre des
„Saints dans les Martyrologes d'Uſard &
„d'Adon, & dans quelques anciens Offices
„des Egliſes de France. Il eſt vrai qu'il
„n'eſt pas demeuré en paiſible poſſeſſion
„de cette qualité de Saint; mais ce ſeroit,
„à mon avis, une témérité de l'en juger
„abſolument indigne".

Faiſons actuellement quelques réflexions ſur ce que vient de nous dire Mr. Dupin. Selon lui, Euſebe a eu des qualités aſſez bonnes pour mériter d'être mis au nombre des Saints; il dit qu'à ſon avis, ce ſeroit une témérité de l'en juger indigne: mais comment eſt ce que Mr. Dupin accorde la poſſibilité de la ſainteté d'Euſebe avec ſa croiance ſur les points les plus fondamentaux de la Religion? Eſt-il poſſible d'être Saint, & de croire que *la gloire de Dieu le Fils eſt moins grande que celle de Dieu le Pere, & que le Fils ne mérite pas des honneurs à l'égal du Pere?* Peut-on être encenſé, invoqué, placé ſur un Autel après ſa mort, lorſqu'on a cru pendant ſa vie *que le St. Eſprit n'eſt ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point ſon origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choſes qui ont été faites par le Fils?* Si en ſuivant une

pareil-

pareille croiance, qui détruit non ſeulement le Myſtère de la Trinité, mais qui même viſe beaucoup à l'Arianiſme, mettant une différence entre la gloire du Pere & du Fils, entre les honneurs qui doivent leur être rendus, on peut être ſanctifié, placé dans le Martyrologe, je ne ſais pas à propos de quoi Mélancton ne pourroit pas y occuper une place, car il a eu, ainſi qu'Euſebe, toutes les vertus morales, & quoiqu'il fût lié avec les ennemis de l'Evêque de Rome, il n'étoit point ſon ennemi perſonnel. Il n'a jamais donné des marques d'emportement, & il n'a pas été le miniſtre de la paſſion des autres: il eût ſouhaité ſeulement réunir les deux partis, & pouvoir les accommoder. Quant à la différance de ſes ſentimens à ceux des Catholiques Romains, elle étoit infiniment moins conſidérable que ne l'a été celle d'Euſebe. On dira peut-être que cet Evêque n'a été placé dans le Martyrologe que parce qu'après le Concile de Nicée il changea de ſentiment, & ſouſcrivit a la déciſion des Peres; mais on ne ſauroit ſe ſervir de ce prétexte, car Euſebe non ſeulement a perſéveré dans ſes opinions après le Concile de Nicée, mais il a affecté dans toutes les occaſions beaucoup de mépris

pour

pour ce Concile. Mr. Dupin convient de toutes ces choses; voici les propres termes dont il se sert [25]: *Ces expressions, qui pouvoient être innocentes auparavant, doivent être suspectes après la décision du Concile de Nicée. On peut encore ajouter les liaisons qu'il a eues avec les Evêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, le silence affecté dans son Histoire de ce qui regarde le Concile de Nicée, & la manière peu avantageuse dont il en parle dans ses Livres de la Vie de Constantin.* Il faut encore ajouter à cela qu'Eusebe aiant été engagé a approuver par sa signature dans le Concile de Nicée le terme de *consubstantiel*, il écrivit ensuite à son Eglise une Lettre, dans la quelle il *donna un sens à ce mot, qui n'établit point l'égalité du Pere & du Fils.* Ce sont encore les propres mots dont se sert Mr. Dupin. Ainsi il convient, & convient avec raison qu'après la décision du Concile de Nicée, Eusebe, malgré cette décision, n'admit jamais l'égalité du Pere & du Fils. Ajoutons à cela qu'il ne changea point de sentiment sur le St. Esprit, & qu'il crut toujours *qu'il n'étoit ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tiroit*

[25] *Idem, ibid. p.* 8. *Tom.* 2.

[redacted]

voit point ſon origine du Pere comme le Fils, étant au nombre des choſes qui avoient été faites par le Fils. Comment donc Mr. Dupin a-t-il pû dire que ce ſeroit une témérité de juger Euſebe indigne d'être placé au nombre des Saints? Il faut donc convenir, en admettant ce principe; qu'après le Concile de Nicée un Evêque a pû être ſanctifié, quoiqu'il n'ait pas cru l'égalité parfaite du Pere & du Fils, & la divinité du St. Eſprit. On répondra peut-être à cela que le ſentiment de Mr. Dupin eſt erroné; mais ſon Livre a été approuvé par les Docteurs, en qui la Faculté de Théologie de Paris avoit confié ſon autorité pour l'approbation des Livres, & elle n'a révoqué leur approbation que dans ce que Mr. Dupin avoit dit de Neſtorius & de St. Cyrille.

Je conclus de ceci qu'il eſt bien fâcheux, pour la réunion des Chrétiens de l'Europe, que les Théologiens Romains ne veuillent point avoir pour les Eveques d'Angletere, de Suéde & de Dannemarc la même complaiſance qu'ils ont pour un Evêque, mort depuis le quatrième ſiècle. Il ſemble que les dépoſitaires de la Religion aient affecté de devenir plus rigides, à meſure qu'ils auroient dû ſe prêter davantage aux opi-

nions des différens partis qui ont si malheureusement divisé les Chretiens. Aujourd'hui, où l'on n'a plus rien à craindre des périls auxquels le Paganisme exposoit le Christianisme, on brulera un malheureux en Espagne & en Italie, on le mettra à la Bastille en France, pour une opinion qui parroîtra opposée à la moindre décision du Concile de Trente, tandis qu'on a invoqué, pendant près de douze cens ans, comme un Saint un Eveque qui ne croioit point au St. Esprit, ni à l'égalité du Pere & du Fils, malgré la décision du Concile de Nicée, & tandis, s'il faut encore le dire, que dans les tems où l'on auroit dû être le plus rigide, & où le loup étoit au milieu de la bergerie, (j'entends le Paganisme, qui duroit encore) les Chrétiens faisoient un Evêque qui ne croioit pas à la Résurrection, & qui n'acceptoit l'Eveché qu'à condition qu'on ne le forceroit pas à changer de sentiment. C'est de Synesius, dont je parle, qui, malgré une opinion aussi contraire aux principaux dogmes de la Religion, fut cependant fait Evêque. Photius dit qu'on lui

26 *Prodiit Synesius e Gentilium Philosophorum Schola, quem aiunt ad divinam Chistianorum doctrinam inclinantem, alia quidem facile recepisse, sed (quod equidem haud*

lui passa cette erreur en faveur de sa probité, & qu'on espera qu'un homme, qui avoit autant de vertus que lui, seroit un jours plus éclairé, & viendroit à connoître cette vérité. Combien agissons-nous différemment aujourd'hui de ce qu'on faisoit au siécle de Synesius? Nous avons déposé Mr. de Senès, Prélat respectable par son grand âge, illustre par ses connoissances, célebre par ses vertus, pour avoir voulu suivre les sentimens de St. Augustin sur la grace. Nous devenons toujours plus intolérans, & lorsque nos neveux viendront un jour à ouvrir les yeux & à suivre des maximes plus charitables que les nôtres, ils seront également étonnés, & de notre folie, & de notre dureté.

Ce Synesius, dont je parle, étoit originaire de Cyrene, ville de la Pentapole. Il avoit été Philosophe Platonicien, & disciple de la célebre Hypatie, l'honneur de son sexe & de la Philosophie. Etant devenu Chrétien, on l'élut Evêque de Ptolémaïde, quoiqu'il ne crût point à la Résurrection [26] Il gouverna son Eglise

scio an aliunde certe ex epistola ipsius ad Theophilum manifeste deprehenditur) de Resurrectione dogma suscipere noluisse. Verum ita sentiens nostris tamen est dogmatibus initiatus,

Eglise avec beaucoup de sagesse, & de piété sous le regne de Théodose le Jeune. Ce fut l'an 410. qu'il fut fait Evêque, voici ce que dit Mr. Dupin à ce sujet. [27] *Synesius eut beaucoup de peine à accepter cette charge, qui lui paroissoit contraire à la vie philosophique qu'il avoit menée jusqu'alors. Il ne pouvoit pas non plus se résoudre à quitter sa femme, & il n'étoit pas encore persuadé de tous les dogmes de la Religion Chrétienne. Il croioit que les ames avoient été crées avant les corps, il ne pouvoit concevoir que le Monde dût finir, & il ne croioit pas la Résurrection des morts, comme on la croit dans l'Eglise; mais il s'imaginoit que ce qui est dit dans l'Ecriture avoit quelque sens mystique & caché. Ce sont les raisons dont il se sert lui-même daus sa* Lettre CV. *pour empêcher qu'on ne l'ordonnât. Baronius croit qu'il n'étoit pas effectivement dans ces sentimens, & qu'il a feint d'y être pour éviter la charge de l'Episcopat; mais cette conjecture n'a aucune apparence, d'autant plus qu'il assûre avec serment qu'il expose ses véritables sentimens. C'est pourquoi il vaut mieux dire avec les Anciens que le mérite de Syne-*

imo etiam summo Sacerdotio dignus habitus. Photii *Biblioth. Art. XXVI.*

Synesius, & le besoin que les Eglises d'Afrique avoient de sa protection dans un tems très difficile, avoient fait passer par-dessus ces considérations.

On voit deux choses dans ce passage de Mr. Dupin. Dans la première on trouve trois opinions de Synesius entiérement contraires à la Religion Catholique, & dans la seconde une réponse sans replique aux raison que Baronius avoit apportées pour justifier l'élection de Synesius, & lui donner des sentimens plus orthodoxes. J'ajouterai à ce que dit Mr. Dupin, que si ce qu'avance Baronius étoit véritable, Synesius auroit été l'homme du monde le plus méprisable; car premiérement il n'est jamais permis de mentir, & sur-tout dans des choses qui vont à porter un préjudice considérable à la Religion. Or les erreurs que Synesius assûroit de croire comme des vérités, étoient directement contraires à cette même Religion. D'ailleurs il n'y a qu'un méchant homme sans honneur & sans foi qui puise se parjurer & affirmer par serment qu'il croit une chose qu'il ne croit pas; cependant Synesius, dans sa *Lettre*, affirme avec serment qu'il

37 Dupin, *Nouvelle Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, &c. Tom. 3. p. 262.*

qu'il expose ses véritables sentimens. N'est-il pas étonnant après cela, que Baronius, pour justifier l'élection de Synesius, ait si peu ménagé sa personne, & ait voulu faire passer un homme, qui a été respectable par ses mœurs, par sa probité & par sa science à tous ses contemporains, pour un fourbe & un parjure? David Hoeschelius, dans ses *Notes sur Photius*, a commis la même faute que Baronius. Voici les termes dont il se sert. Il parle d'abord de l'Epître de Synesius [28]. *Epistola* 108. *quæ est ad Eutropium fratrem, inter alias opiniones Philosophicas Christianis dogmatibus adversantes Theophilo non ignorandum scribit longe se ab eo abesse, ut vulgi opinionibus de Resurrectione consentiat.* Après cette Note, voiez celle qui suit; *finxisse hanc opinionem sanctissimum virum, ad effugiendum hac arte onus Episcopale demonstrat Baronius Card. Tom. V. ad Ann. Chr.* 410.

Il paroît par un passage de la LVII. *Lettre* de Synesius qu'il ne devoit pas croire davantage la présence réelle dans l'Eucharistie que la Résurrection des morts. Voici comment

[28] Photii *Biblioth. Art. XXVI. not.* a. & *not.* b.

[29] Dupin, *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques, &c. Tom.* 3. *p.* 263.

comment il s'explique dans cette *Lettre*, je me servirai de la traduction de Mr. Dupin [29]. *Il faut bien distinguer*, dit Synesius, *la superstition de la vraie Religion. La superstition est un vice qui se pare du nom de vertu; mais la sagesse nous fait découvrir que c'est une troisiéme sorte d'impiété: ainsi je ne crus pas qu'il y eût rien de saint dans une chose qui avoit été entreprise injustement, & je ne fis aucun cas de la consécration qu'on m'alleguoit. Il n'en est pas des Chrétiens comme des Païens.* Ils ne s'imaginent pas qu'ils font descendre leur Dieu par des paroles, ou par des Cérémonies. *Ils demandent un cœur pur & exempt de passions; & quand c'est la colére & l'emportement qui fait agir les Ministres, il ne croient pas que le St. Esprit suive leur mouvement.* Ce sentiment de Synesius sur la présence réelle doit d'autant moins surprendre, que l'on trouve plusieurs Peres de l'Eglise qui lui sont antérieurs, & plusieurs postérieurs, qui ont parlé de la même maniére. Tertulien ne doit point avoir cru la présence réelle, puisqu'il explique [30] ces mots, *Ceci*

[30] *Acceptum panem, & distributum Discipulis Corpus suum illum fecit, hoc est Corpus meum dicendo, id est figura Corporis mei.* Tertulian. *contr. Marc. Lib.* 4. *Cap.* 20.

Ceci est mon Corps, par ceux ci, *C'est-à-dire, la figure de mon Corps.* St. Augustin parle de même que Tertulien, & ne peut avoir cru la Transubstantiation, ou bien il faut avoüer que les choses qu'il dit au sujet de l'Eucharistie, sont vuides de tout sens; car que peuvent alors signifier ces paroles, qui sont celles dont il se sert [31]: *Le Seigneur n'a pas hésité à dire*, Ceci est mon Corps, *lorsqu'il ne donnoit que le signe de son Corps.* Théodoret, qui étoit contemporain de Synesius, s'explique ainsi [32]. *Les Symboles mystiques après la sanctification,*

ne

[31] *Non enim Dominus dubitavit dicere, Hoc est Corpus meum, cum signum daret Corporis sui.* August. contr. *Adim. Cap. 12. Tom. 6. fol. 39. A.*

[32] Οὐδὲ γὰρ μετὰ τὸν ἁγιασμὸν τὰ μυστικὰ σύμβολα τῆς οἰκείας ἐξίσταται φύσεως, μένει γὰρ ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ τοῦ σχήματος καὶ τοῦ εἴδους, Theodoret. *Dialog.* 2. *p.* 205.

[33] *Considerandum quoque quod in pane illo non solum Corpus Christi, verum etiam, corpus in eum credentis populi figuratur: unde multis frumenti granis conficitur, quia corpus populi credentis multis per verbum Christi fidelibus augmentatur. Qua de re sicut mysterio panis ille Christi Corpus accipitur, sic etiam in mysterio membra populi credentis in Christum intimantur, et sicut non corporaliter, sed spiritualiter panis ille credentium corpus dicitur, sic quoque Christi Corpus non corporaliter, sed spiritualiter necesse est*



ne changent point leur propre nature ; mais ils demeurent en leur premiere substance & figure & forme. Je pourrois aisément montrer qu'il s'est trouvé plusieurs Auteurs, qui jusque dans le neuvième siécle se sont expliqués de la même manière que les Peres de l'Eglise que je viens de citer.

Bertram, qui vivoit sous l'Empereur Charles le Chauve, il y a près de huit cens cinquante ans, parle ainsi dans le Livre qu'il a intitulé : du Corps & du Sang du Seigneur 33. *Il faut considérer qu'en ce pain là*

intelligatur. Sic & in vino, qui Sanguis Christi dicitur, aqua misceri jubetur, nec unum sine altero permittitur offerri, quia nec populus sine Christo, nec Christus sine populo, sicut nec caput sine corpore, vel corpus sine capite valet existere. Aqua denique in Sacramento populi gestat imaginem. Igitur si vinum illud sanctificatur per Ministrorum officium in Christi Sanguinem corporaliter convertitur, aqua quoque, quæ pariter admixta est, in sanguinem populi credentis necesse est corporaliter convertatur, ubi namque una sanctificatio est, una consequenter operatio, & ubi par ratio, par quoque consequitur mysterium. At videmus in aqua secundum corpus nihil esse conversum, consequenter ergo & in vino nihil corporaliter ostensum. Accipitur spiritualiter quidquid in aqua de populi corpore significatur ; accipiatur ergo necesse & spiritualiter quidquid in vino de Christi Sanguine intimatur. Item quæ a se differunt idem non sunt.

là est signifié non seulement le Corps de Christ, mais aussi le corps du peuple croiant en lui; d'où vient qu'il est fait de plusieurs grains de froment, parce que ce même peuple s'accroît & s'assemble par la parole de Christ. Et comme c'est par un mystère que l'on prend ce pain pour le Corps de Jesus Christ; aussi est-ce pareillement par un mystère que les membres du peuple, croiant en Jesus-Christ, nous y sont signifiés: & comme ce pain-là est appellé le Corps des croians, non corporellement, mais spirituellement; ainsi il faut de nécessité que le Corps de Christ y soit étendu, non corporellement, mais spirituellement. Il en est de même du vin, qui est appellé sang de Christ, avec lequel il est ordonné de mettre de l'eau, sans

Corpus Christi mortuum est, & resurrexit, & inmortale factum, jam non moritur, & mors illi ultra non minabitur; æternum est, jam non passibile. Hoc autem quod in Ecclesia celebratur, temporale est, non æternum, corruptibile, in via est, non in patria. Differunt igitur a se; qua propter non sunt idem, quomodo verum Corpus dicitur, & verus Sanguis? Si enim Corpus Christi est, & hoc dicitur vere, quia Corpus Christi in veritate Corpus Christi est & in veritate Corpus Christi incorruptibile est & impassibile est, ac per hoc æternum. Hoc igitur Corpus Christi quod agitur in Ecclesia, necesse est ut incorruptibile sit, & æternum. Sed negari non potest corrumpi quod in partes commutatum distribuitur ad sumendum & dentibus commolitum in Corpus tra-



ſans permettre que l'un ſoit offert ſans l'autre, d'autant que comme le chef ne peut ſubſiſter ſans corps, ni le corps ſans ſon chef, de même auſſi le peuple ne peut être ſans Chriſt, ni Chriſt ſans le peuple; de ſorte qu'en ce Sacrement l'eau repréſente l'image du peuple. Or ſi le vin, ſanctifié par le miniſtére des Prêtres, étoit corporellement changé en Sang de Jeſus-Chriſt, il faudroit auſſi par néceſſité que l'eau, qui y eſt mêlée, fût de même changée corporellement en ſang du peuple, parce que la où il n'y a qu'une ſeule & même ſanctification, il n'y a non plus qu'une ſeule & même operation, & où la raiſon eſt égale, le miniſtére, qui s'enſuit, doit être auſſi égal. Nous voions qu'il ne ſe fait dans l'eau aucun chan-

jicitur. Bertram. *Presbyt. Lib. de Corpore & Sanguine Domini, p.* 1140. Ce Bertram, qu'on appelle auſſi *Imtram*, & plus communement *Ratramne*, vivoit dans le neuviéme Siécle. Il étoit Moine de l'Abbaye de Corbie, ſous le regne de Charles le Chauve. Trithême le loüe beaucoup, & dit qu'il étoit très ſavant dans les Lettres divines & humaines. Les Théologiens Catholiques ont eu mainte diſpute dans les derniers tems avec les Proteſtans pour prouver que Bertram avoit cru la préſence réelle. Le long paſſage, que je viens de rapporter, eſt une piéce par la quelle tout homme deſintéreſſé ſera en état de juger de cette querelle Théologique.

Monde & la conflagration du jugement étant passées, nous serons en un moment changés en la nature des Anges. Lactance, qui vivoit sous Constantin, & par conséquent dans un tems où le Christianisme jouïssoit d'une grande tranquillité, soutient [40] que *Jesus-Christ viendra sur la terre avant la finale & dernière Résurrection, & que ceux, qui pour lors seront en vie, ne mourront point, mais seront conservés, & engendreront une infinie quantité d'enfans durant l'espace de mille ans, qui vivront tous heureusement dans cette ville, abondante en tous biens, sous le regne de Jesus-Christ, & quelques Saints ressuscités des morts.* Enfin, je ne finirois point, si je voulois rapporter les sentimens singuliers que tous les Peres de l'Eglise ont eus de la Résurrection jusque vers le cinquième siécle. Athénagore, St. Irenée, St. Clément, ont pensé comme St. Justin. Mr. Dupin [41] dit, en parlant de l'opinion de la Résurrection & du séjour de mille ans à Jerusalem, que *c'étoit le sentiment, ou plûtôt*

[40] *Tum qui erunt in corporibus vivi non morientur, sed per eosdem mille annos infinitam multitudinem generabunt, &c. qui autem ab Inferis suscitabuntur, iis præibunt viventibus velut judices.* Lactant. *Lib.* 7. *Cap.* 24.

tôt la fameuſe rêverie de l'antiquité. Il prétend que Papias avoit été la cauſe que cette imagination, dont on eſt à préſent déſabuſé, s'étoit établie parmi les Chrétiens. Quoi qu'il en ſoit, puiſque la doctrine des Peres étoit ſi différente de celle que l'Egliſe a établie aujourd'hui, Syneſius a bien pû avoir un dogme particulier ſur la Réſurrection, & doit naturellement joüir de la même indulgence qu'on a pour les autres Peres.

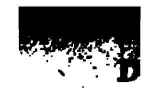
Par cette même raiſon il me paroît qu'Euſebe n'auroit point dû être effacé dans ces derniers tems du Martyrologe; car il n'a dit dans ſes Ouvrages que ce que les Peres des trois premiers ſiécles avoient dit avant lui, & ce que pluſieurs de ſon tems ont écrit. Je ne veux pas apporter ici pour ſa juſtification le ſentiment de presque tous les Evêques, qui ſous Conſtance & ſous Julien favoriſerent l'opinion qu'avoit condamnée le Concile de Nicée, & allerent encore plus loin qu'Euſebe; il me ſuffit de mon-

41 C'eſt l'opinion, ou plûtôt la fameuſe rêverie de l'antiquité, c'eſt le ſentiment de St. Juſtin, d'Athénagore, de St. Irenée, de St. Clément, de Tertulien, de Lactance, & de pluſieurs autres Anciens. Dupin, *Nouvel. Biblioth. des Auteurs Eccléſiaſtiques, Tom.* 1. *p.* 54. *Remarq. C.*

montrer que les Peres des trois pre
siécles du Christianisme, dont la p
sont invoqués aujourd'hui comme des S
n'ont pas cru que Dieu le Fils fût é
son Pere. Commençons par St. Justi
dit que [42] Dieu, qui apparut à Mo
[illegible]
[illegible]

42 Tametsi non Conditor Universitatis hujus Deus qui Mosi dixit se Deum Abrahæ, & Deum Isaaci, & Jacobi, quique Factoris rerum omnium voluntati p & in judicio Sodomorum, consilio & voluntati ejus ministraverit: adeo ut quamvis sic, uti affirmatis, bent duos scilicet fuisse Angelum & Deum, nemo tai vel minimum mentis sit, Auctorem & Parentem supercælestia omnia reliquisse, & in pusilla terræ p exhibuisse, dicere sit ausurus: ac Trypho, quando monstratum est, eum qui Abrahæ apparuit, & Dei Dominus appellatus est, a Domino in cælis, quæ te domitarum illata sunt, accepta intulisse, & nunc se nuncium quoque fuisse, cum eo qui Mosæ exhibi Deum & ipsum Deum, qui e rubo Mosen compella Creatorem Universalis hujus Deum intelligemus fui eum qui & Abrahæ, & Isaaco, & Jacobo, prout p manifestatus est: & Angelus sive nuncius rerum om Conditoris Dei eo vocatur & intelligitur, quod res & Factoris omnium mortalibus annunciet. St. Justi tyris Dialog. cum Tryphone Judæo, p. 283.

43 Non debere vos putare ipsum ingenitum Deu ascendisse, vel descendisse quopiam: nam ineffabilis ill & Dominus Universitatis hujus non venit in locum a



aux Patriarches, étoit le Fils, & non le Pere; que le Pere ne change jamais de lieu, ne monte ni ne descend, & que personne ne vit le Pere, mais son Fils & son Ange, qui est aussi Dieu par la volonté du Pere. Le Pere est, selon St. Justin, 43 toujours invi-

neque deambulat, neque dormit, neque surgit, sed in regione sua, quæcunque ea tandem est, manet acutum cernens, & acutum audiens: non oculis certe quidem, nec auribus, verum virtute infinita ille inspectat & omnia noscit, neque nostrum quisquam illum latet; neque mobilis est, neque loco ullo, atque adeo neque mundo universo comprehensibilis, ut qui ante existit, quam Mundus est conditus. Quonam igitur modo ille vel alloquatur aliquem, vel conspiciatur ulli, vel in minima terræ parte appareat? quando ne ejus quidem, qui ab eo est missus, gloriam & Majestatem populus in Sina intueri; neque Moses ipse in Tabernaculum quod fecit, nisi a Deo proveniente claritate repletus, ingredi valuit? sed neque Sacerdos pro Templo stare sustinuit, quando Salomon Arcam intulit in domum Hierosolymitanam, ab ipso constructam. Itaque neque Abraham, neque Isaac, neque Jacob, neque hominum alius quisquam Patrem & ineffabilem Dominum rerum omnino universarum, & ipsius Christi vidit: sed illum ipsum, qui juxta consilium ejus & voluntatem & Deus est Filius ipsius, & Angelus ex eo quod sententiæ illius est administer. Et qui de voluntate ejusdem homo ex virgine natus est, qui etiam aliquando ignis fuit, in suo cum Mose e rubo colloquio. Quod nisi ad hunc modum sacras intellexerimus Literas, eo res evadet, ut Pater & Dominus universorum non fuerit in cælis, cum per Mosen

invisible, & sa Majesté est plus grande que celle du Fils. En admettant ce principe de St. Justin, il faut que la nature du Pere & celle du Fils soient entiérement diverses, & que l'une soit bien plus auguste, puisqu'elle a plus de Majesté, & qu'elle est par sa grandeur toujours invisible.

Tatien, qui vécut dans le même tems que St. Justin, dont il fut le disciple, parle du Verbe, approchant de la même manière que son maître. Il prétend [44] que le Verbe a été engendré dans le tems de la Création, il fait à ce sujet un discours très obscur. Il dit que le Verbe n'a point été

dictum est, & Dominus pluit super Sodomam ignem & sulphur, a Domino de cælis. St. Justin. Martyris *Dialog. cum Tryphone Judæo, p.* 356. & 357. Voilà deux passages que j'ai rapportés fort au long, pour que les lecteurs voient la doctrine que l'on avoit dans le second siécle.

44 *Et Verbum non inaniter prolatum, primogenitum opus fit ipsius Spiritus, hoc scimus esse principium Mundi. Natum est enim per divisionem, non avulsionem, Quod enim avellitur a primo separatur; quod vero dividitur, id functione donatum propria, nihil imminuit illum a quo vim suam sumpsit. Quemadmodum enim ab una face aliæ multæ accenduntur, nec tamen primæ facis lux minuitur propter*

été engendré par manière de ſéparation, mais de la même manière que le feu a été allumé d'un feu; en ſorte que Dieu n'eſt point demeuré ſans Verbe, mais que le Verbe eſt ſorti de lui, & eſt demeuré en lui tout enſemble. Il explique, ou du moins il veut expliquer cette énigme par l'exemple de la parole. Ces opinions & ces expreſſions ont fait dire à Mr. Dupin, que *Tatien parloit de la génération du Verbe dans des termes qui ne s'accordent pas avec notre manière de parler.*

Saint Irenée dit [45] que le Pere eſt plus grand que le Fils, qui a ignoré le jour du

lures inde ſuccenſas; ſic etiam Verbum e Patris potentia progreſſum non relinquit Genitorem Verbi expertem: nam & ego ſi loquar, & vos audiatis, non tamen propter tranſitum ſermonis, ego qui vobiſcum loquor ſermone vacuus ſio, ſed vocem meam proferens incultam in vobis materiam excolere mihi propono: & quemadmodum Verbum in principio genitum, Mundum & nos viciſſim genuit, cum ſibimet materiam produxiſſet; ſic ego quoque ad imitationem Verbi regenitus, & veritatis illuſtratus cognitione materiæ mihi cognatæ confuſionem emendo. Tatiani Aſſyrii *Oratio ad Græcos, &c. p.* 145.

45 Iren. *Lib.* 2. *p.* 180.

du jugement, & dans un autre endroit il dit que le Pere est invisible, & le Fils visible, Il y a apparence que Photius a eu en vûe en partie ces sentimens de St. Irenée, lorsqu'il a dit de lui qu'il obscurcit, pour ainsi dire, [46] les plus certaines vérités de la Religon.

Origene avance, dans son Traité sur la Prière, [47] dit Mr. Dupin, *que la prière ne doit jamais s'adresser qu'à Dieu le Pere, & non point à Jesus-Christ, parce que le Fils de Dieu étant différent du Pere, c'est une absurdité d'adresser ses prières à ce dernier. On ne peut nier qu'il n'ait avancé en cet endroit plusieurs propositions favorables au sens des Ariens.*

Tertulien dit [48] que le Pere est toute la substance, que le Fils est une portion & une dérivation de ce tout. On ne sauroit mettre une plus grande inégalité entre Dieu le

46 *Plura vero ejusdem Sancti Irenæi, ac varia Scripta, & epistolæ circumferuntur; etsi in aliquibus Ecclesiasticorum dogmatum certa veritas spuriis rationibus fucari videtur, quæ observasse convenit.* Photii *Biblioth. Art.* CXX.

47 Dupin, *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiastiques, &c. Tom. I. p.* 141.

[redacted]

e Pere & Dieu le Fils, que celle que met Tertulien.

St. Denys Alexandrin, placé également par les Anciens & par les Modernes au rang des plus saints Evêques, qui vivoit dans le milieu du troisième siécle, & qui étoit contemporain de St. Cyprien, appelle Dieu le Fils *l'Ouvrage*, *ou la Facture de Pere.*

Lactance, qui étoit contemporain des Peres du Concile de Nicée, non seulement ne croioit pas la parfaite égalité des Personnes, mais il nioit absolument que e St. Esprit fût une Personne subsistante n la Divinité avec le Pere & le Fils [49] t. Jerôme a remarqué cette erreur de Lactance.

Voilà quelle a été l'opinion des principaux Peres de l'Eglise sur le dogme de la Trini-

48 *Pater tota substantia est, Filius vero derivatio totius, portio.* Tertulian. *contr. Prax. Cap.* 9.

49 *Lactantius in Libris suis, ut maxime in epistolis ad emetrianum, Spiritus Sancti omnino negat substantiam, errore Judaico dicit eum vel ad Patrem referri, vel ad lium, & sanctificationem utriusque Personæ sub ejus nomidemonstrari.* Hieronym. *Epist.* 68. *ad Pam. & Octav,* om. 2. *p.* 284.

Trinité dans les trois premiers siécl l'Eglise & au commencement du quatr On a cherché dans ces derniers tems à ner une tournure favorable à leurs ex sions, mais elles étoient trop fortes & claires pour pouvoir en venir à bou tout ce qu'on a dit à ce sujet, ne peut t per que les ignorans, ou que les pers qui cherchent à être trompées, & qui ser fâchées de ne l'être pas. Le Pere I Jésuite, un des plus savans hommes y ait eu, avoüe naturellement que da cette question de la Trinité & dans sieurs autres il a été très ordinaire plûpart des anciens Peres, écrivant que certains dogmes eussent été conda de semer dans leurs Ecrits des sent qui sont entiérement contraires à l Orthodoxe.

Il est arrivé au Pere Petau une assez singulière au sujet de la rech qu'il avoit faite des sentimens des Pere

90 *Quod item plerisque veterum Patrum cum in gotio (Trinitatis) tum in aliis Fidei Christianæ usu venit, ut ante errorum, atque Hæreseon, quibus ltim oppugnabantur, originem, nondum satis illus patefacta rei veritate quædam Scriptis suis asperser*

trois premiers siécles. Je rapporterai ici ce que Mr. Bayle dit à ce sujet. „[51] Monsieur de Meaux prétend que *la savante „Préface du Pere Petau est le dénoûment de „toute sa doctrine sur cette matière.* Je crois „que c'est un dénoûment aussi raisonnable „qu'un très habile homme le pouvoit don„ner; mais empêche-t-il qu'on ne voie „que ce Jésuite s'est contredit, ou qu'il est „tombé dans cet embarras de variations, „qui ne manque point d'accabler ceux qui „changent d'intérêt & de motifs pendant „le cours de leurs écritures? Il avoit eu „pour but de représenter naïvement la doc„trine des trois premiers siécles, il n'avoit „point déguisé l'opinion des Peres qui „avoient eu de fausses notions sur le Mysté„re des trois Personnes, il ne s'étoit piqué „que de rapporter l'état des choses, & d'y „joindre les explications les plus naturelles „que les mots pouvoient avoir. C'étoit „apprendre au Public que plusieurs Peres „de la primitive Eglise avoient débité des „faus-

cum Orthodoxæ fidei regula minime consentiant. Dion. Petav. *in Panar. Epiph. ad Hæres.* 69. *quæ est Arian. p.* 285.

[51] Bayle, *Diction. Hist. & Critiq. Tom.* 3. *Art.* Petau.

„fauſſetés bien abſurdes ſur la génération
„du Verbe & ſur les Myſtères annexés à
„celui-là. Ceci donnoit une forte atteinte
„à l'autorité des Canons du Concile de
„Nicée. On en pouvoit conclure que l'ar-
„ticle de la Trinité n'eſt pas un dogme fon-
„damental de la Religion, puiſque ceux,
„qui avoient erré ſur cette matière, n'a-
„voient pas laiſſé d'être ſauvés. Les nouveaux
„Antitrinitaires pouvoient tirer de là plu-
„ſieurs conſéquences. Le Pere Petau en
„fut averti, & ſe trouva obligé d'apporter
„quelque remède à ce mal. Il fit ſa Pré-
„face dans cette vûe; ſon but, ſes motifs
„paſſerent du blanc au noir, il ne fut plus
„queſtion que de ſoutenir l'Orthodoxie des
„Peres, il fallut leur faire amende hono-
„rable, en un mot il fallut ſe contredire.
„Mr. Jurieu a paſſé par la même épreuve.
„Il fit une Lettre Paſtorale, où tous ſes
„efforts aboutirent à ruiner le fondement
„de l'hiſtoire des variations. Il avoit beſoin
„pour cela que les Peres euſſent erré dans
„les points les plus importans de la Foi
„Chrétienne. Il les mit le plus bas qu'il
„put, il s'étendit ſur les idées abſurdes qu'ils
„avoient de la Trinité. Il ne ſongea qu'à
„ſon intérêt préſent, & il lui fut impoſſible
„de ſe retenir; mais quelque tems après,
„il

„il eut à combattre ceux qui disent que „le dogme de la Trinité n'est point nécessaire au salut, & qu'ainsi on doit tolerer „les Sociniens. Il eut besoin alors que les „Peres eussent été Orthodoxes; il soutint „aussi qu'ils l'avoient été, il les fit plus „blancs que neige; il se déclara leur apologiste, leur panégyriste, & enfin l'accusateur de ceux qui les méprisoient, & „qui s'appuioient sur son exemple. C'est „se jouer du Public, & s'exposer à être „couvert de honte".

Ajoutons, pour achever de justifier Eusebe, que les quatrevingts Peres, qui condamnerent Paul de Samosate, Evêque d'Antioche, disent expressément que *le Fils n'est pas de même essence que le Pere;* c'est-à-dire qu'ils nient formellement [52] *l'homoousion*, qui fut dans la suite établi dans le Concile de Nicée. Mais ce que déciderent ceux de Nicée, fut ensuite condamné à Rimini dans un Concile composé de quatre cens Evêques. Il n'y en eut que vingt qui tarderent à signer la Confession de Foi qui avoit d'abord été proposée par quatre-vingt Evê-

[52] *Octoginta Episcopi olim respuerunt τὸ* Homoousion. Hilar. *de Syn. fol.* 97. *A. init. col. I.*

Evêques qui ne croioient point que le Fils fût de la même essence que le Pere, & qui rejettoient le mot de *consubstantiel*. Tous les Peres donc, excepté ces vingt, signerent la formule de Foi Arienne, & même ces vingt signerent enfin, comme tous les autres, avant la séparation du Concile. Voici ce que dit Mr. Dupin des Peres du Concile de Rimini; c'est-à-dire des quatre cens Evêques. „Ursace & Valens [53] (*c'étoient* „*deux Evêques Ariens*) porterent à Rimi-„ni une formule de Foi, & l'Empereur „manda au Gouverneur de ne laisser sortir „aucun Evêque qu'il ne l'eût signée, avec „ordre d'envoier en exil ceux qui demeu-„reroient fermes, quand ils ne seroient plus „qu'au nombre de quinze. D'abord ils té-„moignerent tous beaucoup de constance; „mais peu à peu ils se laisserent vaincre à „l'ennui, & signerent la plûpart la formule „de Foi. Il n'y en eut que vingt qui tin-„rent ferme jusques au bout; mais ils fu-„rent enfin surmontés, & signerent comme „les autres . . . . Quand tous les Evêques eurent

53 Dupin, *Nouvell. Biblioth. Ecclésiast. Tom.* 2. *p.* 333.

54 Les Ariens d'Orient, voiant que ceux d'Occident avoient nettement fait profession de leur erreur, se déclarerent aussi ouvertement dans un Concile assemblé à



„eurent signé la formulé de Foi, ils écri-„virent à l'Empereur qu'ils l'avoient pleine-„ment satisfait, en s'accordant avec les „Orientaux, & en rejettant le terme de *sub-„stance;* qu'ainsi ils le prioient instamment „de donner ordre au Gouverneur de les „laisser aller à leurs Eglises. L'Empereur „le leur accorda: ainsi finit ce Concile, dont „le commencement fut glorieux, & la fin „déplorable".

Faisons actuellement quelques réflexions, & sur la conduite des Peres du Concile de Rimini, & sur ce qu'en dit Mr. Dupin, qui tâche, mais inutilement de les excuser. Il est étonnant que tous les Evêques Catholiques aient signé une formule de Foi, contraire à leur conscience, par laquelle ils établissoient une inégalité entre le Pere & le Fils, puisqu'ils déclaroient que le Fils n'étoit point de la même essence que le Pere, en rejettant les termes de *substance* & de *consubstantiel*, ainsi que l'avoient fait peu de tems auparavant les Evêques d'Orient [54] au Concile d'Antioche, & à celui [55] de

Antioche l'an 357. Eudoxe, Evêque de cette ville, protecteur d'Aetius, Arace, Evêque de Césarée en Palestine, Urane de Tyr, & quelques autres y condamnerent les termes de *consubstantiel*, & de *semblable en substance*, &

55 de Sirmich, ville de la Pannonie. Que peut-on dire à cela? Ou il faut convenir que pendant un tems presque tous les Evêques de l'Univers ont été Ariens, & par conséquent voilà Eusebe bien excusé; ou il faut avoüer, que les seuls Evêques, qui n'aient pas agi contre leur conscience, & qui ne se soient point parjurés, ont été les Ariens. Voilà encore Eusebe justifié.

On ne sauroit considérer sans mépris, & j'ôse dire sans horreur, la conduite des Evêques Catholiques à Rimini; car ils signerent tous une formule de Foi, qu'ils regardoient comme contraire au point le plus essentiel de la Religion. Et quelle est la raison qui la leur fait signer contre leur conscience? Est-ce la crainte des supplices? est-ce la frayeur de la mort? est-ce les mauvais traitemens qu'ils essuioient? Point du tout; ils n'avoient rien à craindre de tout cela. A quoi

écrivirent à Ursace, à Valens, & à Germinius pour les remercier de ce que par leur moïen les Occidentaux avoient embrassé leur doctrine. Dupin, *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Ecclésiast, Tom.* 332. *Concil. d'Antioche.*

55 La seconde formule de Sirmich fut faite dans cette ville l'an 357 par Potamius, Evêque de Lisbone, vil-

quoi ſe laiſſerent-ils donc vaincre? *A l'ennui*, dit, Mr. Dupin. Belle raiſon en vérité pour mentir à la face du Ciel & des hommes, & pour devenir Apoſtat, en déclarant qu'on regarde comme véritable une formule de Foi qu'on croit fauſſe, erronée, & héretique dans le fond du cœur! On me dira peut-être, pour excuſer les Evêques Catholiques du Concile de Rimini, qu'il y avoit ordre d'envoier en exil ceux qui demeureroient fermes. Cette raiſon n'eſt d'aucun poids; car un Evêque doit-il balancer entre l'exil, ou une démarche qui le deshonore, qui le rend héretique, & qui perd la Religion? Mais il y a quelque choſe de plus; c'eſt que l'ordre d'envoier en exil ne devoit être exécuté que lorſqu'il n'y en auroit plus que quinze qui n'auroient pas ſigné. Mr. Dupin en convient de bonne foi. De quatre cens Evêques qui compoſoient le Concile de Rimini, il y en avoit peut-

le d'Eſpagne, en préſence de Valens, d'Urſace, de Germinius & de quelques autres Evêques. Cette formule eſt Arienne. On y rejette le terme de *conſubſtantiel*, & l'on y déclare que le Pere eſt plus grand que le Fils, & que celui-ci a eu un commencement. Dupin, *Nouvelle Biblioth. des Auteurs Eccléſiaſtiques*, &c. *Tom.* 2, *p.* 332. *Troiſième Concil, de Sirmich.*

peut-être cent d'Ariens, ou de demi-Ariens, par conſéquent il y eut environ trois cens quatre-vingt Evêques qui ſignerent une formule de Foi Arienne, non par la crainte de l'exil, mais par *ennui*.

Il faut donc convenir, ou que les Evêques Ariens, qui étoient à Rimini, furent les ſeuls qui agirent ſelon leur conſcience, ou il faut avoüer que les Evêques Catholiques ne regarderent pas la queſtion, qui les ſéparoit des Ariens, comme aſſez importante pour qu'ils duſſent, je ne-dis pas riſquer leur vie, & même la donner, comme avoient fait les Chrétiens dans les perſécutions des Païens; mais qu'ils crurent que le ſimple *ennui* étoit une cauſe ſuffiſante pour ſigner. Or quoiqu'Euſebe fût mort plusieurs années avant le Concile de Rimini: cependant ce qui ſe paſſa à ce Concile ne ſert pas moins à ſa juſtification; & pour ſentir combien elle eſt aiſée à établir, on doit ſeulement dire que preſque tous les Peres de l'Egliſe, qui avoient précédé Euſebe, avoient parlé comme lui dans leurs Ouvrages, & que tous les Evêques d'Orient & d'Occident ſignerent, après ſa mort, qu'il falloit rejetter les termes de *ſubſtance* & de *conſubſtantiel*, que lui Euſebe avoit

cru

[redacted]

cru pendant ſa vie ne devoir point admettre.

En voilà aſſez pour la juſtification d'Euſebe & de Syneſius. Aujourd'hui ceux, qui penſeroient comme eux, ne ſeroient point excuſables, parce que les points qui diviſoient l'Egliſe alors, ont été enfin établis par l'autorité de cette même Egliſe, & reçus depuis pluſieurs ſiécles dans tout le Monde Chrétien.

On ſera peut-être étonné de voir combien dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe, & même dans le quatrième, les principaux dogmes de la Religion étoient encore non ſeulement peu éclaircis, mais même peu connus. Je répondrai à cela que la ſageſſe divine vouloit que cela fût ainſi, pour que les Païens & les Juifs, qui embraſſoient notre ſainte Religion, ne fuſſent point étonnés par certains dogmes qui auroient pû les en éloigner. Dans les premiers ſiécles le Chriſtianiſme paroiſſoit le ſimple Déiſme. Au commencement on circonciſoit les Juifs [56] pour ne pas les effaroucher,

[56] Les Apôtres n'ont point défendu la circonciſion, & ont permis aux Juifs, qui ſe faiſoient Chrétiens, de la pratiquer dans les premières années du Chriſtianiſme.

roucher, on ne circoncisoit point les Païens, pour ne pas les dégouter, en leur imposant une Cérémonie pénible. St. Justin dit, dans son *Apologie pour les Chrétiens* [57], que *Socrate*, *Héraclite & les autres Philosophes qui avoient vécu selon les loix de la probité, avoient été Chrétiens, & qu'ils étoient dans le même cas qu'Abraam, Ananias, Azarias, Misaël & Elie, quoiqu'ils passassent pour n'avoir adoré aucune Divinité, & que ceux, qui vivoient comme Socrate, étoient aussi Chrétiens.* Le Christianisme étoit une Religion qu'ils pouvoient embrasser aisément, puisque Socrate & Héraclite avoient été Chrétiens. St. Clément d'Alexandrie, qui vivoit environ cinquante ans après St. Justin, dit au commencement de ses *Stromates*, [58] en parlant du dessein de son Ouvrage, *qu'il a passé certaines choses sous silence, craignant d'écrire*

57 *Quicunque cum ratione ac verbo vixere, Christiani sunt; quamvis ἄθεοι, & nullius Numinis cultores habiti sint, quales inter Græcos fuere Socrates & Heraclitus atque iis similes; inter Barbaros autem Abraham, & Ananias, & Azarias, & Misael, & Elias, & alii complures; quorum facta simul & nomina in præsentia recensere quia longum esse scimus supersedemus. Perinde atque ex veteribus, qui itidem tempore Christum præcessere, & absque ratione ac verbo ætatem exegere ἄχρηστοι, hoc est incom-*

crire ce qu'il faisoit même difficulté de dire; non par envie, mais par l'appréhension qu'il avoit que les lecteurs ne s'y trompassent, & qu'il ne parût vouloir mettre un glaive entre les mains d'un enfant; qu'au reste il traite quelque chose clairement; & toutes les autres obscurément, découvrant les unes, & enveloppant les autres d'énigmes. La manière de tenir cachés plusieurs dogmes du Christianisme a duré même encore après Constantin. „Ils ont, [59] dit Mr. Daillé en parlant des Peres, notamment tenu cette maxime sur quelques unes des matières dont „nous sommes aujourd'hui en contestation, „à savoir sur les Sacremens de l'Eglise. Car „comme ils n'en célebroient les mystères „qu'en secret & à part entre eux, sans admettre à cette vûe ni les Païens, ni les „Catéchumenes, ni même, comme quel- „ques

modi, & inimici Christo fuerunt, eorumque qui secundum rationem & verbum vixerunt præcursores. Atqui cum ratione & verbo vixerunt, atque etiam nunc vivunt, Christiani, & extra metum atque perturbationem omnem sunt St. Justini Martyris *pro Christian. Apolog.* 2. *p.* 83.

58 Clement Alexand. *Strom.* 1. *p.* 96. *extr.*

59 *Traité de l'Usage & de l'Emploi des Saints Peres, &c. par* Jean Daillé, *p.* 136.

„ques-uns l'assûrent, aucune autre person-
„ne que les Communians; de même aussi
„en leurs Traités, sur-tout ceux qui a-
„voient été récités en assemblées publiques,
„ils n'en parloient jamais qu'obscurément,
„comme l'ont remarqué de l'Eucharistie,
„le Cardinal du Perron, Casaubon, Petau
„& autres, du Baptême & de la Confirma-
„tion, & des autres sacrées cérémonies des
„Chrétiens Voiez comment Théodoret &
„Epiphane, & les autres se prennent garde
„de nommer la matière de l'Eucharistie, la
„désignant en paroles générales, intelligi-
„bles à ceux-là tant seulement qui avoient
„quelquefois participé à l'Eucharistie".

Le dessein de justifier Eusebe & Synesius m'a fait faire une digression un peu grande; je viens actuellement à ce qui regarde leurs Ecrits. Je commencerai par Eusebe. Son *Histoire Ecclésiastique* est le plus considérable de tous les Ouvrages qui nous restent de lui. Elle contient ce qui est arrivé de plus mémorable dans l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à son tems. Il y parle des Ecrivains Ecclé-

60 *Lecti sunt Eusebii Ecclesiasticæ Historiæ Libri decem. Auspicatur a nato Christo vero Deo nostro, & per tyrannorum tempora accurate progressus, ad Constantini Magni im-*

:cléſiaſtiques & de leurs Livres. Il y fait Hiſtoire des héreſies, il y remarque ce qui oncerne les Juifs, il décrit les perſécutions es Martyrs, les querelles & les diſputes ouchant la diſcipline de l'Egliſe, il cite reſque par-tout les Auteurs & les monuiens d'où il tire les faits qu'il rapporte.)n peût dire que ſans l'Hiſtoire d'Euſebe, n auroit une connoiſſance très médiocre, on ſeulement de l'Hiſtoire des premiers iécles de l'Egliſe, mais même de la plûpart les Auteurs qui ont écrit dans ce tems-là, eurs Ouvrages s'étant perdus, & n'y aiant u'Euſebe qui en ait parlé; car les Hiſtoiens qui l'ont ſuivi, comme Socrate, Sozonene & Théodoret, ont commencé leur Hiſtoire où la ſienne finit.

Photius, qui avoit lû les dix Livres de 'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, les loûe 60
eaucoup. Nous les avons encore tous les ix aujourd'hui; mais l'on a perdu un Livre le la *Préparation Evangelique*: nous n'en vons plus que quatorze, & il y en avoit uinze autrefois, ainſi que nous l'apprend St.

erium pertingit, diligentius quæ in Eccleſiis ſub illo, & ab *instituta, decretaque ſunt, pertractans.* Phot. *Biblioth.* *Art. XXVII.*

St. Jerôme [61]. Nous avons aussi perdu dix Livres de la *Démonstration Evangelique*, il nous en reste encore dix. Ces deux Ouvrages d'Eusebe sont infiniment estimés des Théologiens; Mr. Dupin en a fait l'éloge. Nous avons encore une partie d'une Chronique écrite par Eusebe, & qui a été louée par les Savans, & quelques autres Traités.

Quant à Synesius, ses Ouvrages sont des Discours Philosophiques & des Lettres. Cet Auteur a écrit avec beaucoup de noblesse & d'élevation. Photius, qui lui accorde toutes

61 Eusebius Cæsareæ Palestinæ Episcopus, in Scripturis divinis studiosissimus, & Bibliothecæ divinæ cum Pamphilo Martyre diligentissimus pervestigator, edidit infinita Volumina : de quibus hæc sunt εὐαγγελικῆς ἀποδείξεως Libri viginti : εὐαγγελικῆς παρασκευῆς Libri quindecim Hieronym. *Catalog. Scriptor. Ecclesiast. Art.* 91, Ces Livres n'étoient point encore perdus du tems de Photius. Il en parle comme les aiant lûs, & en dit son sentiment. *Lecti sunt Evangelicæ Præparationis Eusebii Libri quindecim : quibus ut plurimum inanem gentium doctrinam vellicat ; quamque dissoni ipsi inter se perpetuo fuerint. Meminit vero initio Libri decimi quinti, & in eodem extremo alterius Operis, quod* Evangelicam Demonstrationem *nominat, quæ post* Evangelicam Præparationem *consequitur ; quod hæc quidem reprehensio fere fit erroris gentium, illa vero confirmatio præconii Evangelici. Lecti sunt*



toutes ces qualités, dit [62] qu'il se sert quelquefois d'expressions un peu trop populaires. Bellarmin loüe [63] l'élegance qui regne dans les Lettres de Synesius.

§. III.

THÉODORET.

Théodoret, Evêque de Cyr, ville de Syrie, vivoit dans le cinquiéme siécle. Il avoit été disciple de St. Jean Chrisoftôme. Il fut d'abord, ainsi que son primat Jean, Patriarche d'Antioche, dans le parti de Nestorius,

etiam *Eusebii* Evangelicæ Demonstrationis *Libri viginti*. Phot. *Biblioth. Art. IX. & X.*

[62] *Lectæ sunt Episcopi Syrenes, cui Synesio nomen, de* Providentia, & de Regno, *aliæque nonnullæ orationes. Stylus illi sublimis quidem & grandis, sed qui ad popularem simul dictionem aliquantum inclinet. Lectæ sunt, & ejusdem Epistolæ variæ venustate ac dulcedine fluentes, cum sententiarum robore ac densitate.* Phot. *Biblioth. Art. XXVI.*

[63] *Sanctus Synesius, Episcopus Ptolemaidis, vir fuit admirandæ sanctitatis, & doctrina floruit tempore Theodosii Junioris, ad quem scripsit librum, ut Evagrius testatur Libro suæ Hist. Cap. 15. Scripsit etiam plurimas & elegantissimas Epistolas.* Bellarm. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. p.* 135.

torius; il écrivit même contre St. Cyrille, qui avoit prononcé, dans un Synode d'Alexandrie, douze anathêmes contre Nestorius. Théodoret étoit convaincu, ainsi que Jean, Patriarche d'Antioche, qu'on avoit agi avec trop de rigueur dans le Concile d'Ephese, & qu'on avoit eu tort de deposer Nestorius, parce que le sens, dans lequel il soutenoit qu'on ne devoit point appeller la Vierge, la Mere de Dieu, étoit orthodoxe. Plusieurs Modernes ont soutenu la même chose, & prétendent que le Nestorianisme ne fut jamais qu'une héresie imaginaire. La haine & l'emportement de St. Cyrille [64], l'homme le plus violent de son siècle, aiant déterminé les Evêques à condamner Nestorius, nous dirons ici quelque chose à ce sujet, pour qu'on ne nous accuse point d'avoir voulu justifier Nestorius, & accuser St. Cyrille, sans des preuves bien fortes.

Etablissons d'abord le sens dans lequel Nestorius refusoit à la Vierge le nom de Mere de Dieu. Voici comment il expose son

[64] Voiez ce que dit M. Dupin au sujet de la violence de St. Cyrille. Il raconte comment St. Cyrille fit chasser à coups de pierre les Evêques du Concile qui paroissoient portés pour Nestorius.



on ſentiment dans une Lettre qu'il écrivoit au Pape Céleſtin : [65] Il-dit *qu'aiant trouvé dans Conſtantinople des perſonnes qui corrompoient la Foi Orthodoxe, il tâchoit de les guérir par la voie de douceur, quoique leur héreſie approchât de celle d'Arius & d'Apollinaire, parce qu'ils faiſoient dégénerer l'union des deux natures en Jeſus-Chriſt en confuſion & en mélange, faiſant naître de Marie la nature divine, & changer la chair de Jeſus-Chriſt en ſa divinité; que ſur ce fondement ils donnoient à la Vierge, Mere de Chriſt, la qualité de Mere de Dieu, & que ce terme, quoiqu'il ſoit impropre, pourroit ſe ſouffrir à cauſe de l'union du Verbe & de l'humanité, ſi on ne l'entendoit pas de la divinité, & ſi on ne ſuppoſoit pas que la Vierge eſt Mere du Verbe de Dieu; ce qui eſt inſoutenable.*

Actuellement que nous ſçavons par Neſtorius lui-même le véritable ſens dans lequel il rejettoit les termes de *Mere de Dieu*, voions ce qu'a penſé un fameux Critique moderne de la diſpute de St. Cyrille & de Neſtorius. [66] "Il eſt facile, dit-il, de com-
„pren-

[65] Bayle, *Diction. Hiſt. & Crit. Art. Neſtorius.*

[66] *Idem, ibid.*

„prendre qu'il n'y avoit qu'une dispute de „mots entre eux; car St. Cyrille ne pré„tendoit pas que le Verbe, entant que Ver„be, eût souffert la mort: il reconnoissoit „que le Verbe est *d'une nature impassible*; „mais il vouloit qu'à cause qu'un corps „humain, uni au Verbe, étoit mort & res„suscité, on peut dire que le Verbe étoit „mort & ressuscité. Il ne s'agissoit donc „que d'un tour de phrase; la dispute ne „rouloit point sur la chose même; Nesto„rius & Cyrille convenoient tous deux que „le Verbe, entant que tel, n'étoit point „né de Marie, & n'étoit point mort sur „la croix; mais qu'il s'étoit uni avec une „chair formée dans le sein de la Sainte „Vierge, qui avoit été crucifiée. Ils dis„puterent donc pour savoir si en consé„quence de ce dogme on pouvoit user de „certaines phrases. Nestorius ne le vou„loit pas, parce qu'il craignoit les suites „de ces expressions; St. Cyrille le vouloit, „parce qu'il craignoit les suites de la réjec„tion de ces phrases. Ainsi, à juger cha„ritablement, ils étoient tous les deux Or„thodoxes, & animés d'un bon zèle: mais „ils avoient le malheur de s'expliquer mal „& de ne s'entendre point l'un & l'autre. „Quelque esprit, accoutumé à donner aux

„choses

„choſes un mauvais tour, diroit peut-être „qu'ils s'entendoient l'un & l'autre: mais „que ſe trouvant une fois dans la carrière, „comme deux fameux champions, ils ne „voulurent pas témoigner que leur querelle „roulât ſur une vetille; ils auroient perdu „l'avantage de ſe battre."

Quoique la diſpute, qui fut entre Nestorius & St. Cyrille, ne fût qu'une diſpute de mots; cependant Neſtorius fut condamné & dépoſé dans le Concile d'Epheſe par les intrigues & les cabales de St. Cyrille. Les Evêques de ce Synode, vendus & dévoüés entiérement à St. Cyrille, porterent contre ſon adverſaire un jugement précipité & rempli de paſſion. Mr. Dupin a fort bien dépeint toutes les injuſtices de ce Concile [67]; elles méritent d'être lûes avec attention, & elles font connoître quel a été l'eſprit des Aſſemblées Eccléſiaſtiques dans les premiers ſiécles. On voit qu'il a parfaitement reſſemblé à celui qui y regne aujourd'hui.

Comme cette héreſie de Neſtorius n'étoit qu'une héreſie de nom, elle a toujours conti-

67 Dupin, *Biblioth. des Auteurs Eccléſiaſt. &c. Tom. 3. Art. Cyrille.*

continué de même, & les gens qui con-
noissent les Nestoriens qui sont encore dans
le Levant, prétendent qu'ils ne sont pas
plus héretiques que l'étoient les anciens.
Voici comment s'explique à ce sujet un Au-
teur moderne. [68] *Le Nestorianisme d'au-
jourd'hui n'est qu'une hérésie imaginaire; toute
cette diversité ne consiste qu'en des équivoques
d'autant que les Nestoriens prennent le nom
de Personne d'une autre façon que ne font les
Latins.*

N'est-il pas bien malheureux que la di-
vision & la haine des Ecclésiastiques aien
causé dans tous les tems des maux infini
à la société? Rien n'a tant contribué à l
perte & à la ruine totale de l'Empire d'Orien
que les disputes de Religion; il s'en éle
voit une nouvelle tous les cinquante o
soixante ans. Les citoiens se partageoien
en deux factions, & l'on étoit alors beau
coup plus occupé à disputer & à nuire a
parti contraire, qu'à défendre la patrie
qu'on abandonnoit, pour ainsi dire, au
Barbares. Une chose, qu'on aura pein
à croire, c'est que pendant que les Turc
assiégeoient Constantinople, les Ecclésiasti
ques y agitoient avec beaucoup d'aigreu
des

[68] *Rélation de la Religion du Levant, p.* 107.

des queſtions Théologiques. Mahomet II. les décida par la priſe de cette ville, à laquelle l'Empire d'Orient, ſi vaſte, avoit été réduit peu à peu.

Venons aux Ouvrages de Théodoret. La meilleure édition de ſes Ouvrages en Grec & en Latin eſt faite par les ſoins du Pere Sirmond; elle eſt en quatre Volumes. Les deux premiers contiennent des Commentaires ſur divers Livres de l'Ecriture. Le troiſième eſt composé d'une Expoſition ſur les Epîtres de St. Paul, & de cinq Livres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ce Volume contient encore 147. Epîtres, précédées d'une Hiſtoire Religieuſe, ou Monaſtique des fameux Anachoretes de ſon tems. Il a intitulé cette Hiſtoire *Philothée*, ou *Théophile;* c'eſt-à-dire, comme l'explique Nicéphore, l'Hiſtoire de diverſes perſonnes pieuſes. Le quatrième Volume contient quatre Traités. Le premier eſt intitulé *Eraniſtes*, ou *Polymorphus;* il eſt diviſé en trois Dialogues. Le ſecond eſt un Ouvrage en cinq Livres, où il traite des Héreſies. Le troiſième comprend dix Oraiſons, écrites élegamment ſur la Providence; le quatrième douze Diſcours contre les Païens, dans leſquels il y a une érudition infinie. On ne ſauroit trop lire

ſes

ses Discours, lorsqu'on veut apprendre à bien connoître les dogmes des Philosophes anciens; Théodoret les expose avec beaucoup de clarté, & les réfute avec beaucoup de solidité.

Quant à l'Histoire de Théodoret, il ne nous en reste que cinq Livres. Cette Histoire commence au tems d'Arius, & va jusqu'à Théodose le Jeune. Bellarmin [69] remarque que Gennade dit que Théodoret l'avoit continuée jusqu'au regne de Léon en cinq autres Livres, qui se sont perdus. Il falloit qu'ils le fussent déjà dès le tems de Photius [70], car cet habile Critique n'en parle point. D'ailleurs il loue beaucoup le style & la clarté de Théodoret; mais il le

69 *Addit Gennadius* (Theodoretum) *continuasse Historiam usque ad Leonem Imperatorem, quinque aliis Libris adjunctis; sed hi posteriores Libri non extant.* Bellarm. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. p.* 144.

70 *Historiam inchoavit ab haeresi Arii, pertexuit & ipse ad Theodosii Minoris tempora & usque ad Diodori excessum, quando Constantinopoli Sacrorum Antistes Sisinius fuit.* Phot. *Biblioth. Art.* XXXI.

71 *Scriptor hic* (Socrates) *Ammonium & Helladium, Alexandrinos Grammaticos frequentans, etiamnum puer Grammaticam edoctus est ab Ethnicis Doctoribus, ob seditionem patria profugis, & Constantinopoli agentibus.* Phot. *Biblioth. Art.* XXVIII.



le blâme des trop grandes digreſſions, qu'il fait, dit-il, quelquefois très mal à propos.

§. IV.

SOCRATE.

Socrate, appellé le *Scholaſtique*, vivoit dans le cinquième ſiécle. Bellarmin le place à l'année 440. Il apprit à [71] Conſtantinople la Grammaire ſous Ammonius & Helladius, qui y étoient venus d'Alexandrie. L'Hiſtoire de Socrate eſt diviſée en ſept Livres [72]: elle commence où finit celle d'Euſebe, & continue juſqu'au tems de l'Empereur Théodoſe. On l'accuſe d'avoir été attaché aux Novatiens [73]. Il eſt vrai qu'il loüe

[72] *Euſebium proxime excipiens: ducto quidem initio a Conſtantini imperio, & ad Theodoſii Minoris tempora perducendo . . . continet vero hoc Opus centum quadraginta annorum res geſtas, omniſque adeo Hiſtoria ſeptem eſt Libris comprehenſa.* Idem, ibid.

[73] *Socrates & Sozomenus Hiſtoriam Eccleſiaſticam ſcripſerunt ab eo tempore in quo deſinit Hiſtoria Euſebii Cæſarienſis, usque ad tempora Theodoſii Junioris. Eodem tempore vixerunt, & quod dolendum eſt, uterque Novatianis erroribus faviſſe dignoſcitur.* Bellarm. *de Script. Eccleſiaſt. Lib.* p. 148.

loüe aſſez volontiers les E[...]
parti ; mais eſt-ce une raiſon [...]
d'une ſecte, que de rendre juſtice
tus de ceux qui en ſont? En ce ca
ray, de Thou auroient été Proteſt
ce qu'ils les ont loüés dans ce qu'il
cru loüables. Ce qu'il y a de cert
que Photius [74], qui blâme Socra
cuſe d'être peu exact non ſeulem
ſon ſtyle, mais encore dans l'expoſ
faits, ne dit point qu'il ait été N

§. V.

SOZOMENE.

Sozomene, dit le *Scholaſtiqu*
dans le cinquième ſiécle. Il [75] a é
ſtoire Eccléſiaſtique en neuf Liv
commencé, ainſi que Socrate, ſ
ſtantin, depuis le Conſulat de Cri
de cet Empereur, juſqu'au regne

[74] *Stylus illi non admodum ſplendidus, ſed n*
tibus valde accuratus eſt. Phot. *Biblioth. Art.*
[75] *Lecta eſt Hermiæ Sozomeni Salaminii S*
cleſiaſtica Hiſtoria Libris novem : quam nuncu
ſio Minori. Auſpicatur a Conſulatu Criſpi, ej
Conſtantini, & perducit ad Theodoſii Minori
Phot. *Biblioth. Art. XXX.*

[redacted]



: le Jeune. Sozomene étoit natif de mine, ville de l'isle de Cypre. Il fré-nta long-tems le Bareau à Constantino-76. Photius le met au-dessus de So-e pour le style, & remarque qu'il lui quelquefois opposé dans les faits. Nous is observé, dans une remarque de l'Ar-précédent, qu'on l'accusoit d'avoir été atien.

§. VI.

EVAGRE.

vagre, [illegible] l'Ecclésiastique, natif iphane [illegible] de Syrie, [illegible] dans le ne siècle [illegible] dans l'an-569. Il [illegible] ses [illegible] 's, qui [illegible] de Sozo-[illegible] a [illegible] ur Maurice, qui [illegible]

[illegible]

ic Constantinopol: [illegible]

[illegible]

[78] dit que le ſtyle d'Evagre n'eſt point mau-vais, mais qu'il eſt quelquefois trop enfl[é]. Il loüe auſſi cet Hiſtorien d'être plus exac[t] que Socrate, Sozomene & Théodoret.

§. VII.

NICÉPHORE.

Nous avons de Nicéphore, qui fut Pa-triarche de Conſtantinople l'an 806. u[n] Abrégé Hiſtorique depuis la mort de l'Em-pereur Maurice juſqu'à Léon IV. que [le] Pere Petau a publié en 1616. Nous avo[ns] auſſi du même Patriarche [79] une Chroniqu[e] qu'on a inſerée dans la *Bibliothéque des P[e]res*, & quatre petits Ouvrages contre l[es] Iconomaches. Cet Evêque mourut [80] e[n] exil, où il avoit été envoié par l'Empere[ur] Léon l'Arménien, qui ſoutenoit les opini[ons] des Iconomaches.

§. VII[I].

voit par-là qu'Evagre a pû vivre encore au comme[n]cement du ſeptième ſiécle, puiſque ſon Hiſtoire va j[uſ]qu'à l'année 597 trois ans avant le commencement [du] ſeptième ſiécle.

78 *Stylus huic non ingratus: tametſi interdum redunda[ns] quodam modo videatur. Certe in doctrinæ veritate] cete[ris] Hiſtoricis accuratior eſt.* Phot. *Biblioth. Art.* XXIX.

§ VIII.

CONSTANTIN MANASSES.

Conſtantin Manaſſes vivoit dans le milieu du douziéme ſiécle, ſous le regne de l'Empereur Emanuel Comnene. Il a écrit un Abrégé de l'Hiſtoire en vers. C'eſt une eſpèce de Chronique depuis le commencement du Monde juſques en l'année 1081. Meurſius eſt le premier qui a publié cet Ouvrage.

§. IX.

SUIDAS.

On ne ſauroit douter qu'il n'y ait eu deux Suidas, puiſque Stephanus cite un Suidas, & que le Suidas du XI. ſiécle, dont nous parlons, fait mention d'Hermolaus, qui avoit fait un Abrégé du même Stephanus. Le Dictionaire Hiſtorique, que nous a laiſſé le Suidas qui vivoit dans la fin

29 *Scripſit etiam chronicum quod extat in Bibliotheca Sanctorum Patrum, Tomo ſecundo,* edit. ſecundæ. *Scripſit quoque quatuor Opuſcula contra Iconomachos, quæ extant apud Henricum Caniſium, Tomo quarto antiquæ lectionis.* Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib. p.* 187,

30 *Tandem ſanctiſſimus propter fidei confeſſionem in exilio obiit, anno Dom.* 828. Idem, *ibid.*

fin du onzième siécle, est assez utile, mais cependant très souvent fautif. Quelques Auteurs prétendent que ce Suidas étoit Moine.

§. X.

CEDRENUS.

George Cedrenus, Moine Grec, vivoit dans le onzième siécle.[81] Bellarmin le place à l'année Mille cinquante-sept. Il a écrit des Annales, qui commencent à la Création du Monde, & vont jusqu'au régne de l'Empereur Isaac Commene, qui succéda en 1057. à Michel. Nous avons une édition des Annales de Cedrenus, imprimée à Paris en Grec & en Latin l'an 1647. La traduction Latine est de Guillaume Xylander. Cedrenus est un Auteur très médiocre, pour ne rien dire de plus.

§. XI.

ZONARE.

Zonare, Moine Grec, avoit exercé des charges considérables dans la Cour des Empereurs,

[81] *Joannes Zonaras. Monachus Græcus, scripsit Libros tres Annalium, quibus complexus est Historiam universalem ab orbe condito, usque ad exitum Alexii Commeni Imperatoris Græcorum, qui obiit anno Domini Millesimo centesi-*

pereurs, avant d'être Religieux. Il a écrit trois Livres [81] d'Annales, qui contiennent une Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du Monde juſqu'à la mort de l'Empereur Alexis Comnene, arrivée l'an onze cent dix-huit. Le premier Livre de l'Hiſtoire de Zonare contient les évenemens arrivés depuis la Création juſqu'à la priſe de Jeruſalem. Le ſecond traite des Romains depuis la fondation de cette ville juſqu'au tems de Conſtantin le Grand, & le troiſième renferme ce qui s'eſt paſſé depuis Conſtantin le Grand juſqu'à la mort d'Alexis Comnene. [82] Zonare a écrit encore quelques autres Ouvrages.

§. XII.

NICÉPHORE CALISTE.

Nicéphore fut appellé *Caliſte*, parce qu'il étoit fils de Caliſte & de Zanthopule. Il a vécu dans le quatorzième ſiécle, ſous l'empire d'Andronic Paléologue *l'Ancien*, de Michel, & d'Andronic le Jeune. Il a compoſé,

no *octavo*. Bellarm. *de Scriptor. Eccleſiaſt. Lib.* p. 216.

[82] *Scripſit etiam Commentaria in Nomocanum Photii.* Idem, ibid.

posé une Histoire en vingt-trois Liv
dont il ne nous reste plus à présent
dix-huit. Cet Historien commence
Ouvrage à la naissance de Jesus-Christ,
finit à la mort de Phocas, en l'année 6
Bellarmin [83] dit qu'il est croiable que
céphore avoit continué son Histoire
avant qu'elle ne l'est actuellement, &
selon les apparences, on a perdu plusi
Livres. Les apparences, dont parle
larmin, sont des réalités; car nous av
encore les cinq Argumens de cinq Li
perdus, qui contenoient les faits arrivés
puis le commencement de l'empire d'H
elius jusqu'à la fin de celui de Léon *le*
losophe, mort en l'an Neuf cens onze
il n'y a pas de doute que Zonare n
poussé son Histoire encore plus loin, &
l'eût conduite jusques au tems de l'Em
reur Andronic Paléologue l'Ancien, à
il l'avoit dédiée.

Be

[83] *Historia, quæ nunc extat Nicephori Calisti, co*
tur Libris octodecim: incipit a nativitate Christi, ac
nit in annum ejusdem 625. Credibile autem est multi
res ab eo Libros scriptos fuisse, sed periisse. Bellar
Scriptor. Ecclesiast. Lib. p. 266.

[84] *Porro in Historia hujus Auctoris, ut Græci &*
matici, non mirum videri debet, si inveniantur errores

Bellarmin [84] accuse Zonare d'avoir semé dans son Ouvrage toutes les erreurs des Grecs, entre autres celles sur la procession du St. Esprit. Il le blâme aussi de son peu d'exactitude dans les faits Historiques. Baronius a souvent relevé ses fautes dans ses *Annales*, & Mr. Dupin n'est pas plus favorable à Zonare que ces deux Cardinaux. Voici ce qu'il dit au sujet de son peu d'exactitude. „[85] il est à remarquer que les Histo„riens, qui l'ont suivi, comme Socrate, „Sozomene & Théodoret, ont commencé „leur Histoire où il a fini la sienne; soit „qu'ils aient cru qu'il avoit recueilli tout „ce qu'il y avoit de remarquable, soit qu'ils „n'aient eu de connoissance que par son „moïen de ce qui s'étoit passé dans les pre„miers siécles. Nicéphore Caliste, qui a „voulu faire dans le quatorzième siécle une „nouvelle Histoire, y a mêlé un grand nom„bre de narrations incertaines & fabuleuses, „parce

prii Græcorum, ut de processione Spiritus Sancti a solo Patre, in ipsa præfatione : magis mirum est inveniri non paucos errores in rebus Historicis, ut ex Annalibus Card. Baronii constat. Idem, ibid.

85 Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclesiast.* *Tom.* 2. *p.* 5.

„parce qu'elles ne oient tirées d'Euse-
„be, ni établies l'autorité d'aucun
„Ancien".

§. XIII.

NICETAS CHONIATES, ET NICEPHORE GREGORAS.

J'aurois dû placer Nicétas Acominat dit *Choniatès*, parce qu'il étoit de Chone [86], avant Nicéphore Calliste; car celui-ci a vécu dans le quatorzième siécle, & l'autre dans le treizième; mais j'ai cru ne pas le devoir séparer de Nicéphore Grégoras, qui a écrit sur les mêmes choses que lui, & qui a été son Continuateur. Cet Article sera donc commun à ces deux Historiens. Voions d'abord ce qui regarde Nicétas, nous viendrons ensuite à Nicéphore Grégoras.

Nice-

[86] Chone, ou Colosse, étoit une ville de Phrygie.

[87] *Nicetas Acominatus, sive Choniatès, floruit post annum* 1200. *Scripsit enim Historiam quæ exstat Græce & Latine, ab anno* 1118. *usque ad annum* 1205. *id est ab Imperio Joannis Comneni, Alexii filii, usque ad obitum Balduini primi ex Latinis, Imperatoris Constantinopolitani.* Bellarm. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. p.* 242.

[88] *Jam inter infimos quoque Græcos duo sunt quos non contemno* (Nicetas Choniates & Nicephoras Gregoras.) *Prior est Nicetas Choniates, qui res Græcanici Imperii*

Nicétas avoit eu des emplois considérables à la Cour des Empereurs Grecs; & quand cette ville fut prise par les François en Douze cens quatre, il se retira à Nicée, ville de Bithynie, avec une fille qu'il avoit [illegible] aux ennemis. Là il épousa cette fille, & composa une Histoire 87 depuis la mort d'Alexis Comnene en 1118. jusques à celle de Baudouin en 1205. Juste Lipse a [illegible] Nicétas. Il dit 88 que quoiqu'il soit peu connu, il mérite cependant de l'être, & qu'il avoit un génie digne d'un meilleur siècle que le sien. Le même Juste Lipse, parlant de son stile, remarque qu'il est trop paré & trop poëtique, mais qu'il est pur; il observe encore que Nicétas est précis dans les narrations, qu'il ne se permet aucun écart, ni aucune

scripsit [illegible] *captam* [illegible]
[illegible]
[illegible] *Homerum* [illegible]
comparare [illegible]
[illegible]
[illegible]
gratiam [illegible]
Justi Lipsii *Epistolarum* [illegible] Lib. I. Cap. [illegible] p. 12.

aucune saillie, qu'il est rempli de maximes & de préceptes très utiles; enfin il exhorte tous les politiques à le lire, & il croit qu'ils lui auront obligation de leur avoir donné ce conseil.

Venons actuellement à Nicéphore Grégoras [89] Il florissoit dans le quatorzième siécle. Il a composé une Histoire qui contient ce qui s'est passé depuis l'an 1204. que Constantinople fut pris par les François, jusqu'à la mort d'Andronic Paléologue en 1341. ainsi le fil de sa narration commence où finit celui de Nicétas. S'il faut en croire [90] Juste Lipse, il s'en faut bien que le Continuateur ait acquis la même gloire que le premier Historien. Selon lui, Nicéphore Gregoras est bien inférieur à

89 *Nicephorus Gregoras Historicus Græcus vivebat anno Dom. Millesimo trecentesimo quadragesimo quarto, ut ex fine Operis intelligi potest. Scripsit Libros undecim de Rebus Imperii Orientalis, ab eo tempore quo Imperium Orientale devenit in potestatem Latinorum, & perduxit Historiam usque ad obitum Andronici Junioris, id est ab anno Domini 1200. usque ad annum Millesimum trecentesimum quadragosimum quartum.* Bellarm. *de Scriptor. Ecclesiast. Lib. pag.* 240.

90 *Alter est Nicephorus Gregoras qui Historiam & filum narrationis ejus excipit, at non laudem. Scripsit enim ab urbe capta Res ad Andronici Palæologi posterioris mor-*



§. XIV.

Nous voilà parvenus aux derniers Historiens Grecs qui méritent quelque considération. Constantinople passa quelques années après sous le pouvoir des Turcs, & l'Empire des Grecs fut entiérement détruit. Ce fut l'an 1453. que Mahomet II. se rendit le maître de cette ville.

Je n'ai point mis Photius, qui vivoit dans le neuvième siécle, parmi les Historiens, parce que sa *Bibliothéque*, qui contient un précis de presque tous les différens Ouvrages Grecs, & des jugemens excellens sur ces Ouvrages, doit plûtôt le faire placer entre les Critiques qu'entre les Historiens. Je réserve donc à parler de ce savant Patriarche de Constantinople dans la Lettre, où je ferai mention des Rhéteurs, des Orateurs & des Critiques Grecs. Je vais actuellement passer aux Historiens Latins, mais je ferai ici auparavant une remarque, à laquelle je prie mes Lecteurs de faire atttention.

J'ai été obligé de parler quelquefois dans cet Ouvrage avec assez de liberté sur certaines matières que je n'ai pû m'empêcher de traiter, parce qu'elles étoient absolument néces-

nécessaires & qu'il m'étoit impossible de les omettre, sans supprimer des choses essentielles. Ainsi ceux, qui croiront que c'est un esprit d'irréligion qui m'a engagé d'en parler, ne me rendront point justice. J'espere que les Lecteurs éclairés, & qui aiment la vérité, me sauront gré de n'avoir point cherché à la déguiser. Quant aux superstitieux & aux dévots fanatiques, ils peuvent dire ce qu'ils veulent de mes Ecrits, il y a longtems que j'ai déclaré que je ne demande point leurs suffrages. J'en fais aussi peu de cas que de ceux d'un certain Didrot, Auteur de je ne sais quel galimathias inintelligible sur le mérite & la vertu, & de quelques pensées prétendues Philosophiques, qui ne sont que des discours libertins, usés, rebattus, entremêlés de quelques saillies de Caffé & de mauvais lieu. Ce même Didrot m'accuse dans un autre Ouvrage, qu'il a rempli de portraits odieux des gens les plus respectables, de m'être fait un nom par mon irréligion. Quel est le mortel, fût-il aussi triste que le lugubre Héraclite, qui ne riroit, en voiant un homme, qui a pensé déja être puni deux ou trois fois par le Magistrat pour les impiétés qu'il a publiées, accuser d'irréligion une personne qui n'en fut jamais coupable

qu'aux

qu'aux yeux de quelques dévots fanatiques? N'est-ce pas là les Graques se plaignant des séditions, ou l'Auteur *d'Angola* prêchant les bonnes mœurs? Quant à ce qu'il dit qu'on peut faire mes Ouvrages, après avoir lû six Chapitres de Bayle & de Brantôme, je lui dirai, sans me fâcher de son impudence, que dans les six Volumes qui composent les Mémoires de la *République des Lettres*, il n'y a que huit ou dix citations de Bayle, qui étoient inévitables, parmi plus de cinq cens prises dans plus de deux cens Auteurs anciens, ou modernes. Je vais plus loin, je consens de passer pour aussi ignorant que lui, si, lorsqu'il se trouve quelques-uncs de ces citations dans d'autres Auteurs, elles ne sont pas toujours plus étendues dans mon Livre que dans ceux où elles pourroient se rencontrer. J'ai toujours eu soin, lorsque j'ai cité un Ecrivain que je sçavois avoir été cité par quelqu'un, de placer le passage en question de manière qu'il parût clairement que je l'avois pris dans l'Original; je crois que c'est-là tout ce qu'on peut demander. Il faut être bien ignorant & bien stupide pour prétendre qu'un Auteur ne doit pas rapporter un fait, parce qu'un autre l'a rapporté, surtout dans des Ouvrages de Critique & d'Histoire, où l'on



on eſt forcé de parler du ſentiment des
[É]crivains qui nous ont précédés, & ſou-
[v]ent, malgré ſoi, de dire la même cho-
[ſ]e qu'ils ont dite. Je ne m'arrêterai pas
[d]avantage ſur ce ſujet, le jugement du Sieur
[D]idrot étant pour moi d'auſſi peu de con-
[ſ]équence que l'eſtime du fade Auteur *d'An-*
[g]ola, miſérable Copiſte des bons Ouvrages
[d]e Crebillon, & qui, n'étant qu'un mauvais
[B]arbouilleur, voudroit imiter un excellent
[P]eintre. La critique de deux pareils per-
[ſ]onnages me paroît une loüange, malgré
[l]'approbation d'un bel eſprit, grand partiſan
[d]e l'ennuieux *Angola*, aiant la délicateſſe
[d]'un Béotien, la politeſſe d'un Scythe &
[l]'érudition d'un Sarmathe. *Qui Bavium non*
[o]dit, amet tua carmina, Mævi. Je n'ajou-
terai rien au vers, & je crois en avoir trop
dit. Un homme de Lettres ſeroit bien
malheureux s'il étoit obligé de perdre ſon
tems à répondre à tous les Médecins, qui,
ne trouvant plus de gens à aſſaſſiner, com-
poſent de mauvais Livres, ou aux crapu-
leux, qui dans le fond de leurs tavernes
font quelques miſérables Satyres auxquelles
ils donnent le nom de Roman. C'eſt les
ſuffrages des Mairan, des Falconets, des
Frerets, des du Boſc, des St. Palais, des
Prevôts, des d'Olivets, des Saliers, qu'il
faut



faut ambitionner, & non ceux des Didron des Morlières, des la Chaînaie & d'autre insectes Littéraires qui rampent sur le Par nasse, & dont la morsure ne sauroit fair aucun mal.

Je suis avec une considération infinie,

MONSIEUR,

Votre très humble, &c.

FIN DU TOME VI.

